



**ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE D'UN PROJET DE  
VALORISATION ENVIRONNEMENTALE, TOURISTIQUE, ECONOMIQUE  
ET D'ACCUEIL DU PUBLIC**

**SITE NATUREL DES SALIGUES DE L'ADOUR**

Jean Sécheresse  
Sébastien Illovic  
Michel Delaire

Avril 2010



## SOMMAIRE

---

<b>Introduction : enjeux et objectifs de l'étude</b>	<b>P 3</b>	
<b>I – Le diagnostic touristique</b>		<b>P 6</b>
<b>II – Le diagnostic environnemental</b>	<b>P 37</b>	
<b>III – Le diagnostic urbanistique</b>		<b>P 90</b>
<b>IV – L'approche analogique</b>		<b>P 108</b>
<b>IV – Les scénarios d'aménagement</b>	<b>P 118</b>	



## Rappel des objectifs

---

### Enjeux :

Le site naturel des Saligues de l'Adour, propriété de l'Institution Adour, d'une superficie de 220 ha, est géré en collaboration avec le Conseil Général des Landes, via une convention de délégation de gestion.

Ce site a connu une longue période d'exploitation (extraction de granulats) avant d'être acquis par l'Institution Adour pour la réalisation d'un projet de canalisation de l'Adour assorti d'un bassin de compensation des crues et de soutien d'étiage.

Le projet a finalement été interrompu en 1992 par le Ministère de l'environnement, compte tenu d'un délai d'efficacité trop long et des incidences négatives sur la nappe alluviale et les milieux naturels. C'est ainsi qu'a été mise en œuvre la restauration des zones d'expansion de crues et de divagation ainsi que la préservation des milieux des saligues et des habitats caractéristiques.

Un premier plan de gestion a été élaboré, et mis en place de 2006 à 2009, à partir d'un état des lieux des milieux et des usages.

Un deuxième plan de gestion est en cours d'élaboration, avec un démarrage prévu à partir du début 2010 jusqu'en 2014.

L'Institution Adour est chargée de la coordination générale du site, la cellule milieux naturels du Conseil Général des

Landes est chargée de la gestion et de l'application du plan de gestion du site.

Les associations de chasse, de pêche ainsi que les communes et la Communauté de Communes sont associées à un comité de pilotage qui définit les objectifs prioritaires et les moyens mis en œuvre.

Les actions qui en découlent sont :

- la réalisation d'inventaires, la définition de protocoles et la mise en œuvre d'études sur les espèces ;
- l'aménagement et l'entretien des accès, des stationnements et des cheminements de découverte ;
- la programmation d'actions de surveillance sur la zone de quiétude avec les acteurs locaux ;
- l'organisation de visites guidées : associations, collectivités, office de tourisme, écoles, classes Adour, Lycée agricole de Vic en Bigorre, etc.

Le site des Saligues de l'Adour est répertorié depuis 2006 au sein du Réseau Aquitaine Nature, pour la valorisation des espaces naturels remarquables.

## Rappel des objectifs

---

### Objectifs :

Il s'agit dans le cadre de l'analyse et à partir des éléments mis à disposition par la maîtrise d'ouvrage de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de valorisation environnementale, touristique, économique et d'accueil du public sur le site naturel des Saligues de l'Adour à partir d'un diagnostic actif des conditions de mise en œuvre du projet (nombreuses données et études) en misant sur la concertation:

- Analyse du territoire : inventaire de l'offre et demande de loisirs nautiques, plan d'eau, d'activités de plein air de la zone de chalandise
- Analyse du marché et plus particulièrement des différentes clientèles fréquentant la zone de chalandise par segmentation : associations sportives, résidents, résidents secondaires, touristes ainsi que tous les acteurs autour de l'étang vus précédemment.
- Audit environnemental du site d'implantation :
  - au regard des réglementations : Plan local d'urbanisme, zones environnementales, Natura 2000 qualité et niveau des eaux, analyse des sols, etc.
  - au vu des contraintes éventuelles
- Analyse des composantes proposées ou envisagées du projet

Pour l'accueil des personnes souhaitant découvrir le site des Saligues, des aménagements ont déjà été réalisés par l'Institution Adour (voies d'accès, parking), et par le Conseil Général des Landes (parcours signalé. etc.).

Pour valoriser ce site, la Communauté de Communes du Pays Grenadois envisage de compléter ces aménagements et de mettre en place des outils en direction de tous les publics susceptibles d'être concernés par le site.

La première tranche de l'étude doit s'attacher à

-démontrer les potentialités du site des Saligues et l'opportunité d'un projet de valorisation environnementale, touristique, économique et d'accueil du public sur le site

-de définir des préconisations pour le développement et la valorisation de l'ensemble du site dans une optique de tourisme durable mettant en exergue les valeurs environnementales liées à l'éco-tourisme.

Dans une deuxième phase, différents scénarii seront étudiés dont un incluant l'ensemble immobilier de Jouanlane.

Dans une troisième phase, il s'agira de réaliser une étude de faisabilité d'un scénario de valorisation environnementale, touristique, économique et d'accueil du public sur le site : tranche conditionnelle avec la faisabilité économique et juridique du projet d'ensemble sur la base du scénario retenu.

L'objectif est de définir et de déterminer des stratégies de valorisation et d'accueil du public sur le site naturel.

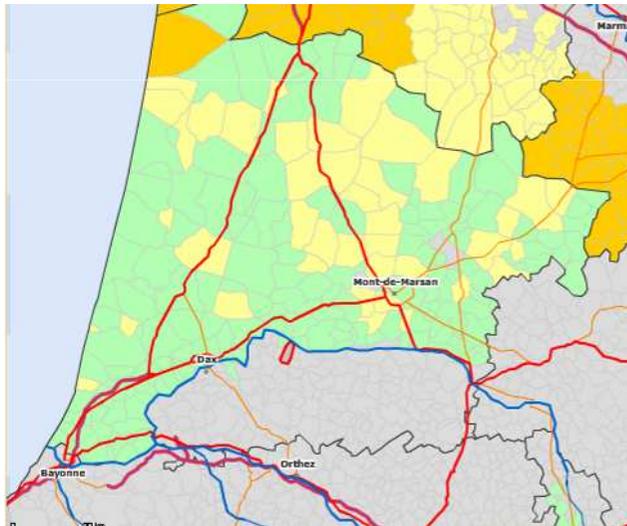
## Rappel des objectifs



## I – Le diagnostic touristique

### 1. Le diagnostic touristique

- 1.1 Approche départementale
- 1.2 Approche locale
- 1.3 L'offre touristique
- 1.4 L'analyse du marché



### Territoires et paysages

les paysages de l'espace rural et leur aspect paisible s'opposent à la sur fréquentation du littoral.





## I – Le diagnostic touristique

### Population : 375 869 habitants :

Mont de Marsan : 32 184 h

Dax : 21 807 h

Biscarosse : 12 298 h

Cap Breton : 7 845 h

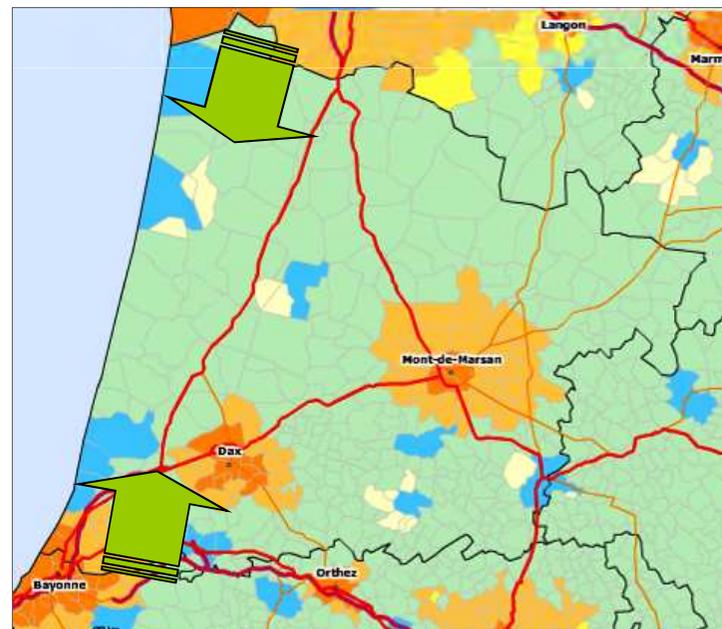
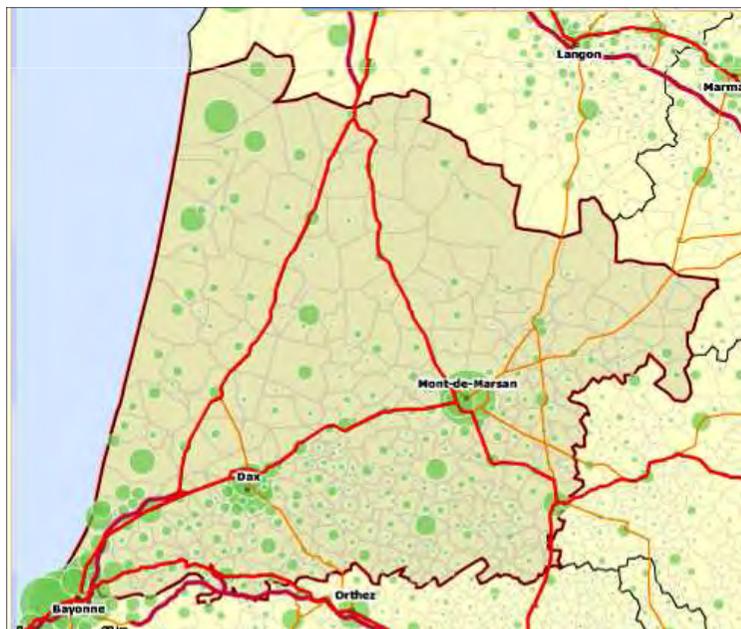
Soustons : 6 957 h

Mimizan : 6 899 h

### Le département des Landes

Forte poussée de population résidente au sud-ouest (Bayonne et Pyrénées-Atlantiques) et au nord-ouest à partir de Bordeaux et du bassin d'Arcachon.

Prendre en compte l'horizon 2040





## I – Le diagnostic touristique

Une concentration des hébergements de plein air sur la côte pour les 3 et 4 \*\*\*\*, l'intérieur étant plus représentatif des 2\*\*:

❖ emplacements de passage classés : 37 614, dont

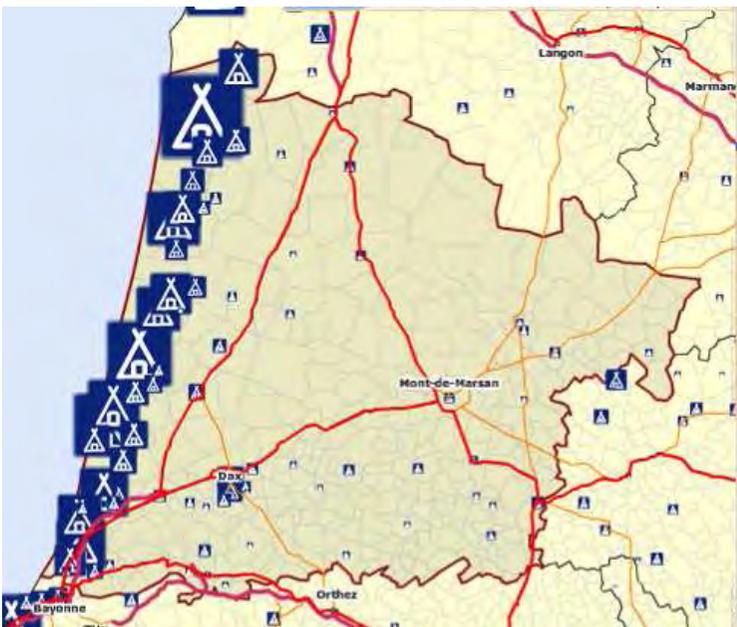
- 4\*\*\*\* : 14 971

- 3\*\*\* : 13 912

- 2\*\* : 8 431

- 1\* : 300

❖ des touristes peu mobiles sur une durée de séjour de 14 jours.



Une diffusion des hébergements hôteliers sur les centres urbains, les stations touristiques balnéaires et les stations thermales :

❖ chambres d'hôtels classés : 4 822, dont

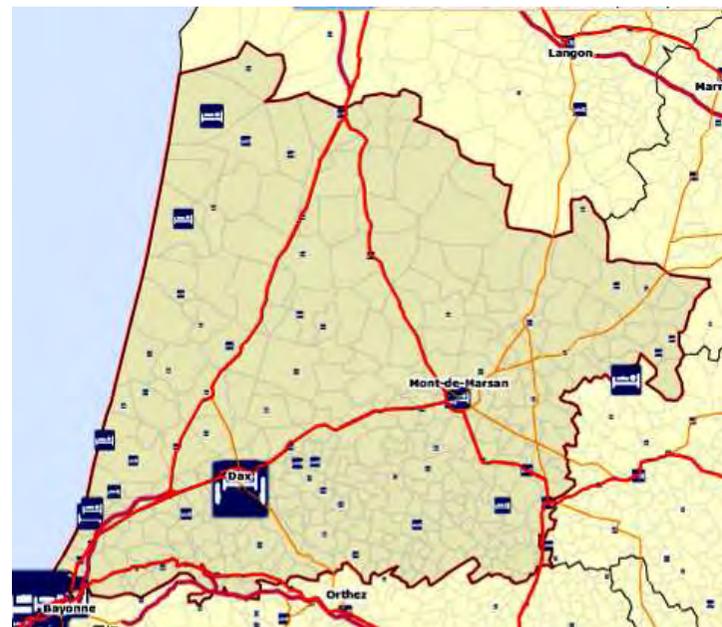
- 4\*\*\*\* : 37

- 3\*\*\* : 1208

- 2\*\* : 3056

- 1\* : 307

- 0\* : 214

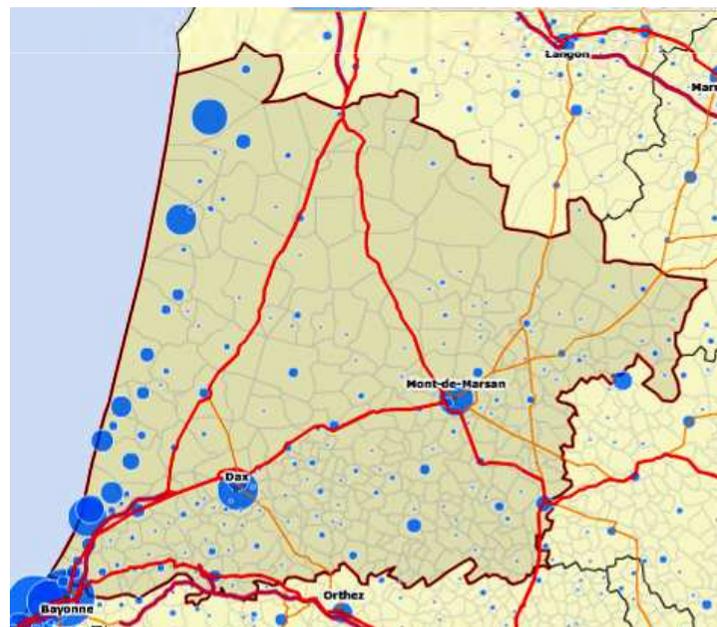
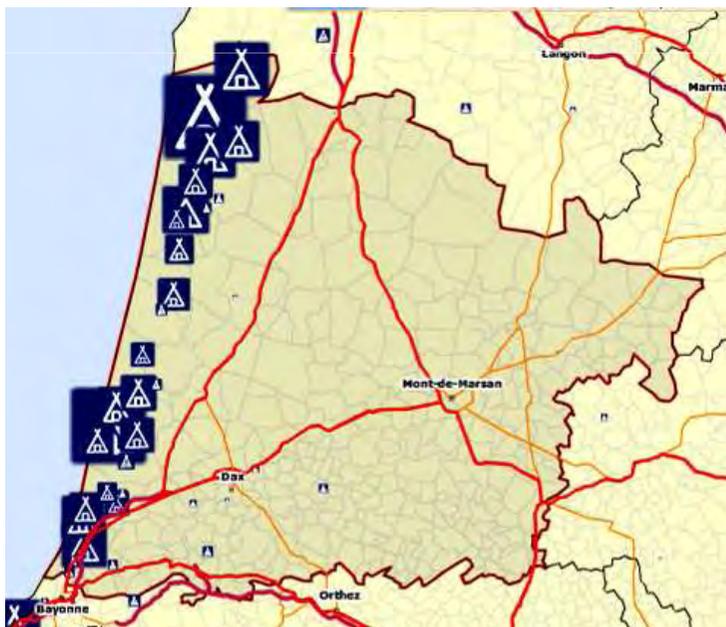


## I – Le diagnostic touristique

Une clientèle très marquée par les hébergements non marchands, en particulier sur la côte : une clientèle familiale ayant un niveau de dépenses plutôt bas qui privilégie les sorties à la journée sur des loisirs gratuits et des animations locales

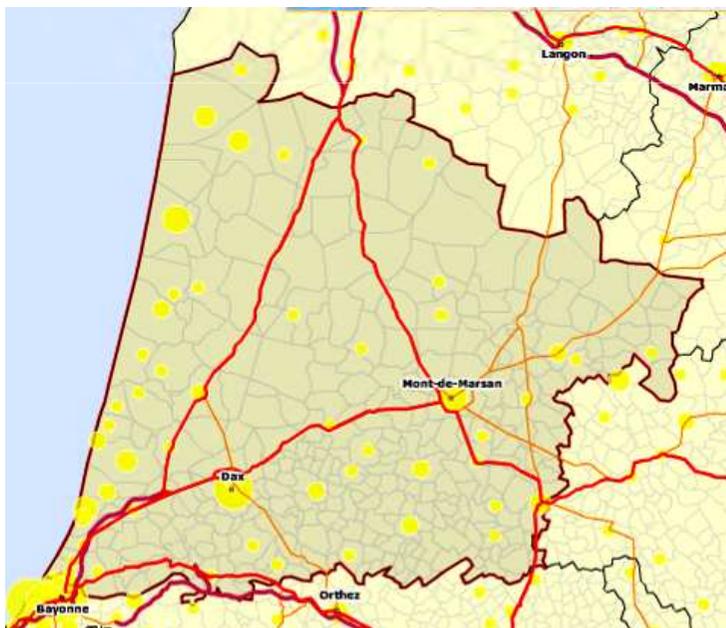
Emplacements de campings résidentiels : 6125 correspondant à 24 500 lits.

1089 restaurants sur l'ensemble du département : plus d'une quinzaine de restaurants inscrits dans les guides : une thématique développée autour des modes de consommation et des approches liées à la consommation de produits de terroir



### Offices de tourisme :

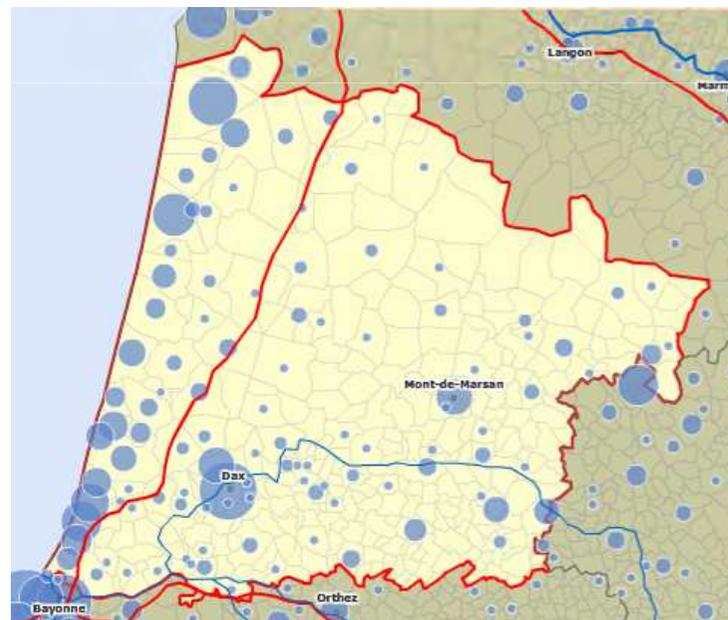
Une diffusion sur le territoire : un système de comptage récemment mis en place par le CDT : un tourisme rural diffus à la recherche de points de focalisation.



### Équipements touristiques:

427 équipements touristiques recensés sur le département, largement concentrés sur la côte, Mont de Marsan et Dax.

Le clivage littoral touristique – rural non touristique est inscrit dans les esprits des résidents permanents : le territoire ne propose pas grand chose d'exceptionnel à montrer et le tourisme se déroule exclusivement sur le littoral



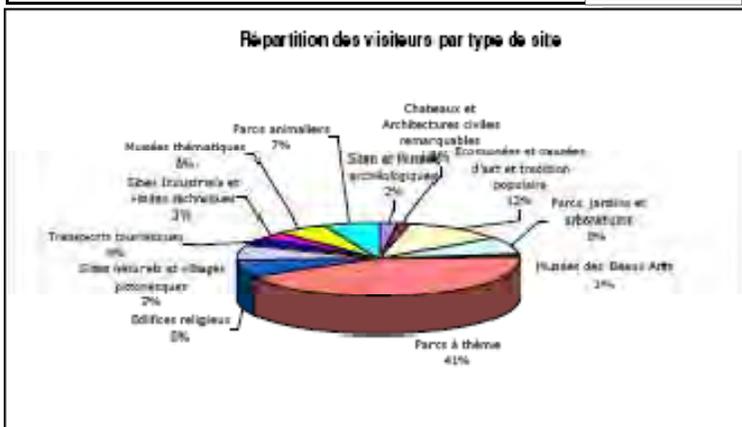
## I – Le diagnostic touristique

### Manifestations et sites de visite.

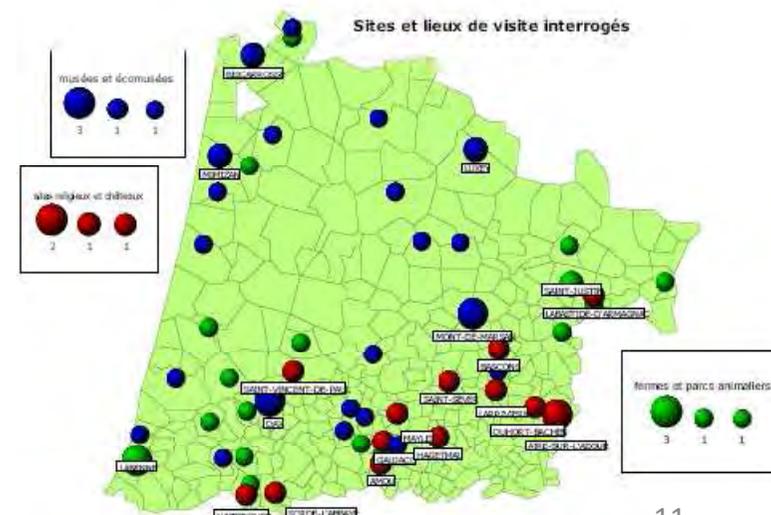
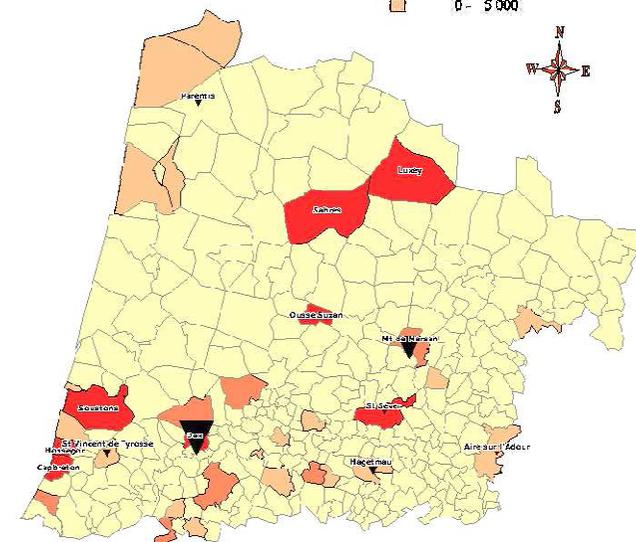
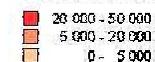
Les plus fortes fréquentations se portent sur :

- les parcs à thème pour 42%
- les écomusées : 11%
- les parcs et jardins : 7%

	2007
<i>Sites et Musées archéologiques</i>	33 485
<i>Châteaux et Architectures civiles remarquables</i>	19 538
<i>Ecomusées et musées d'art et tradition populaire</i>	165 776
<i>Parcs, jardins et arboretums</i>	113 533
<i>Musées des Beaux Arts</i>	17 603
<i>Parcs à thème</i>	606 986
<i>Édifices religieux</i>	110 346
<i>Sites naturels et villages pittoresques</i>	97 341
<i>Transports touristiques</i>	52 001
<i>Sites Industriels et visites techniques</i>	44 667
<i>Musées thématiques</i>	81 976
<i>Parcs animaliers</i>	93 500
<b>TOTAL</b>	<b>1 436 752</b>



### Fréquentation des manifestations



## I – Le diagnostic touristique

Les sites départementaux de plus de 10 000 visiteurs :

- les sites « hors sol » situés sur la côte, tels les parcs à thème, totalisent les plus fortes fréquentations ;
- la moyenne de sites naturels (15) du département se situe autour de 1500 visiteurs/an;
- la moyenne des écomusées (30 sites) se situe autour de 3000 visiteurs/an.

114 animations recensées, totalisant une fréquentation globale de 1.7 million de personnes, soit plus que la totalité des sites de visite.

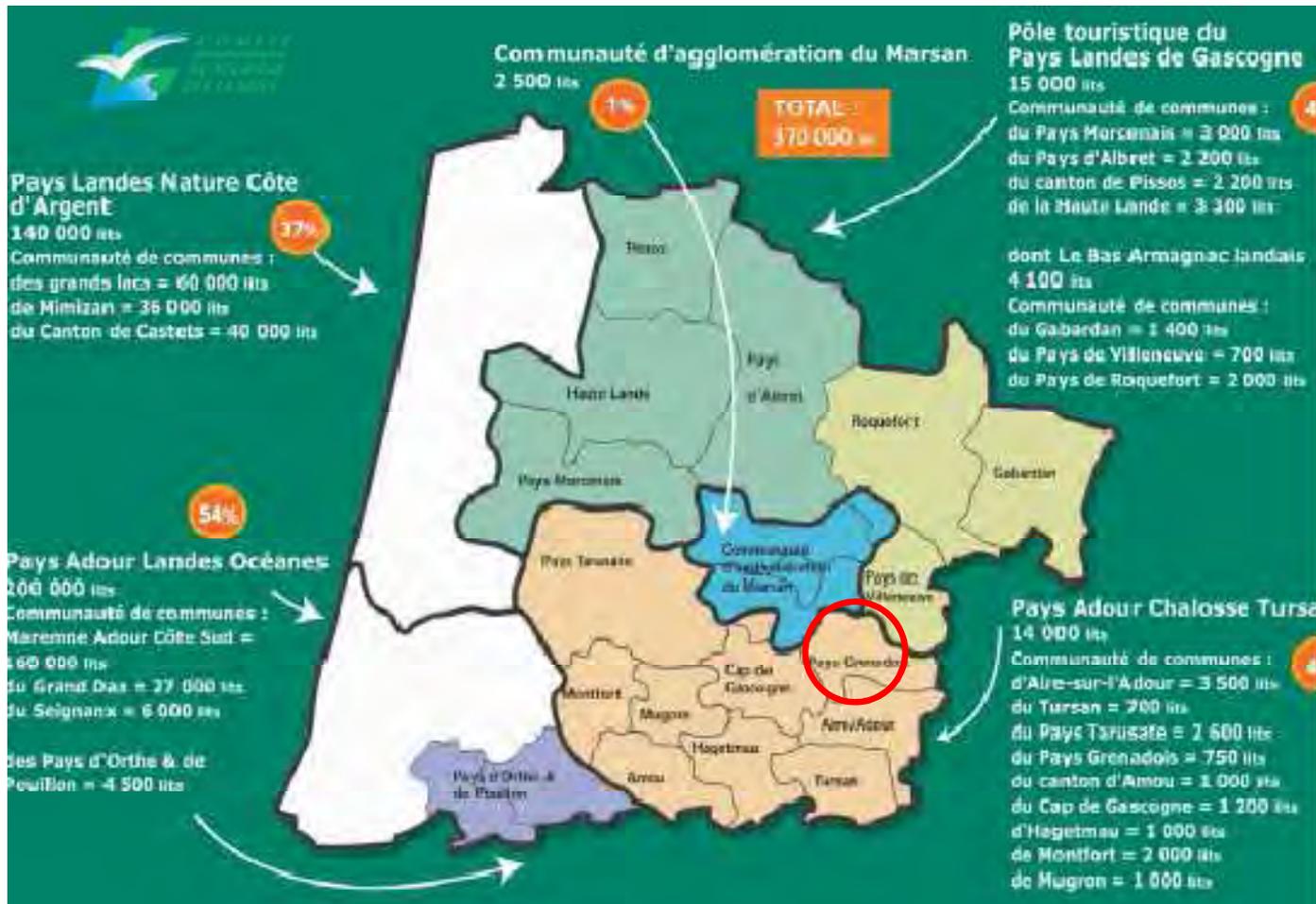
Des chiffres de férias incertains (estimations).

Une consommation touristique basée sur du loisirs de cueillette gratuit mais permettant des actes d'achat complémentaires

Les sites	Nombre de visiteurs en 2007
Musées archéologiques : <input type="checkbox"/> Maison de la dame de Brassempouy <input type="checkbox"/> Jardin de la dame	10 581 12 500
Châteaux : <input type="checkbox"/> Gaujacq	15 500
Écomusées : <input type="checkbox"/> de la pêche et aquarium <input type="checkbox"/> de la grande lande : Marquèze <input type="checkbox"/> musée de la Chalosse	18 000 76 274 11 000
Parcs et jardins : <input type="checkbox"/> Parc de Nahuque <input type="checkbox"/> Parc Jean Rameau	85 000 12 000
Musées : <input type="checkbox"/> Despiau Wlerick	14 177
Parcs à thème : <input type="checkbox"/> Aventure parc <input type="checkbox"/> Robinson sud <input type="checkbox"/> Aquatic landes <input type="checkbox"/> Mimizan parc <input type="checkbox"/> Atlantic parc	26 000 14 000 30 000 190 000 102 000
Édifices religieux : <input type="checkbox"/> Abbaye d'Arthous <input type="checkbox"/> Chapelle ND des cyclistes <input type="checkbox"/> Berceau St Vincent de Paul	10 486 12 253 65 000
Sites naturels : <input type="checkbox"/> Arjuzanx la plage <input type="checkbox"/> Barthes de l'Adour <input type="checkbox"/> réserve naturelle de l'étang noir	30 000 14 950 15 000

## I – Le diagnostic touristique

### Hébergements (lits touristiques) par territoires.





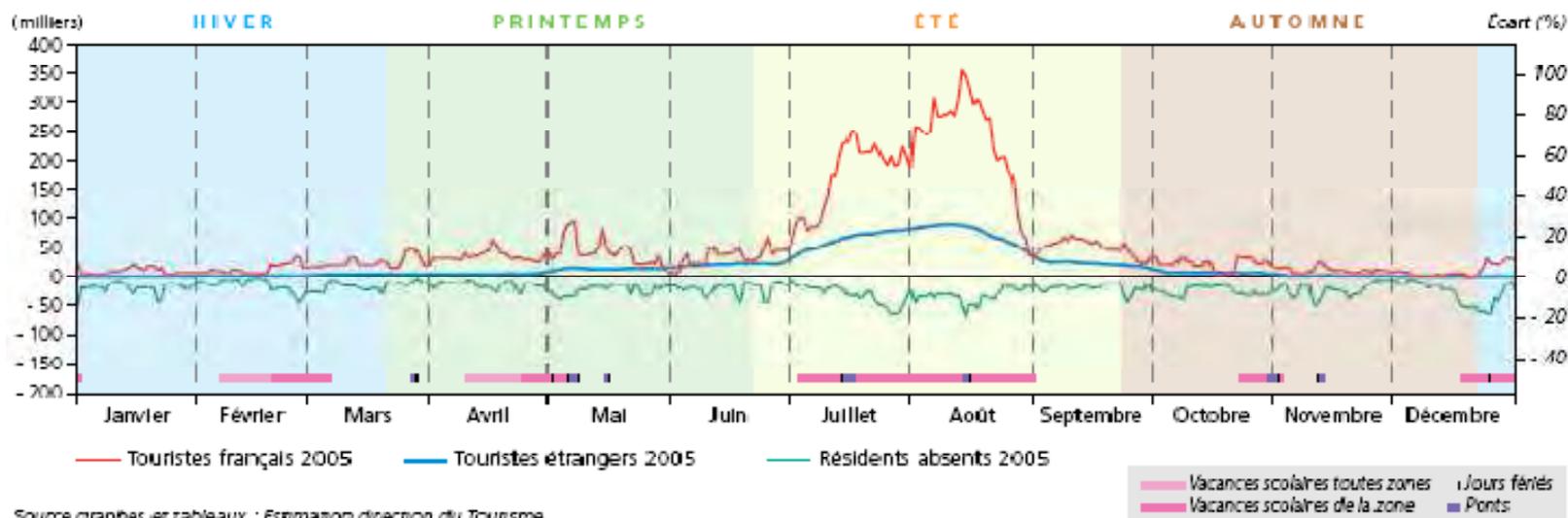


## I – Le diagnostic touristique

### Saisonnalités touristiques

Une saison touristique très marquée pour les étrangers sur Juillet / Août

Un fréquentation française tributaire des vacances scolaires et des week-end de printemps.



### 1. Le diagnostic touristique

#### 1.1 Approche départementale

#### 1.2 Approche locale

#### 1.3 L'offre touristique

#### 1.4 L'analyse du marché

### Le Pays Adour Chalosse Tursan

Pour caractériser le secteur touristique du Pays, la Charte de Pays met en exergue :

- un positionnement concurrentiel faible
- des hébergements peu nombreux et de qualité très disparate
- un bon maillage d'animations et de sites touristiques mais qui n'ont pas de réel effet d'appel auprès des touristes
- des équipements thermaux offrant un potentiel à développer
- une organisation des acteurs locaux du tourisme et des politiques de communication à renforcer

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des paysages et sites remarquables répartis sur l'ensemble du territoire</li> <li>▪ Les traditions locales (course landaise, jeu de quilles ...), la gastronomie, les produits de terroir de qualité</li> <li>▪ Une offre d'hébergement variée (campings, gîtes ruraux, hôtels...)</li> <li>▪ Une volonté assez largement partagée de faire évoluer la structuration des acteurs</li> <li>▪ La proximité des Pyrénées, de l'Océan et de leurs nombreux visiteurs</li> <li>▪ La reconnaissance du CDT comme organisme centralisateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un déficit d'images fortes associées à la zone du Pays</li> <li>▪ Une identité insuffisamment exploitée</li> <li>▪ Une offre touristique ni structurée, ni organisée</li> <li>▪ La faiblesse qualitative de l'offre</li> <li>▪ L'absence de lieux touristiques à caractère exceptionnel</li> <li>▪ L'absence de stratégie tant dans la promotion que dans la communication et la commercialisation</li> <li>▪ Des moyens financiers limités ne permettant pas de développer des actions touristiques structurantes</li> </ul>

## I – Le diagnostic touristique

### Capacité d'hébergement

- ❖ Pays Adour Chalosse Tursan : 4 % des hébergements des Landes
- ❖ 5 806 lits en hébergements marchands sur 256 structures
- ❖ 8 509 lits en résidences secondaires
- ❖ Soit 14 315 lits touristiques dont 3500 lits pour la CDC du pays Grenadois
- ❖ 76 % de l'hébergement touristique = meublés

### Organisation touristique

Le territoire présente un ensemble de 10 structures Office de Tourisme ou Syndicat d'Initiative :

- 10 structures associatives
- L'intercommunalité comme collectivité de référence



	St Sever	Mugron	Montfort	Hagetmau	Grenade	Tursan	Eugénie	Aire	Luys	Tartas
Communes	15	13	21	18	12	16	1	1	16	16
Population	10000	5500	9400	9000	10000	4000	515	6300	6500	12550
Classement	2**	1*	1*	2**	1*	SI	2**	2**	1*	SI
Collectivité	EPCI	EPCI	EPCI	Commune	EPCI	EPCI	EPCI	EPCI	EPCI	commune
Statuts	Asso.	Asso.	Asso.	Asso.	Asso.	Asso.	Asso.	Asso.	Asso.	Asso.
Adhérents	40	86	120	120	42	50	60	250	54	105

## Conclusions

- Un développement touristique par projets, résultat d'une succession d'initiatives et de projets touristiques plutôt qu'une démarche coordonnée de développement
- Un tourisme de filière plutôt que de destination
- A part certains établissements \*\*\* et hôtels \*\* Logis de France, la qualité de l'hôtellerie laisse à désirer
- L'offre se construit au gré :
  - du développement d'offres de filières,
  - de l'engagement de projets publics dont le rôle structurant se situe au niveau local ou cantonal dans une logique d'équipements
- La plupart des sentiers de randonnées pédestres équestres ou VTT, déjà peu nombreux ne sont ni entretenus, ni clairement balisés
- Faible image touristique, faible valorisation des éléments identitaires
- Faiblesse en matière d'offres fondamentales du tourisme rural : pas d'offre ludique
- Faiblesse du maillage touristique entre sites clés du territoire
- Absence de site touristique majeur
- Un bon maillage d'animations, de fêtes et manifestations mais sans réel effet d'appel
- Sortir d'un tourisme de bénévoles pour aller vers une plus grande professionnalisation du secteur
- Faire payer les prestations touristiques au juste prix pour lutter contre la prestation gratuite
- Bâtir un projet global qui positionne et commercialise la destination sur le marché du séjour
- Ne pas se contenter de divertir les curistes et les touristes du littoral par temps de pluie
- Placer l'ambition dans la démarche de développement et orienter le positionnement vers une offre simple que l'on peut maîtriser et qui se situe en harmonie avec la nature
- Soutenir les projets qui rentrent dans ce cadre
- Viser un tourisme de qualité qui recherche l'authenticité, les rencontres chaleureuses et instructives avec les habitants
- Développer les champs d'intervention des OTSI

### **Le territoire doit concentrer son action sur des potentiels de fréquentation accessibles**

- Activités et consommations complémentaires auprès des clientèles sur place mobilisées à partir d'une offre thématique
- Excursions auprès des curistes du territoire et des stations voisines
- Courts séjours auprès des populations des agglomérations de proximité

### 1. Le diagnostic touristique

1.1 Approche départementale

1.2 Approche locale

1.3 L'offre touristique

1.4 L'analyse du marché



### 1.3.1. Hôtellerie

Un parc hôtelier hétéroclite et faible en capacité :

- un établissement de petite capacité et de bon standing à Grenade, mais en difficulté financière malgré la qualité de la table.
- un établissement de bonne capacité, à destination de clientèles économiques et non touristiques présentant une fréquentation de plus de 65%

Un mode d'hébergement quasi inexistant et n'ayant pas d'influence sur la fréquentation touristique.

TO moyen départemental : 54% en 2007 et 61% en 2008 dont 19% des nuitées en milieu rural et 50.9% de TO en milieu rural

Communes	Établissements	Classement	Chambres
Artassenx			
Bascons			
Bordères et Lamenssans			
Castandet			
Cazères sur l'Adour	2	**	61
Grenade sur l'Adour	1	***	11
Larivière St Savin			
Le Vignau			
Lussagnet			
Maurrin			
St Maurice sur l'Adour			
<b>Total</b>	<b>2</b>		<b>72</b>

### 1. Le diagnostic touristique

- 1.1 Approche départementale
- 1.2 Approche locale
- 1.3 L'offre touristique
- 1.4 L'analyse du marché



### 1.3.2. Hôtellerie de plein air

Un seul établissement de type camping rural municipal, ne présentant pas de spécificités pour attirer de nouvelles clientèles.

Sur le département, un taux d'occupation moyen de 35% et de 36.5% sur l'intérieur, dont 31% d'étrangers ( néerlandais )

- 57% des nuitées sont en locatif

- 93% des nuitées se situent sur le littoral

Taux d'occupation du camping de Grenade : 29.7%

Communes	Établissements	Classement	Emplacements
Artassenx			
Bascons			
Bordères et Lamenssans			
Castandet			
Cazères sur l'Adour			
Grenade sur l'Adour	1	**	50
Larivière St Savin			
Le Vignau			
Lussagnet			
Maurrin			
St Maurice sur l'Adour			
<b>Total</b>	<b>1</b>		<b>50</b>

## I – Le diagnostic touristique

### Résultats de fréquentation du camping de Grenade sur 2009

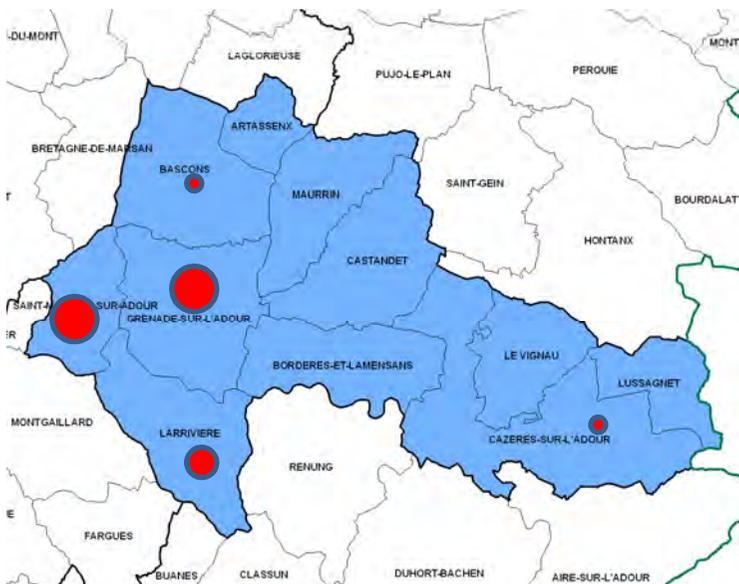
	mai	juin	juillet	août	septembre	total
emplacements disponibles	1550	1500	1550	1500	1550	7650
emplacements occupés	76	232	808	958	196	2270
taux d'occupation	4,9%	15,5%	52,1%	63,9%	12,6%	29,7%
nombre d'arrivées	28	64	213	131	42	478
nombre de nuitées	140	430	1677	1340	286	3873
durée de séjour	5,0	6,7	7,9	10,2	6,8	8,1
indice de fréquentation	1,8	1,9	2,1	1,4	1,5	1,7

- un taux d'occupation largement inférieur à la moyenne départementale en milieu rural
- une durée de séjour d'un peu plus d'une semaine, plus longue en août
- une clientèle de couples et peu familiale
- une fréquentation en pointe sur le mois d'août

## I – Le diagnostic touristique

### 1. Le diagnostic touristique

- 1.1 Approche départementale
- 1.2 Approche locale
- 1.3 L'offre touristique
- 1.4 L'analyse du marché



### 1.3.3. Gîtes / Meublés

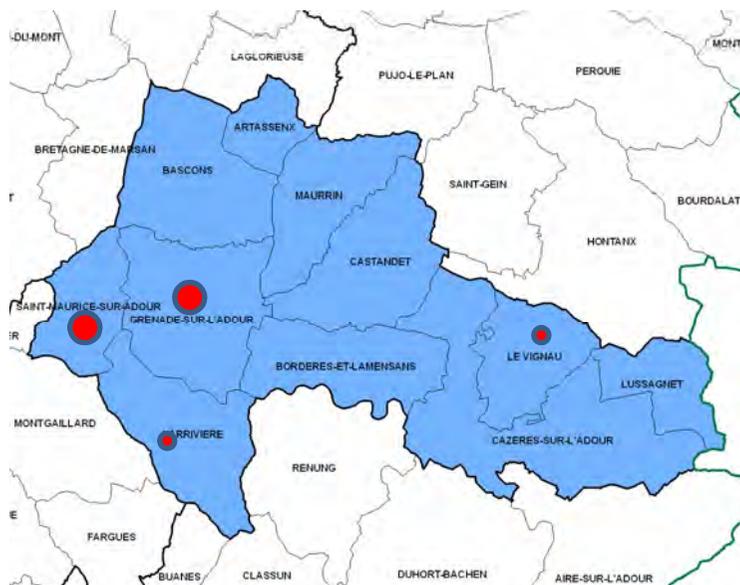
Sur le plan départemental en 2007 ( dont 9% de clientèle étrangère ) :

- les meublés labellisés ont un TO de 55%
- les meublés non labellisés : 39.9%

Communes	Établissements	Classement	Capacité
Artassenx			
Bascons	1	**	4
Bordères et Lamensans			
Castandet			
Cazères sur l'Adour	1	***	6
Grenade sur l'Adour	1 1 1 1	*** ** *** **	4 3 4 2
Larrivière St Savin	2	*	5
Le Vignau			
Lussagnet			
Maurrin			
St Maurice sur l'Adour	1 1 1 1	** *** Nc ***	4 4 10 4
<b>Total</b>	<b>12</b>		<b>50</b>

### 1. Le diagnostic touristique

- 1.1 Approche départementale
- 1.2 Approche locale
- 1.3 L'offre touristique
- 1.4 L'analyse du marché



### 1.3.4. Chambres d'hôtes

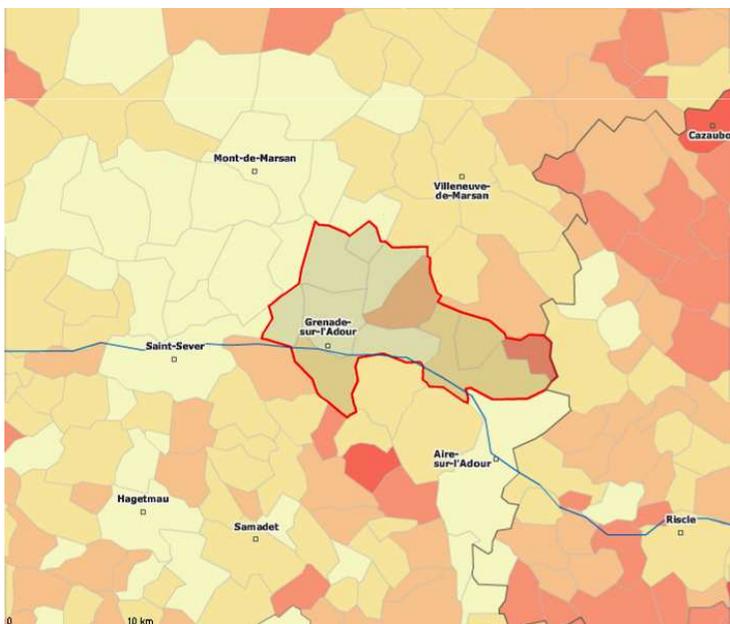
Un taux d'occupation moyen départemental de 32% sur la saison touristique dont plus de la moitié au profit des clientèles étrangères.

Un parc réduit sur la Communauté de Communes, influencé par la proximité de Mont de Marsan.

Communes	Établissements	Classement	Capacité
Artassenx			
Bascons			
Bordères et Lamensans			
Castandet			
Cazères sur l'Adour			
Grenade sur l'Adour	2		4
Larivière St Savin	1		4
Le Vignau	1	*	4
Lussagnet			
Maurrin			
St Maurice sur l'Adour	1 1	***	4 6
<b>Total</b>	<b>6</b>		<b>22</b>

### 1. Le diagnostic touristique

- 1.1 Approche départementale
- 1.2 Approche locale
- 1.3 L'offre touristique**
- 1.4 L'analyse du marché



### 1.3.5. Résidences secondaires

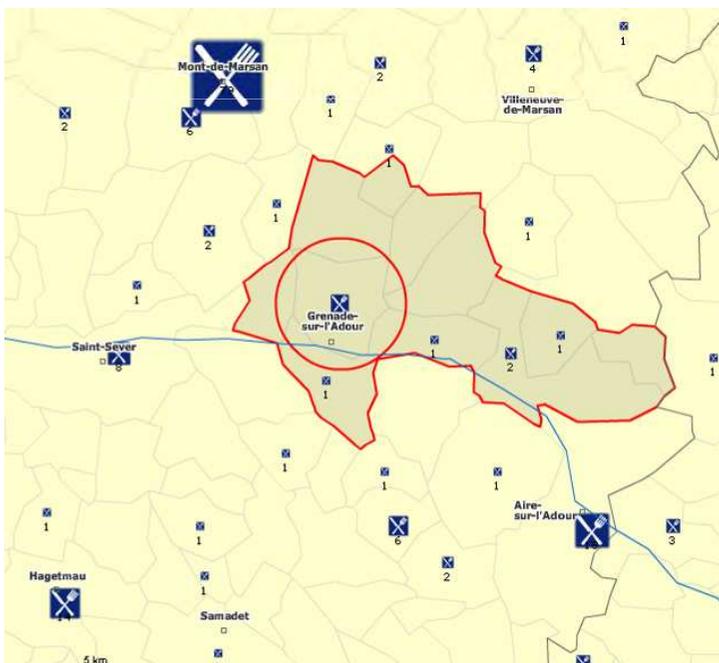
Un parc de 117 résidences secondaires sur la Communauté de Communes correspondant à une population de 1 170 personnes ( incluant les visites de parents et amis séjournant 100 jours par an).

L'hébergement non marchand du Pays représente 67% de l'ensemble des hébergements du Pays.( 22 154 lits en 2007 )

Communes	Établissements
Artassenx	2
Bascons	12
Bordères et Lamenssans	3
Castandet	10
Cazères sur l'Adour	10
Grenade sur l'Adour	24
Larivière St Savin	12
Le Vignau	13
Lussagnet	6
Maurrin	3
St Maurice sur l'Adour	5
<b>Total</b>	<b>117</b>

### 1. Le diagnostic touristique

- 1.1 Approche départementale
- 1.2 Approche locale
- 1.3 L'offre touristique
- 1.4 L'analyse du marché



### 1.3.6. Restaurants

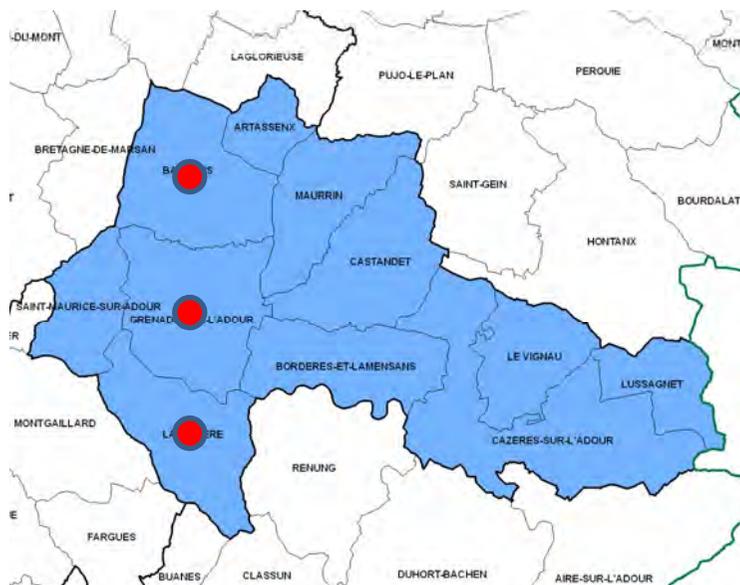
10 établissements de restauration dont 3 liés à une prestation hôtelière.

Près de 50% de l'offre se trouve à Grenade et 90% de l'offre présente un caractère économique. Et peu de prestation liée au tourisme.

Communes	Établissements		Couverts
Artassenx			
Bascons			
Bordères et Lamenssans	1		
Castandet			
Cazères sur l'Adour	2	Aliotel self Le Cazérien	150 26
Grenade sur l'Adour	4		
Larrivière St Savin	1		
Le Vignau	1		
Lussagnet			
Maurrin			
St Maurice sur l'Adour			
<b>Total</b>	<b>9</b>		

### 1. Le diagnostic touristique

- 1.1 Approche départementale
- 1.2 Approche locale
- 1.3 L'offre touristique
- 1.4 L'analyse du marché



### 1.3.7. Sites touristiques

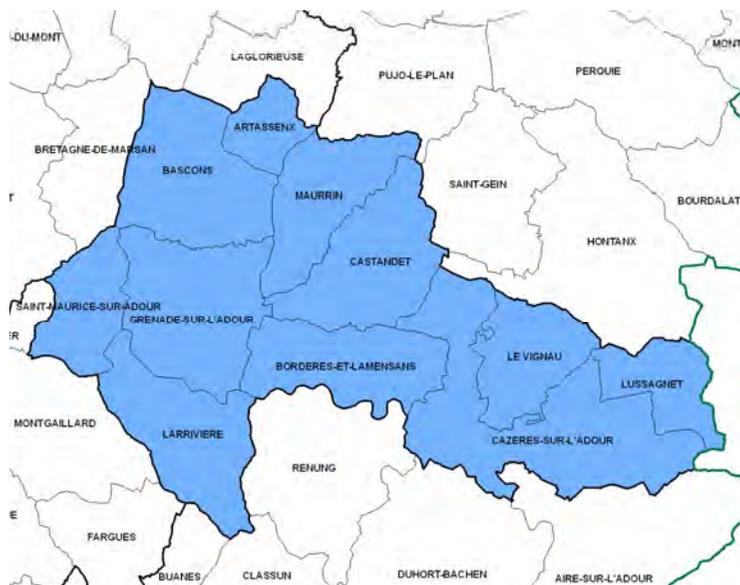
L'offre touristique n'est pas au niveau du potentiel patrimonial qu'elle est sensée révéler, malgré le soutien financier de la CDC ( 6 300 € pour le MCL )

Les trois sites répertoriés développent malgré les efforts, une faible clientèle, non représentative d'un véritable flux touristique. Après une fréquentation de 10 000 visiteurs en 2006, la Chapelle ND du rugby tombe à 1400.

Communes	Site	Fréquentation 2008
Artassens		
Bascons	Musée de la course landaise	1145
Bordères et Lamensans		
Castandet		
Cazères sur l'Adour		
Grenade sur l'Adour	Musée de l'histoire landaise	970
Larivière St Savin	Chapelle ND du rugby	1 399 (gratuit)
Le Vignau		
Lussagnet		
Maurrin		
St Maurice sur l'Adour		

### 1. Le diagnostic touristique

- 1.1 Approche départementale
- 1.2 Approche locale
- 1.3 L'offre touristique
- 1.4 L'analyse du marché



### 1.3.8. Patrimoine

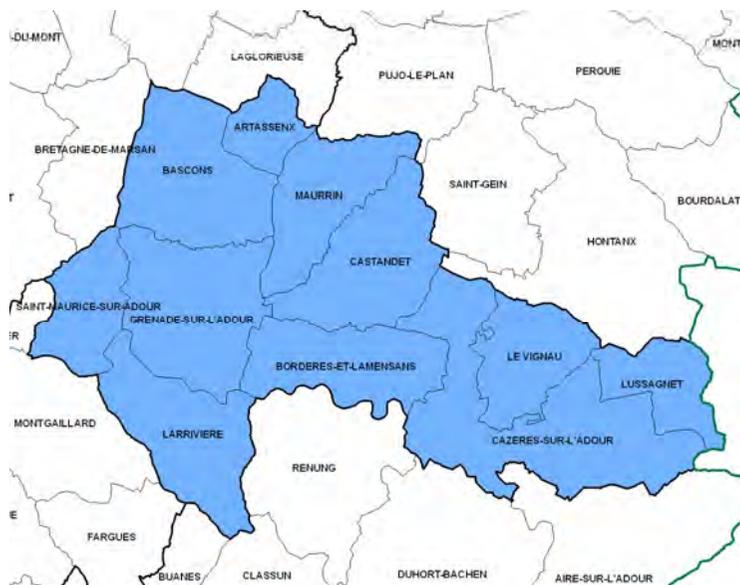
Un petit patrimoine rural autour des églises et des chapelles ainsi que deux sites d'arènes permettant des animations locales autour de la tauromachie.

Quelques éléments ponctuels ciblés sur l'environnement et des éléments de patrimoine bâti, bien répartis sur le territoire communautaire et peu mis en tourisme.

Communes	Édifice culturel	Arènes	Autres
Artassenx			Château privé
Bascons	Église et chapelle	Arènes	Avifaune
Bordères et Lamensans	Chapelle et église		Saligues
Castandet			Poteries
Cazères sur l'Adour			Pont métallique Saligues
Grenade sur l'Adour	Eglise		
Larrivière St Savin		Arènes	
Le Vignau			Château
Lussagnet	Eglise		Fontaine
Maurrin			Lac de Peyrot
St Maurice sur l'Adour			

### 1. Le diagnostic touristique

- 1.1 Approche départementale
- 1.2 Approche locale
- 1.3 L'offre touristique
- 1.4 L'analyse du marché



### 1.3.9. Équipements sportifs et de loisirs

Des sentiers de promenades thématiques mis en valeur par l'office de tourisme mais surtout utilisés par la population locale

Des sentiers initiés par le Pays au niveau de certaines communes proches du site des Saligues et permettant des jonctions et des prolongements de cheminements.

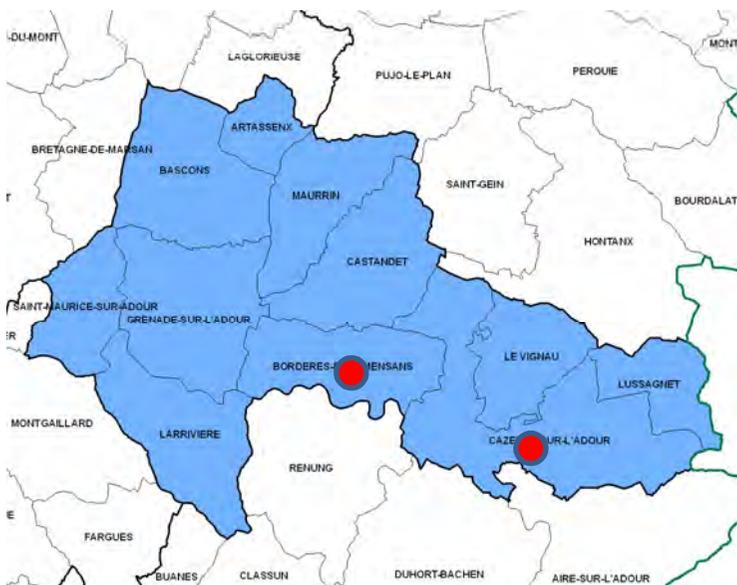
Sur 114 associations recensées dans la Communauté de Communes pour le dernier Forum des associations seulement une dizaine est dédiée au tourisme et à la culture

Communes	Équipements	Salles	Sentiers rando
Artassens	1	1	1
Bascons			1
Bordères et Lamensans			1
Castandet			1
Cazères sur l'Adour	3	2	2
Grenade sur l'Adour	5	2	1
Larrivière St Savin			1
Le Vignau	1		1
Lussagnet			1
Maurrin			1
St Maurice sur l'Adour			
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>9+</b>

## I – Le diagnostic touristique

### 1. Le diagnostic touristique

- 1.1 Approche départementale
- 1.2 Approche locale
- 1.3 L'offre touristique
- 1.4 L'analyse du marché



### 1.3.10. Projets de territoire

Peu de projets touristiques et environnementaux sur le territoire des communes.

Communes	Projets communaux
Artassensx	
Bascons	
Bordères et Lamenssans	Aménagement sous réserve d'acquisition du dépôt de GAMA après vente d'une parcelle à la société Lannepoudenx
Castandet	
Cazères sur l'Adour	Aménagement de la friche industrielle liée au dépôt GAMA
Grenade sur l'Adour	
Larivière St Savin	
Le Vignau	
Lussagnet	
Maurrin	
St Maurice sur l'Adour	



## I – Le diagnostic touristique

---

### 1. Le diagnostic touristique

1.1 Approche départementale

1.2 Approche locale

1.3 L'offre touristique

1.4 L'analyse du marché

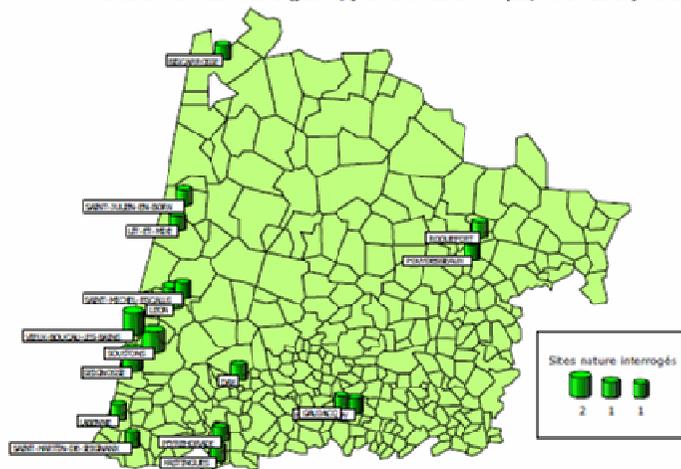
### Conclusions

- Sites touristiques : Manque de professionnels, faibles moyens financiers, locaux pas toujours adaptés. espaces peu dynamiques.
- Animations : Associations culturelles et touristiques peu nombreuses, animations faibles, incohérence dans la programmation, moyens financiers jugés suffisants, essoufflement des bénévoles,
- Sites environnementaux : aménagements minimalistes et peu d'animation.
- Hébergement : 194 lits touristiques marchands sur le territoire de la communauté de communes : capacité hôtelière inadaptée, parc de meublés faible et de bonne qualité, hébergement de plein air obsolète.
- Restauration ouvrière mal adaptée à la demande touristique
- Sites de visites confidentiels malgré leur intérêt dans le patrimoine local.
- Patrimoine local peu valorisé
- Peu de projets touristiques et de loisirs dans les communes en dehors des compétences de la communauté de communes.

### 1. Le diagnostic touristique

- 1.1 Approche départementale
- 1.2 Approche locale
- 1.3 L'offre touristique
- 1.4 L'analyse du marché

Sites et activités nature (pêche, promenades en barque, réserves et jardins)



#### 1.4.1. Les clientèles des sites nature

La clientèle individuelle représente 85% des entrées dans les sites de visite

La clientèle française représente 91% des entrées

La clientèle résidentielle représente 33% des entrées et les touristes excursionnistes 67%

Les structures de sites et activités nature :

Il s'agit de l'une des seules filières où les entreprises publiques et associations sont plus représentées que les entreprises commerciales (avec les sites et lieux de visite).

- 11 associations regroupant plus de 140 membres
- 6 entreprises individuelles
- 2 SA/SARL
- 1 municipale et 1 GIE

Type d'entreprise



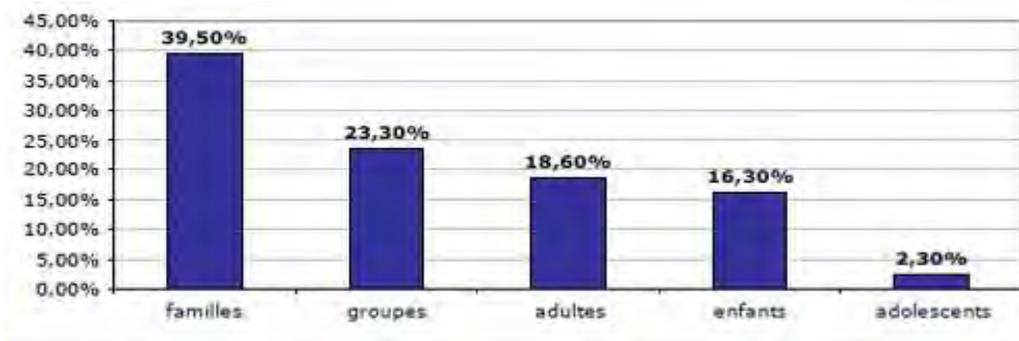


## I – Le diagnostic touristique

- Sur plus de 100 000 visiteurs, 40% des structures reçoivent moins de 1 000 clients sur l'ensemble de la saison, 21% accueillent plus de 10 000 clients
  - les 2/3 des clients viennent sur la période de juillet août,
  - 24% viennent en avant et arrière saison,
- 12% des clients viennent hors saison
- Par rapport aux autres filières, les clients des sites nature viennent davantage d'Aquitaine : 28%
- Les clientèles étrangères de ces activités viennent davantage d'Angleterre, d'Espagne ou de Belgique.
- Ces activités reçoivent principalement une clientèle familiale et de groupes.
- Ce sont les offices de tourisme ( 19% ) et le bouche à oreille ( 17% ) les meilleurs moyens de se faire connaître auprès du public pour ces activités nature.
- Dans 95.2% des cas, les prestataires éditent des flyers ou des plaquettes. Dans 62% des cas, ils adhèrent à l'Office de Tourisme de leur commune. Ils communiquent avant tout sur la filière et la nature, puis le département.

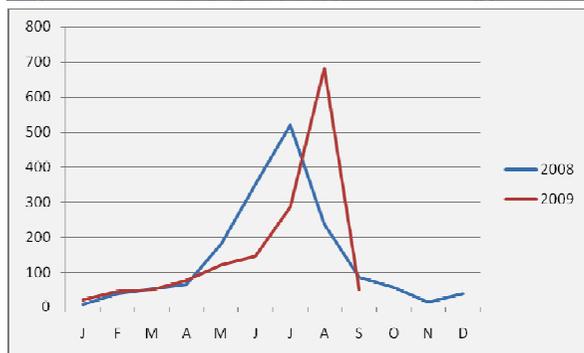
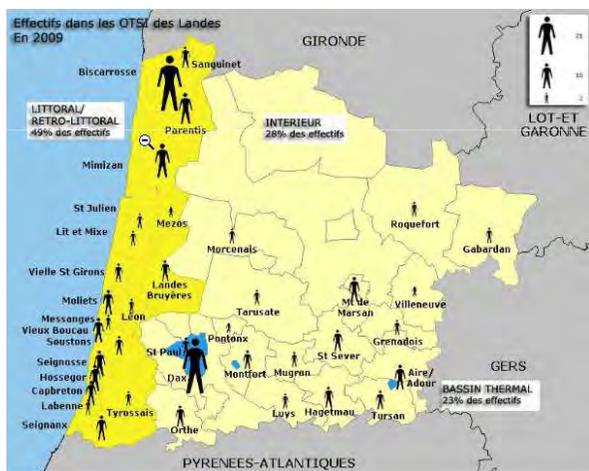


Répartition de la clientèle



## 1. Le diagnostic touristique

- 1.1 Approche départementale
- 1.2 Approche locale
- 1.3 L'offre touristique
- 1.4 L'analyse du marché



### 1.4.2. La fréquentation de l'office de tourisme

3340 personnes accueillies à l'office de tourisme intercommunal en 2009, avec un pic de fréquentation de mai à août.

Un budget de fonctionnement abondé à 95% par la communauté de communes pour un montant de 35 000 €

Une nette augmentation sur l'année 2009 ( 100% ) par rapport à 2008 ( 1652 personnes )

La demande des touristes :

- 31% animations
- 22% informations pratiques
- 19% patrimoine

MOIS	GUICHET	TELEPHONE	COURRIER	E-MAIL
JANVIER	20	5	1	15
FEVRIER	45	10	7	20
MARS	50	40	8	43
AVRIL	75	55	4	75
MAI	120	70	5	215
JUIN	145	64	6	210
JUILLET	485	70	1	35
AOUT	683	275	2	49
SEPTEMBRE	91	49	4	6
OCTOBRE	63	24	0	12
NOVEMBRE	40	42	3	8
DECEMBRE	22	54	4	10
<b>TOTAL</b>	<b>1839</b>	<b>758</b>	<b>45</b>	<b>698</b>

### 1. Le diagnostic touristique

- 1.1 Approche départementale
- 1.2 Approche locale
- 1.3 L'offre touristique
- 1.4 L'analyse du marché

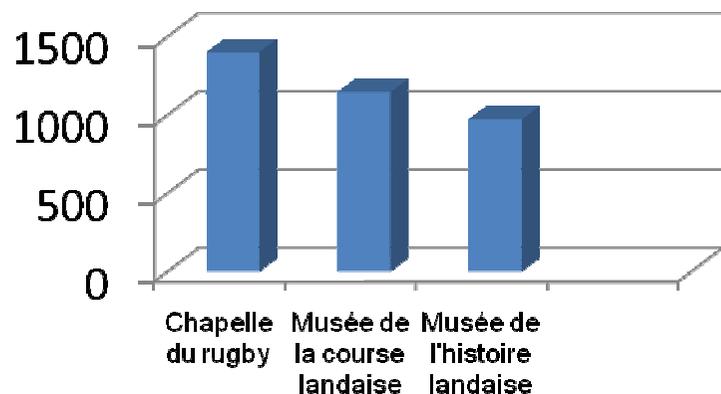
#### 1.4.3. La fréquentation des lieux de visite

Une fréquentation dominée à 60% par une clientèle de groupes pour le Musée de la course landaise

Une saison touristique étalée sur 5 mois ( d'avril à août ) pour la Chapelle du rugby sur la base du bouche à oreille à 35%

Une clientèle hors région à 61% et un taux de retour de 13%.

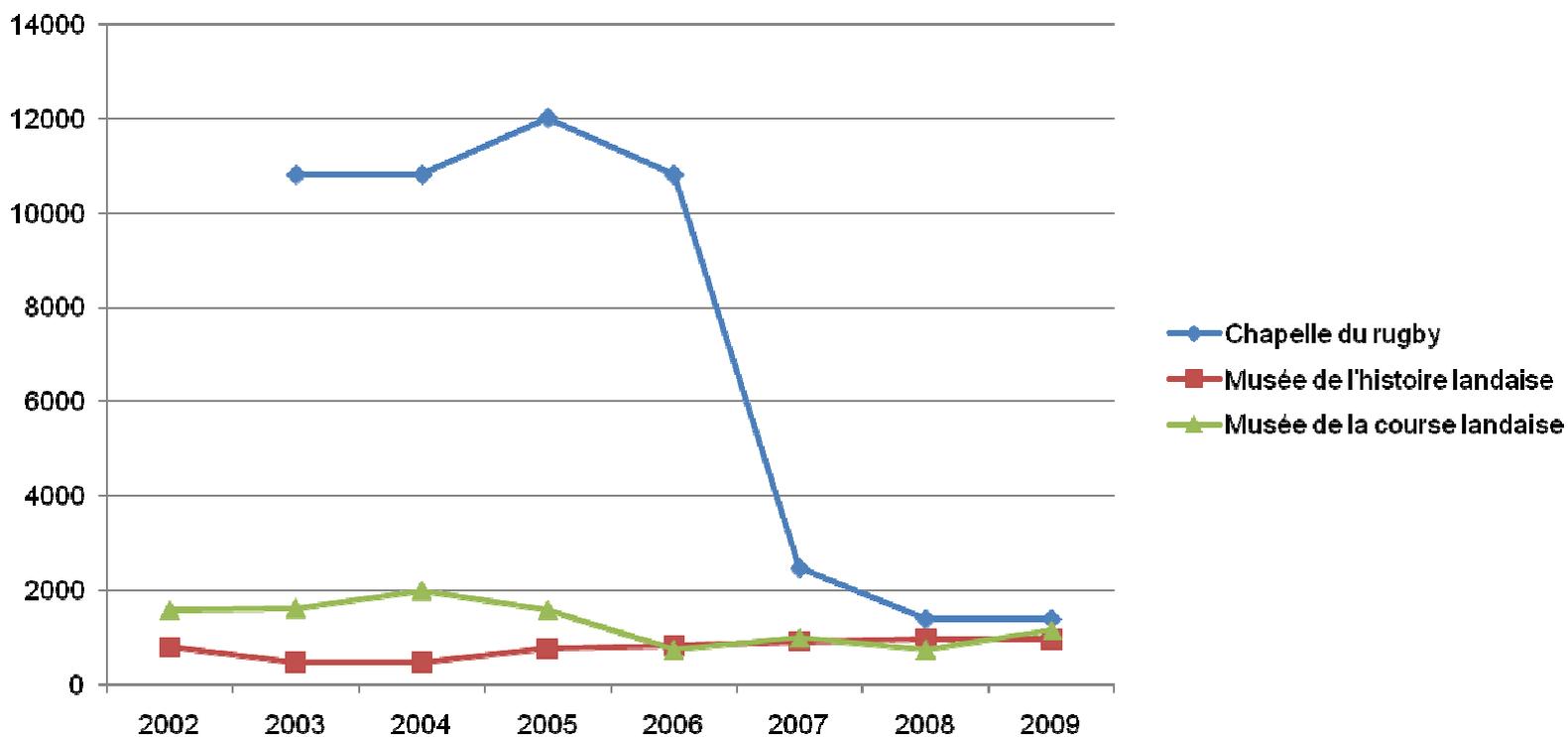
Une fréquentation faible ( 3 515 ) ne permettant pas un petit équilibre financier.



	2007	2008	2009
Chapelle du rugby	2742	1399	1400
Musée de la course landaise	976	738	1145
Musée de l'histoire landaise			970

## I – Le diagnostic touristique

Évolution des fréquentations sur 8 ans



## 1. Le diagnostic touristique

- 1.1 Approche départementale
- 1.2 Approche locale
- 1.3 L'offre touristique
- 1.4 L'analyse du marché

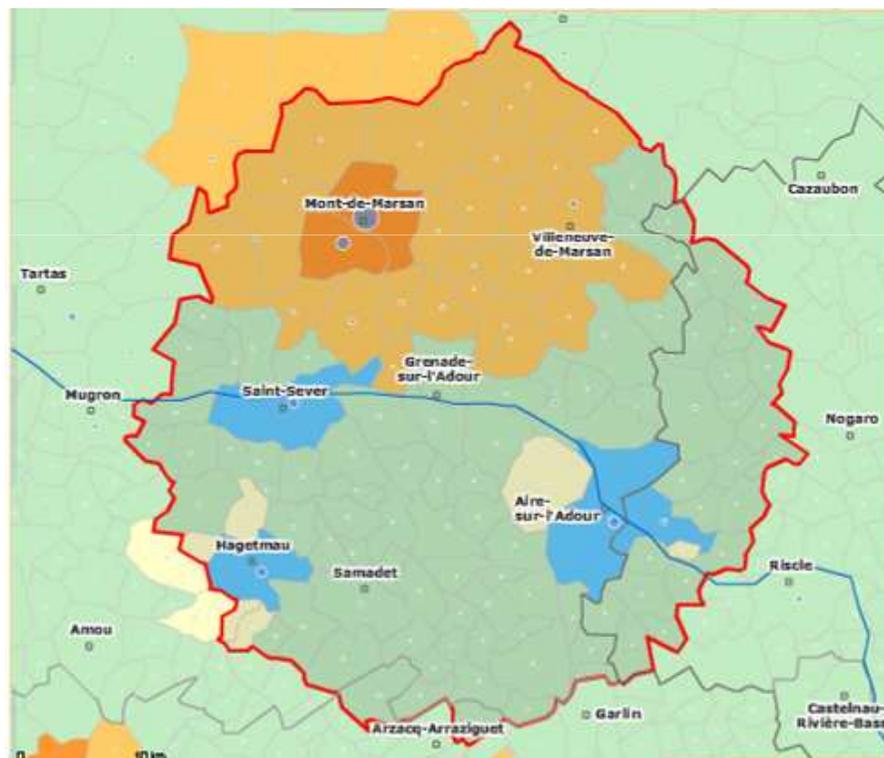
catégories socioprofessionnelles	pop. 2005	% sél	% France entière	écart
agriculteurs expl.	2 157	2,5	1,1	1 824
artisans, comm., cief d'extr.	2725	3,2	3,2	0
cadres et prof. lib. et sup.	4 425	5,2	8,1	-1 089
professionnels intermédiaires	10 567	12,3	13,5	-105
employés	14 980	17,5	16,8	31
ouvriers	12 367	14,4	13,9	19
retraités	25 586	29,9	25	941
autres sans activité prof.	12 828	15	15,3	-591
Total	85 605	100	100	0

source : Insee, RP2000 exploitation complémentaire

### 1.4.4. La zone de chalandise à 25 km

104 130 habitants permanents

1 170 résidents secondaires



### 2. Le diagnostic environnemental

#### 2.1 Approche environnementale

#### 2.2 Localisation de la Saligue de Bordères-Cazères-Renung

#### 2.3 Historique du site

#### 2.4 Le milieu physique

#### 2.5 Les milieux naturels

#### 2.6 Les activités existantes sur le site

#### 2.7 Synthèse des atouts et des contraintes

Un projet de valorisation environnementale, touristique, économique et d'accueil du public sur le site naturel des Saligues de l'Adour (notamment la Saligue de Bordères-Cazères-Renung) est envisagé par la Communauté de communes du Pays Grenadois.

Le périmètre d'étude concerne en aval le site de la Saligue de Bordères-Cazères-Renung (propriété de l'Institution Adour, localisée sur les communes de Bordères-Lamensans, Cazères-sur-l'Adour et Renung (Département des Landes)) mais également le cours moyen de l'Adour et ses saligues en amont jusqu'à la limite des communes de Cazères-sur-Adour et d'Aire-sur-Adour.

Cette première phase d'étude a pour but une présentation et une compréhension du site et de sa gestion spatiale. L'objectif de cet état des lieux est de définir un diagnostic de la sensibilité et des potentialités environnementales de la zone au vu de son historique, de ses atouts et de ses faiblesses.

Cette première phase d'étude a pour but une présentation et une compréhension du site et de sa gestion spatiale. L'objectif de cet état des lieux est de définir un diagnostic de la sensibilité et des potentialités environnementales de la zone au vu de son historique, de ses atouts et de ses faiblesses.

**Pour l'élaboration de ce diagnostic environnemental, nous nous baserons essentiellement sur la Saligue de Bordères-Cazères-Renung** qui est très représentative du type de milieu rencontré, ainsi que ses alentours, et qui fait l'objet d'un plan de gestion par l'Institution Adour et le Conseil Général des Landes.

Dans un second temps, une étude de définition des projets possibles (scenarii) sera élaborée à partir, d'une part, de l'opportunité environnementale représentée par ce type de milieu et d'autre part, en prenant en compte les aspects économiques, touristiques, juridiques, financiers et pédagogiques, pour l'ensemble du périmètre d'étude.



## II – Le diagnostic environnemental

### 2. Le diagnostic environnemental

#### 2.1 Approche environnementale

#### 2.2 Localisation de la Saligue de Bordères-Cazères-Renung

#### 2.3 Historique du site

#### 2.4 Le milieu physique

#### 2.5 Les milieux naturels

#### 2.6 Les activités existantes sur le site

#### 2.7 Synthèse des atouts et des contraintes

La Saligue de Bordères-Cazères-Renung est située sur le cours moyen de l'Adour, à 15 km au Sud-Est de Mont-de-Marsan (département des Landes, Région Aquitaine).

Sur le cours de l'Adour, le site est localisé à 10 km en aval d'Aire-sur-Adour et à 6 km en amont de Grenade-sur-Adour,

cf. Cartes suivantes : Plan de localisation du site.

Le périmètre d'étude, d'une superficie totale de 220 ha, est placé sur le territoire de trois communes : Bordères-et-Lamensan (au Nord), Cazères-sur-l'Adour (à l'Est) et Renung (au Sud). Sur le plan administratif, Bordères-et-Lamensan et Cazères-sur-l'Adour font partie de la Communauté de communes du Pays Grenadois (Maître d'ouvrage de cette étude) alors que la commune de Renung est membre de la Communauté de communes d'Aire-sur-Adour.

La zone étudiée est située à mi-distance entre les sources et l'embouchure du fleuve, et fait partie du secteur des « Saligues de l'Adour Moyen » (saligue vient du gascon « saligas » qui signifie saule, essence caractéristique de ce milieu). Les saligues sont caractérisées par un lit mineur divagant à évolution rapide, un lit majeur large et un substrat de graviers où les saligues ont subi une forte régression en raison des extractions de granulats.

Les saligues sont des espaces à forte valeur écologique et qui sont en régression sur l'ensemble de la région Aquitaine.

## II – Le diagnostic environnemental

**Etude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de valorisation environnementale, touristique, économique et d'accueil du public des Saligues de l'Adour**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS**

**PLAN DE LOCALISATION DU SITE**

**Légende :**



 Périmètre d'étude

 Limites de communes

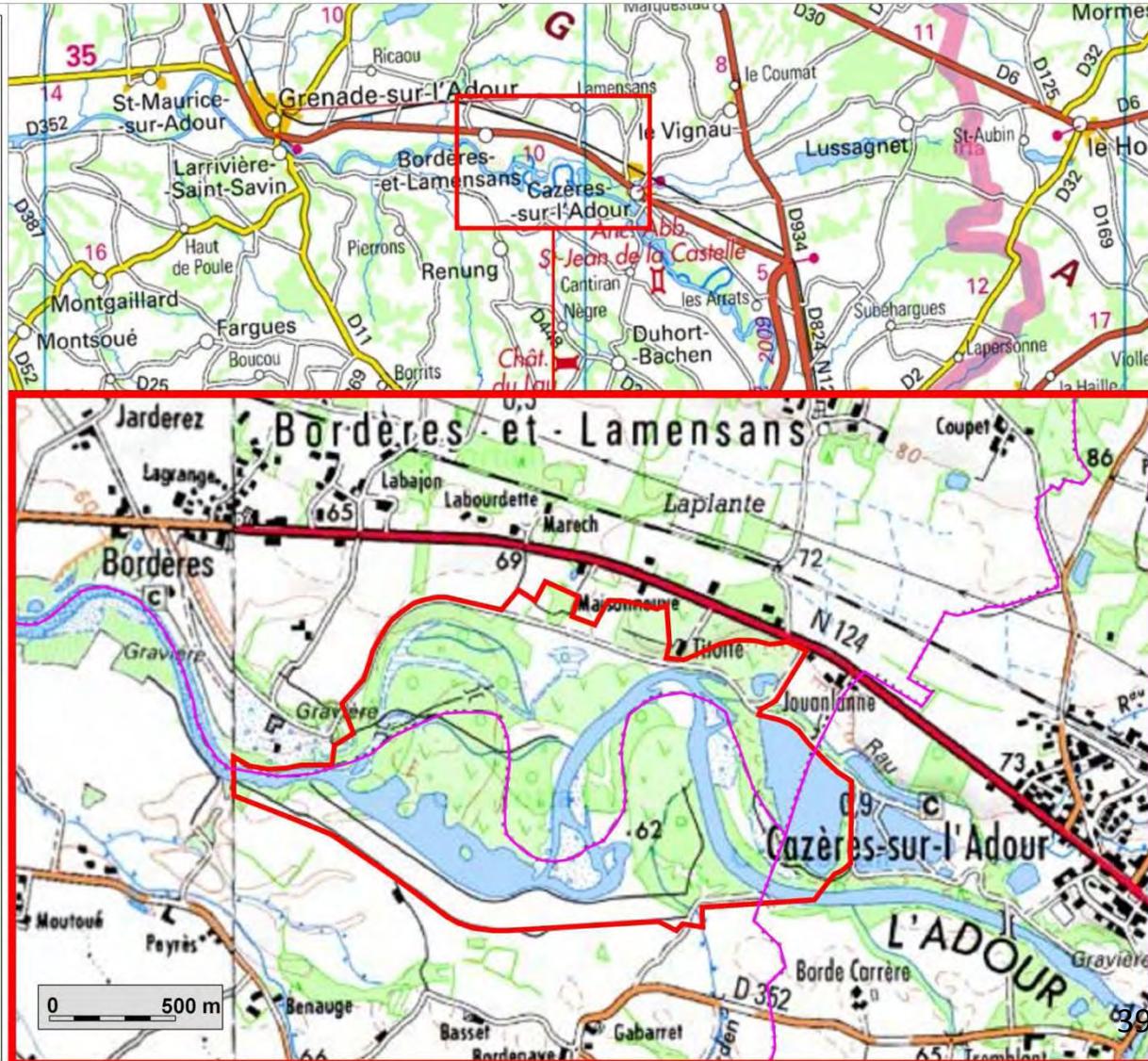
Source Scan25-CCPG

Réalisation : Février 2010  
**ADEV Environnement**



2 Rue Jules FERRY  
36 300 LE BLANC  
02.54.37.19.68  
06.17.95.92.49

[contact@adev-environnement.com](mailto:contact@adev-environnement.com)



## II – Le diagnostic environnemental

**Etude d'opportunité et  
de faisabilité d'un  
projet de valorisation  
environnementale,  
touristique,  
économique et  
d'accueil du public des  
Saligues de l'Adour**

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
GRENADOIS**

**LOCALISATION SUR  
PHOTO SATELLITE**

**Légende :**



-  Zone de quiétude
-  Périmètre d'étude de la Saligue de Bordères-Cazères-Renung

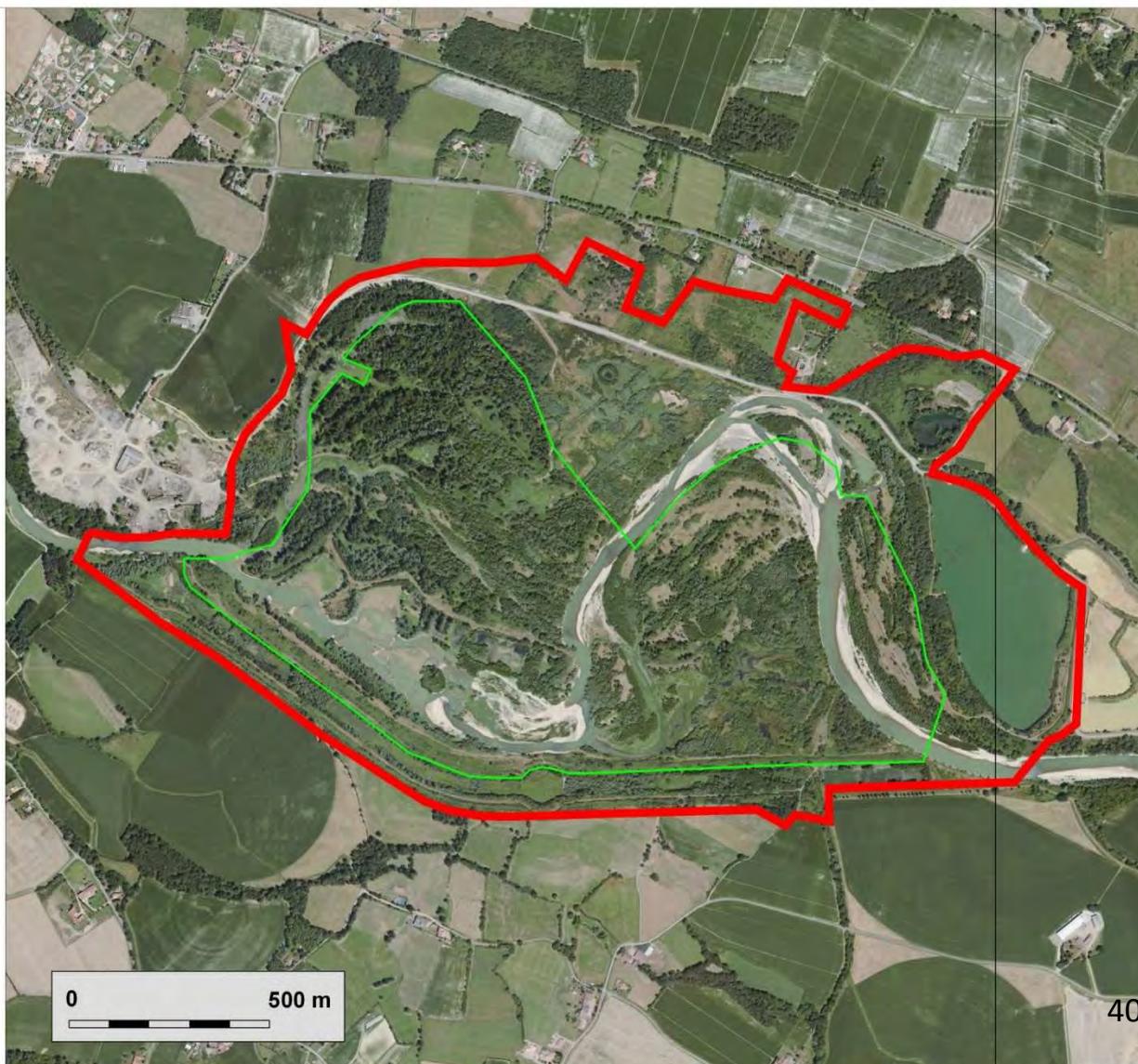
Orthophoto, Source IGN 2007, CCPG

**Réalisation : Mars 2010  
ADEV Environnement**



2 Rue Jules FERRY  
36 300 LE BLANC  
02.54.37.19.68  
06.17.95.92.49

[contact@adev-environnement.com](mailto:contact@adev-environnement.com)



0 500 m

## 2. Le diagnostic environnemental

### 2.1 Approche environnementale

### 2.2 Localisation de la Saligue de Bordères-Cazères-Renung

### 2.3 Historique du site

### 2.4 Le milieu physique

### 2.5 Les milieux naturels

### 2.6 Les activités existantes sur le site

### 2.7 Synthèse des atouts et des contraintes

Au niveau de la zone d'étude, le lit mineur de l'Adour a occupé de nombreux cours qui sont visibles depuis 1950 sur les photographies aériennes.

Des digues et des protections de berges ont été réalisées afin de protéger les cultures, les habitats et les ouvrages d'art.

L'activité humaine ayant eu le plus grand impact sur ce type de milieu reste les extractions de matériaux (carrières). Ce type d'activité s'est généralisé dans le lit mineur depuis les années 50 et a provoqué une modification du profil le long du fleuve : en raison de phénomènes d'érosion régressive, le lit de l'Adour s'est enfoncé et ses facultés de divagation ont, de ce fait, diminué.

Les activités agricoles ont évolué au fil des années :

- Les cultures intensives (maïs notamment) occupent de grandes surfaces au niveau de la Vallée du Moyen-Adour et bordent fréquemment le fleuve (défrichement et drainage). Ce type de culture, au rendement important, demande une irrigation développée et étendue.

- Dans le lit majeur (terrasses basses et moyennes comprises), les prairies traditionnellement fauchées et pâturées ont été remplacées par la sylviculture de peupliers hybrides, d'où un changement de l'entité paysagère.

De nombreuses modifications sont intervenues sur le site, liées au projet initial de création d'un bassin-écrêteur de crues ; .

### Origine du projet de bassins à vocations multiples

Sur l'ancien site d'extraction de granulats que constitue la zone d'étude, l'Institution Adour a initié un projet de bassins à vocations multiples, à la fin des années 80 : des bassins d'écroulement et de compensations des crues. Le choix du site permettait de regrouper trois objectifs :

- L'accumulation, en période de hautes eaux, d'une partie des crues pour compenser les effets néfastes des aménagements réalisés en amont.
- La stabilisation d'un parcours de 3 km de l'Adour, particulièrement instable, au Sud de la commune Bordères, avec la création d'un chenal.
- La constitution d'une réserve d'eau, utile pour soutenir les débits d'étiage de l'Adour.

Au fur et à mesure de l'avancée du projet, l'Institution Adour a acquis l'ensemble des parcelles du site sur une superficie totale de 220 ha.



## II – Le diagnostic environnemental

### Mise en œuvre du projet sur Bordères et nouvelles orientations

Les travaux sont engagés pendant plusieurs années et dans les années 90, la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) préconise de ne pas mettre en eau le nouveau lit et de limiter les extractions.

De nouveaux enjeux sont alors décidés par le Schéma d'Aménagement du Bassin de l'Adour, en cohérence avec les préconisations et directives du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), dans le cadre de la loi sur l'eau ;

- Limiter les extractions de granulats
- Préserver les saligues (zones vertes)
- Procéder à un réaménagement faunistique
- Réaliser des plantations

Les travaux sont donc interrompus à partir de 2001 et l'Institution Adour et le Conseil Général des Landes décident de réaménager le site dans le cadre d'un développement environnemental.

Ainsi, les modifications résultant de ce projet sont importantes :

- Les anciennes pâtures, les bras morts, les fourrés des terrasses alluviales et les forêts-galeries ont disparu. La majorité des terrains ont été ramenés au niveau altimétrique de la nappe alluviale. Ceux qui ne l'ont pas été se sont couverts de fourrés ou sont restés boisés.
- L'élément principal concernant le lit majeur est l'implantation d'un chenal ceinturé de digues qui domine les terrains environnants de 7 à 8 mètres. Il constitue aujourd'hui une barrière importante aux divagations sur sa rive gauche.

- Les quelques plans d'eau qui avaient été creusés en dessous de la nappe alluviale sont aujourd'hui quasiment comblés car les apports de matériaux alluvionnaires ont été importants lors des crues.

### Gestion actuelle du site; Plan de gestion 2006-2009 de l'Institution Adour et du Conseil Général des Landes.

Les objectifs sont désormais **la valorisation écologique et hydraulique de la saligue**, d'où la réalisation d'un plan de gestion. La DIREN Aquitaine préconise **le maintien d'une zone de divagation et d'expansion des crues**.

**Un premier plan de gestion (2006-2009)** a été élaboré par la Cellule Milieux Naturels du Conseil Général des Landes, qui souhaite réorienter le site vers une mise en valeur de ses atouts écologiques.

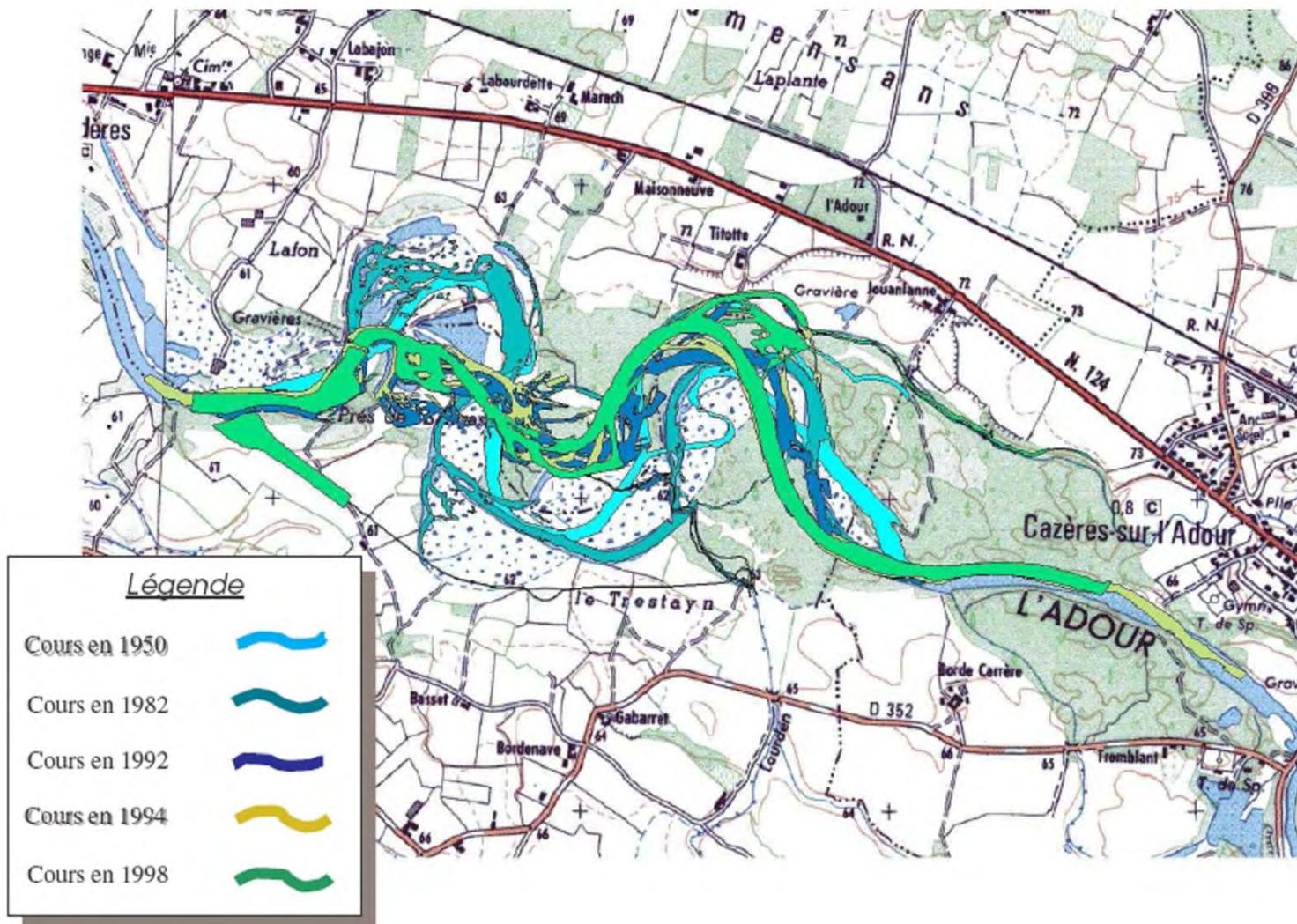
Le comité de pilotage est composé des représentants des trois communes, des trois ACCA, de l'AAPPMA d'Aire-sur-Adour, du Conseil Général des Landes et de l'Institution Adour.

L'objectif de l'Institution Adour est donc de laisser divaguer et s'étaler naturellement l'Adour sur la totalité des 220 hectares du site, ce qui a pour but :

- l'alimentation de la nappe fluviale,
- la conservation de la zone humide inondable et de la variété des habitats naturels.

La carte suivante illustre l'évolution de la zone de divagation des années 50 à nos jours ; des précisions à ce sujet sont apportées par l'étude de mobilité de l'Adour réalisée par Géodrag (voir partie « Hydrographie et hydrologie »).

## II – Le diagnostic environnemental



Les différents cours de l'Adour de 1950 à nos jours (Source : Plan de gestion 2006-2009, Conseil Général des Landes et Institution Adour). 43



## II – Le diagnostic environnemental

### 2. Le diagnostic environnemental

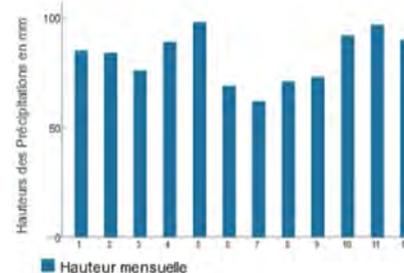
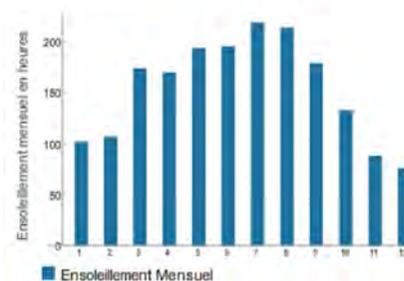
- 2.1 Approche environnementale
- 2.2 Localisation de la Saligue de Bordères-Cazères-Renung
- 2.3 Historique du site
- 2.4 Le milieu physique
- 2.5 Les milieux naturels
- 2.6 Les activités existantes sur le site
- 2.7 Synthèse des atouts et des contraintes

#### 2.4.1 Climatologie

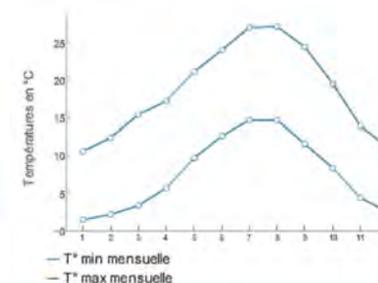
A ce niveau, le cours moyen de l'Adour est soumis à un climat de type océanique tempéré, avec des précipitations importantes, des températures douces et de faible amplitude saisonnière. Trois types d'influences peuvent être décrits :

- La proximité de l'Océan Atlantique tempère les températures extrêmes par des vents dominants d'Ouest doux et humides,
- La barrière pyrénéenne provoque un effet de fœhn caractérisé par des vents forts et chauds venant du Sud,
- Le massif landais au Nord freine la progression des vents dominants.

Normales mensuelles



Normales mensuelles



Diagrammes météorologiques des Normales mensuelles concernant la pluviométrie, les températures et l'ensoleillement (calculées à partir des 30 dernières années de relevés, Station de Mont de Marsan, Source Météo France)

Concernant les précipitations, les Normales annuelles indiquent **126 jours de pluie**, pour une hauteur moyenne de **983.1 mm**. Il faut noter que **les valeurs des précipitations sont élevées** si on les compare aux valeurs des autres régions françaises.

Pour les températures, les Normales annuelles indiquent **7.6°C minimum et 18.7°C maximum**, ce qui montre une relative douceur, en comparaison avec les autres régions françaises.

Enfin, toujours selon les Normales annuelles, la durée d'insolation est de **1852 heures** et l'ensoleillement est faible pour 128 jours et fort pour 61 jours.

## II – Le diagnostic environnemental

	Pluviométrie Hauteur moyenne (en mm) / nb jours de pluie	Températures (°C) Mini /Maxi	Ensoleillement Durée d'insolation (en heures)
Lille	723.1 / 126	6.6 / 14.1	1617
Paris	649.8 / 111	8.6 / 15.5	1630
Strasbourg	631.4 / 112	6.1 / 14.8	1633
Rennes	676.9 / 116	7.6 / 16	1626
La Rochelle	763.5 / 116	9.5 / 16.6	2055
Bourges	732.7 / 119	6.8 / 15.8	1787
Dijon	744.4 / 115	6.4 / 15.1	1789
Bordeaux	984.2 / 128	8.5 / 18.1	1992
Lyon	843 / 107	7.5 / 16.4	1932
Perpignan	547 / 56	11 / 19.8	2392
Nice	803.3 / 63	12 / 19.2	2668
Ajaccio	639.3 / 72	10 / 20.1	2726

Valeurs des Normales annuelles de pluviométrie, de températures et d'ensoleillement pour différentes villes de France.

### 2.4.2 Géologie

Sur la zone d'étude, l'ensemble des formations sont de type superficiel et datent du Quaternaire. Celles-ci surmontent une structure d'argile plastique qui s'est mise en place à l'ère Tertiaire, au cours du Miocène supérieur (2 Ma).

Ainsi, la carte ci-après montre les différentes formations telles que :

- g3-m2 : **Terrain affleurant du Tertiaire** (Oligo-Miocène) datant du Chattien-Burdigalien. Il s'agit de molasses, c'est-à-dire de milieux évoquant les contextes fluvio-lacustres de type molassique (épaisseur : 30 à 50 m).

Les formations superficielles suivantes, datant du Quaternaire, correspondent à des épandages fluviaux élaborés et transportés par l'Adour et ses affluents. Elles s'étendent en couloirs grossièrement orientés SE-NW :

- Fu : **Hautes Terrasses** dont la base est composée de galets pouvant atteindre 20 cm, généralement composé de quartz et quartzite gris, et emballés dans un sable gris à micas et feldspath.

- Fv : **Moyennes Terrasses** : ces dépôts alluviaux se rencontrent dans des niveaux accumulés par l'Adour sur une épaisseur de 25 m. Ces atterrissements sont constitués de galets arrondis de quartz et quartzite épars dans un sable légèrement argileux. Le toit de cette terrasse est constitué par une argile limoneuse marron-clair.

- Fw : **Basses Terrasses** dont l'extension est restreinte à de petits lambeaux disséqués par les terrasses plus récentes. Les galets (taille maximum : 18 cm) et les graviers, composés de roche quartzitique se répartissent sur 3-4 m d'épaisseur. Ces venues grossières sont recouvertes par un limon argileux gris-marron.

- Fy-z : **Alluvions récentes** : en relation directe avec le cours actuel des rivières, cette terrasse est encaissée dans les alluvions de la Terrasse Fx. La composition des galets et des graviers est le quartz et la quartzite.

- CF : **Colluvions argilo-sableuses** : il s'agit de colluvions limoneuses et silteuses générées par le lessivage et le remaniement des niveaux de sables fauves et des glaises bigarrées.

## II – Le diagnostic environnemental

Etude d'opportunité et  
de faisabilité d'un  
projet de valorisation  
environnementale,  
touristique,  
économique et  
d'accueil du public des  
Saligues de l'Adour

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
GRENAUDOIS

### CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES

Légende :



 Périmètre d'étude

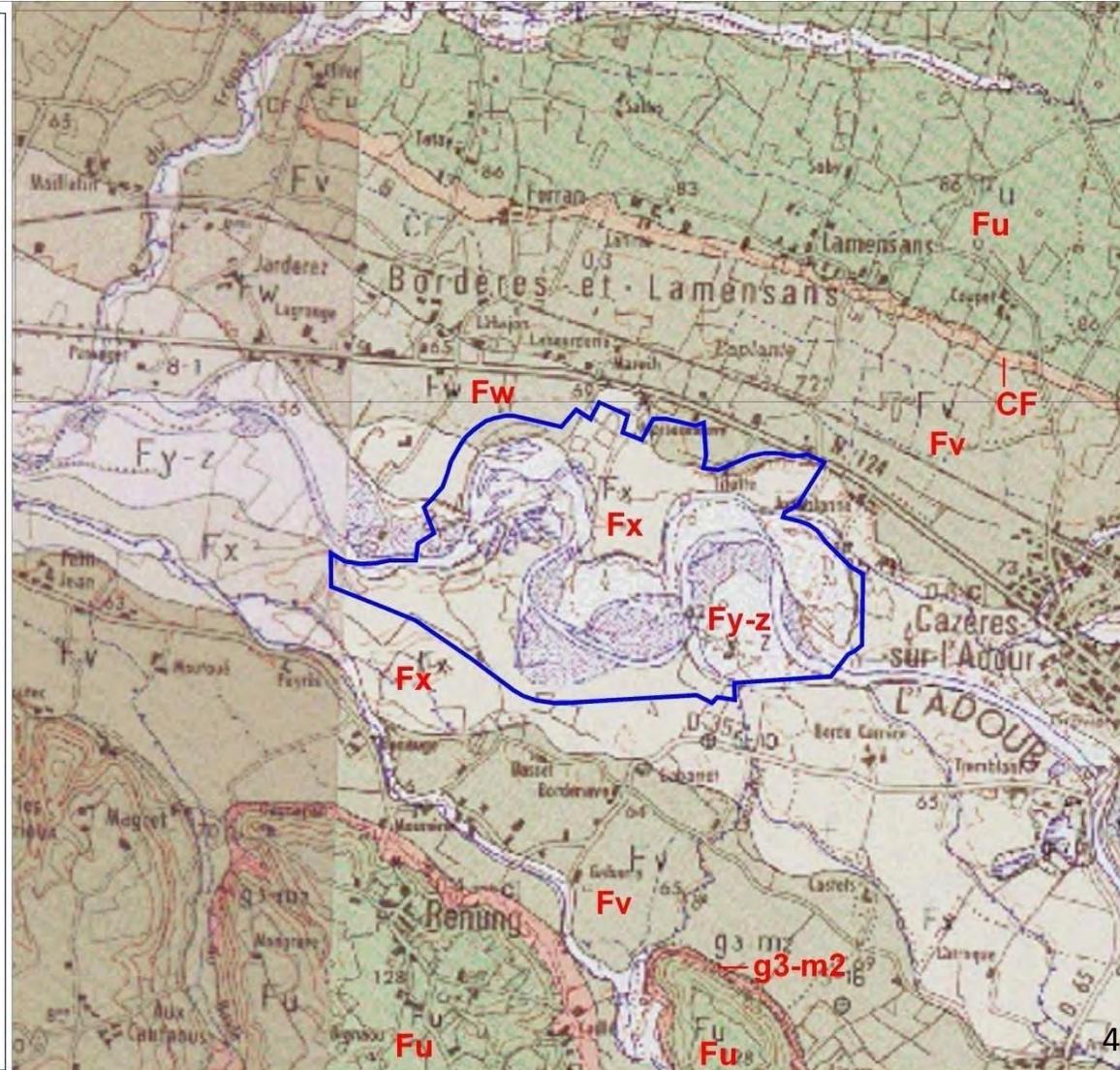
Echelle: 1 / 25 000  
Source IGN

Réalisation : Février 2010  
**ADEV Environnement**



2 Rue Jules FERRY  
36 300 LE BLANC  
02.54.37.19.68  
06.17.95.92.49

[contact@adev-environnement.com](mailto:contact@adev-environnement.com)





### 2.4.3 Hydrographie et Hydrologie

#### 2.4.3.1 L'Adour et la zone d'étude

L'Adour, fleuve de 325 km, prend sa source autour du Pic du Midi de Bigorre, Néouvielle et Arbizon à environ 2000 m d'altitude dans les Pyrénées et se jette dans le golfe de Gascogne. Ce fleuve de piémont (situé au pied d'un ensemble montagneux) a un régime pluvio-nival provoquant des crues subites.

Les alluvions, entraînées depuis les Pyrénées sous forme de limon, gravier ou galet, sont d'une faible cohésion et la violence des crues entraîne, à l'état naturel, une divagation permanente du lit mineur.

Sur la zone d'étude, l'Adour est caractérisé par la mobilité de son lit mineur. Ce phénomène a été accentué par l'extraction de granulats, ayant pour effet l'érosion et l'enfoncement du lit.

C'est pour cette raison que **l'Institution Adour a déterminé un espace de mobilité, afin de laisser divaguer librement le fleuve sur l'ensemble du site.**

Plusieurs entités peuvent être identifiées au niveau du périmètre d'étude :

- La zone du lit majeur de l'Adour, très large, correspond au champ de divagation actuel de la rivière.
- La zone des terrasses moyennes en rive droite.
- Plusieurs bras morts, ainsi que des mares et petits plans d'eau sont présents, plus ou moins comblés par les alluvions ou la végétation.
- Deux ruisseaux affluents se jettent dans l'Adour : le Gioulet en rive droite et le Lourden en rive gauche.
- Un plan d'eau bien isolé du fleuve est situé au Sud de Jouanlance (limite Cazères – Bordères), résultant des activités d'extraction de granulats.
- Le chenal de dérivation, construit pour le projet initial en 1992 et long de 2.5 km, sert aujourd'hui à l'écoulement du Lourden. Un plan d'eau, communiquant avec le Lourden lors des crues importantes, occupe sa partie amont. Enfin, des épis de protection ont été implantés pour empêcher l'Adour de pénétrer par l'entrée amont du chenal.
- Enfin, un seuil en béton a été construit dans les dépressions au Sud-Est du site, en rive gauche de l'Adour, afin de bloquer l'écoulement des eaux de la nappe alluviale qui affleure dans cette partie.

### 2.4.3.2 Le régime et la dynamique de l'Adour

L'Adour, au niveau de la station hydrométrique d'Aire-sur-Adour (superficie du bassin versant : 2930 km<sup>2</sup>), est caractérisé par un débit moyen annuel assez faible (41.6 m<sup>3</sup>/s), des hautes eaux d'hiver, une influence faible de la fonte nivale de printemps, des étiages assez conséquents et hâtifs. Le régime est influencé par ses affluents successifs.

A la station d'Aire sur Adour (référéncée Q1100010), les débits caractéristiques sont les suivants:

- Le débit d'étiage de 30 jours consécutifs de fréquence quinquennale est estimé à 5.1 m<sup>3</sup>/s.
- Le débit d'une crue centennale est évalué à 1040 m<sup>3</sup>/s.

L'analyse des relevés au niveau de l'Adour fait apparaître des variations annuelles très importantes.



## II – Le diagnostic environnemental

AXE	
Longueur	325 km
Pente	0,6 ‰
Largeur au point le plus aval : Saint Vincent de Paul	0,06 km
Sinueosité	2,1
Population des communes riveraines	244 803 hab
Nombre de communes traversées	140
Nombre de départements traversés	4
Nombre de régions traversées	2
Nombre de pays traversés	1
BASSIN VERSANT	
Surface de bassin versant	16 900 km <sup>2</sup>
Nombre affluents	> 153
Linéaire total des affluents	21 300 km
Population du bassin versant (année 1999)	961 333 hab
Densité de population des communes	57 hab/km <sup>2</sup>
Nombre de communes concernées	1 224
Nombre de départements concernés	4
Nombre de régions concernées	2

	Débit réel à Dax	Débit évalué à Bayonne
Module	82 m <sup>3</sup> /s	360 m <sup>3</sup> /s
Débit maximum, crue centennale	1240 m <sup>3</sup> /s	
QMNA	14 m <sup>3</sup> /s	
Ecart		
Module spécifique	11,75 m <sup>3</sup> /s	21,3 m <sup>3</sup> /s
Hauteur max de montée des eaux		6,5
Débit plein bord	1200 m <sup>3</sup> /s	

*Le débit est évalué à Bayonne en cumulant les débits de l'Adour à Saint-Vincent-de-Paul, des Gaves Réunis et de la Nive, en effet les mesures à Bayonne ne sont pas fiables, le fleuve subissant l'influence de la marée*

Ainsi, pour la station d'Aire-sur-Adour, les débits du fleuve présentent des valeurs maximales en février (76 m<sup>3</sup>/s) et avril (65 m<sup>3</sup>/s). Les valeurs minimales sont au mois d'août (11 m<sup>3</sup>/s) et septembre (9 m<sup>3</sup>/s) (ces valeurs sont des moyennes calculées sur la période 1968-1992). Le débit moyen est de 38,10 m<sup>3</sup>/s et le débit spécifique annuel (moyen) de 13 l/s/km<sup>2</sup>.

Le débit d'objectif d'étiage du fleuve est fixé par le point nodal d'Audon à 8.2 m<sup>3</sup>/s. Le débit de crise est établi à 2.6 m<sup>3</sup>/s (Arrêté préfectoral du 05/07/2004).

La dynamique de la rivière peut être appréciée à partir de l'évolution du tracé du cours d'eau, d'une part et de la pente de la ligne d'eau, d'autre part:

- La **Carte des différents cours de l'Adour de 1950 à nos jours** met en évidence l'évolution du lit de l'Adour sur une période récente (1950-1992). Elle montre également que la zone est traditionnellement une zone de divagation car de profondes modifications du tracé sont observables au cours du temps et la variété des formes observées met en relief une forte dynamique (évolution des méandres, bras secondaires, bras morts...).

- **L'étude BKM** pour la réhabilitation de la Saligue de Cazères (1994) met en lumière une diminution progressive de la pente du fleuve et un approfondissement général du lit. Cette évolution est le résultat de l'activité d'extraction de granulats dans le lit mineur, qui a entraîné des érosions régressives.

### 2.4.3.3 Qualité des eaux

Le Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour-Garonne (SIEAG) renseigne les valeurs suivantes pour la station de Cazères sur l'Adour (code 05231500) pour les années 2006-2007;

Paramètres physico-chimiques		Valeurs déclassantes (mg/l)	Seuil bon état
O2 Dissous :	Bon	-	6
Taux saturation O2 :	Bon	-	70%
DBO5 :	Très bon	-	6
COD :	Moyen	9,50	7
PO4(3-) :	Bon	-	0,5
Ptot :	Moyen	0,26	0,2
NH4+ :	Bon	-	0,5
NO2- :	Très bon	-	0,3
NO3- :	Bon	-	50
T°C :	Très bon	-	21,5°/25,5°
pH max :	Très bon	-	9 U pH
pH min :	Très bon	-	6 U pH

Au niveau de Cazères sur Adour, les ouvrages recensés sont les suivants;

- ◆ Stations hydrométriques (hauteur et débit des cours d'eau) : aucun(e)
- ◆ Piézomètres (niveau des eaux souterraines) : aucun(e)
- ◆ Barrages-réservoirs  
40080001 GIOULE
- ◆ Usines hydroélectriques : aucun(e)
- ◆ Prises d'eau des usines hydroélectriques : aucun(e)
- ◆ Points de restitution des usines hydroélectriques : aucun(e)
- ◆ Stations d'épuration  
0540080V001 CAZERES SUR L'ADOUR
- ◆ Etablissement industriel  
EI40080100 graviere de cazeres/adour gascogne matériaux

Enfin, concernant l'Adour à une plus grande échelle, du confluent de l'Echez au confluent de la Midouze (soit 126 km, incluant Cazères sur Adour), le SIEAG indique les éléments suivants:

	Indice de confiance
Etat écologique (Mesuré) :	Médiocre ●●○
Etat biologique :	Moyen
IBGN :	Bon
IBD :	Moyen
IPR :	Bon
Etat physico-chimique :	Médiocre
Oxygène :	Médiocre
Température :	Très bon
Nutriments :	Moyen
Acidification :	Très bon



## II – Le diagnostic environnemental

---

L'état de la masse d'eau (2006-2007) du point de vue écologique est qualifié de médiocre, tout comme l'état physico-chimique. L'état chimique (ne figurant pas dans ce tableau) est, quant à lui, qualifié de mauvais.

On peut préciser que l'Agence de l'eau Adour-Garonne a pour objectif d'atteindre un Bon État global pour l'état de la masse d'eau à l'horizon 2021.

### 2.4.3.4 Hydrogéologie : les aquifères

La plaine de l'Adour comporte une nappe alluviale aux ressources intéressantes.

Au dessus du substratum molassique, les différents niveaux d'alluvions forment un aquifère unique, de type libre, contenu dans les sables, graviers et galets. Celui-ci est alimenté par infiltration des eaux de précipitation et est en étroite communication avec les eaux de l'Adour: suivant la saison, le fleuve est en position de drainer ou de recharger la nappe.

Les mesures effectuées sur le piézomètre d'Aire sur Adour font apparaître des niveaux de nappe élevés de janvier à avril pour la période 1995-1998.

Pour la période 1999-2002, la période des hauts niveaux s'étale de janvier à juin. Les bas niveaux s'étalent ensuite de juin à septembre.

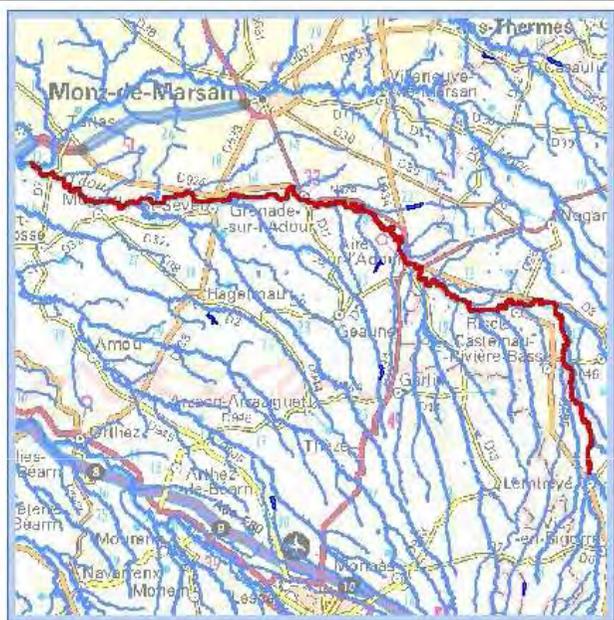
Au niveau de la qualité des eaux de cette nappe, la teneur en nitrates varie de 9.9 à 18.4 mg/l du mois d'avril 2001 au mois de septembre 2002 (valeurs en dessous de la limite de qualité fixée à 50 mg/l). La concentration en Atrazine pour cette période (0.18 à 0.26 µg/l) dépasse la limite de qualité, fixée à 0.1 µg/l.



## II – Le diagnostic environnemental

### L'Adour du confluent de l'Echez au confluent de la Midouze

Code : FRFR327C  
Cours d'eau : L'Adour  
MEFM : Non  
Type : Naturelle  
Longueur : 126 Km  
Commission territoriale : Adour  
U.H.R. : Adour  
Département(s) : GERS, LANDES, HAUTES-PYRENEES



Carte de situation de l'Adour du confluent de l'Echez au confluent de la Midouze (Source: SIEAG)

Caractéristiques hydrographiques de la Commune de Cazères-sur-Adour (Source : SIEAG)

### Hydrographie

#### Cours d'Eau :

Q1110500 Ruisseau de Buros  
Q1110700 Ruisseau de Gioulé  
Q1120500 Ruisseau de Laguibaou  
Q1110740 Ruisseau de Lacaou  
Q1110560 Ruisseau de la Mourède  
Q---0000 L'Adour

#### Zones hydrographiques (BD Carthage) :

Code de la Zone (sur % de la surface communale)	libellé de la Zone
Q111 (83.08)	L'Adour du confluent du Vergoignan au confluent du Gioulé (inclus)
Q112 (16.92)	L'Adour du confluent du Gioulé au confluent du Mahourat (inclus)

#### Aquifères libres (BDRHF V1) :

128 CHALOSSE  
348 ADOUR  
565 ARMAGNAC

### 2.4.3.5 Étude Géodiag pour le SIAVMA : Étude stratégique pour la gestion de l'Adour moyen, Projet de délimitation d'un espace de mobilité admissible.

L'étude menée par Géodiag pour le SIAVMA (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée Moyenne de l'Adour) concerne un projet de délimitation d'un espace de mobilité admissible du cours de l'Adour moyen (2009).

#### L'espace de mobilité fonctionnel de l'Adour :

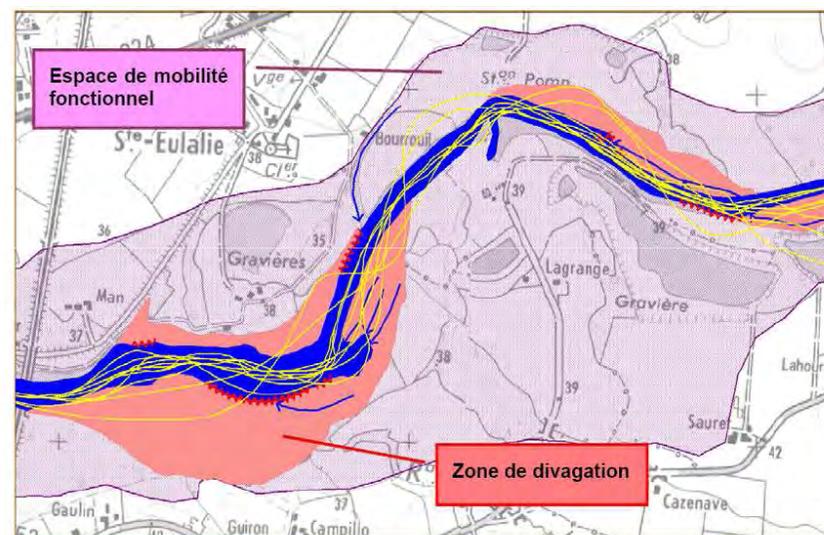
La mobilité de l'Adour s'exprime selon deux processus : la migration progressive des méandres et la divagation du lit mineur du fleuve ;

➤ **La migration progressive des méandres** conduit au recul régulier d'une berge, généralement à l'extérieur des courbes, avec pour conséquence la disparition des terrains érodés et l'accentuation de la sinuosité locale du cours d'eau. En certains endroits de l'Adour landais, des reculs moyens de plusieurs mètres par an sont courants.

➤ **La divagation du lit mineur** s'exprime par un brusque changement de lit, partiel ou total, le fleuve empruntant des chenaux secondaires lors d'une crue morphogène, pour en faire son lit principal. Il en résulte un changement de tracé et un déplacement latéral du lit mineur qui peut atteindre plusieurs centaines de mètres et être pérenne sur plusieurs dizaines d'années.

En superposant les anciens tracés de l'Adour, les tracés récents et actuels, ainsi que les zones d'érosion actives et de divagation potentielle, puis en dessinant l'enveloppe de ces diverses zones, il est possible de délimiter l'espace de mobilité fonctionnel de l'Adour.

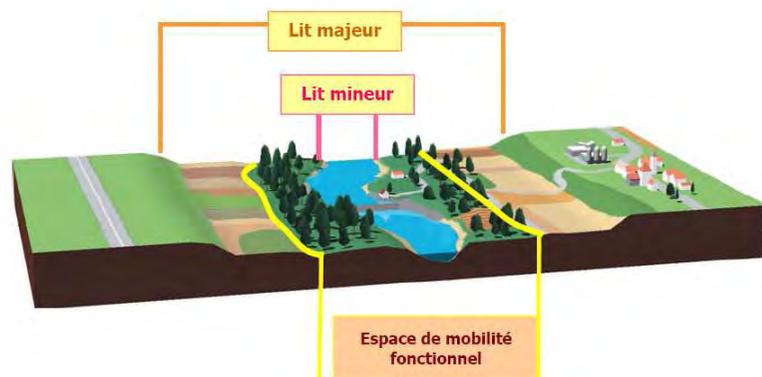
Cet espace est celui au sein duquel les migrations et les divagations du lit de l'Adour se sont exprimées au cours des derniers siècles et pourraient le faire au cours des prochaines décennies.



*Exemple de l'espace de mobilité fonctionnel de l'Adour en amont de Saint Sever (Source: Étude Géodiag).*

L'espace de mobilité fonctionnel de l'Adour est donc inclus au sein de son lit majeur, soumis aux inondations, et constitue l'un des espaces de fonctionnement que le fleuve utilise pour dissiper son énergie lors des crues ;

## II – Le diagnostic environnemental



### L'espace de mobilité admissible :

Au sein de l'espace de mobilité fonctionnel, sont implantés des enjeux humains et divers usages. La collectivité peut souhaiter privilégier la protection de certains enjeux plutôt que de laisser le fleuve fonctionner sans être contraint.

Pour la collectivité, il est donc nécessaire de fixer les règles de cohabitation acceptable avec le fleuve. Ceci revient à déterminer l'espace au sein duquel la mobilité est acceptable d'où la définition d'un espace de mobilité admissible.

Cette étude Géodiag, outil d'aide à la décision, propose des limites admissibles à l'espace de mobilité de l'Adour en fonction de l'urbanisme, des réseaux etc. , et notamment au niveau des communes de Cazères-sur-Adour, Bordères-et-Lamensans et Renung où la problématique de l'exploitation Gama est soulevée.

A partir de mars 2010 aura lieu la concertation entre le Syndicat et l'Institution Adour pour finaliser les aménagements à mettre en œuvre.

Concernant le site de Bordères, l'étude Géodiag fournit les éléments suivants :

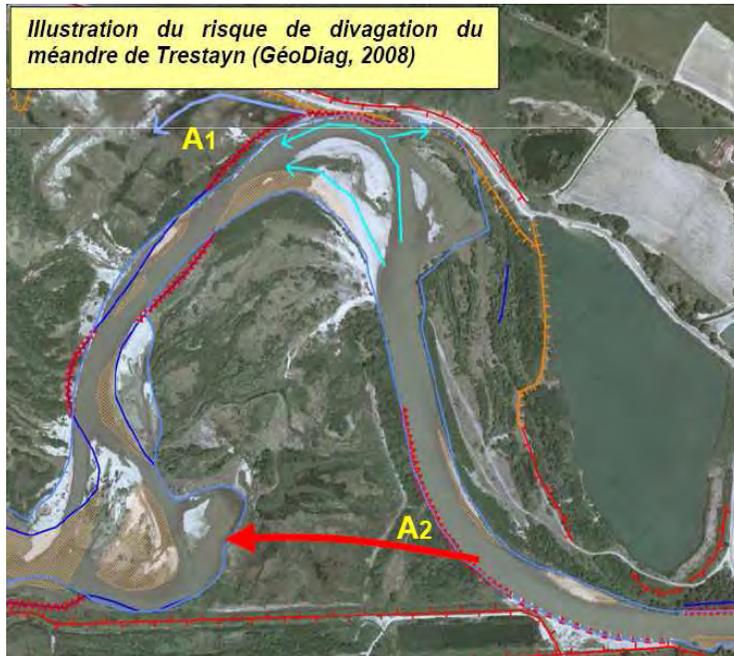


Exemple de délimitation de l'espace de mobilité admissible proposée à Aire-sur-Adour (Source: Géodiag).

## II – Le diagnostic environnemental

Au niveau du méandre de Titotte (A1), la berge rive droite recule année après année vers le Nord-Ouest, ce qui devrait rapidement conduire à la disparition d'une zone en remblais.

Ce phénomène est également observable sur le méandre de Trestayn (A2), situé immédiatement en amont. Malgré la mise en place d'épis sur la rive gauche, la berge recule progressivement et cette activité érosive permet d'envisager un recouplement de tout le méandre à court ou moyen terme.



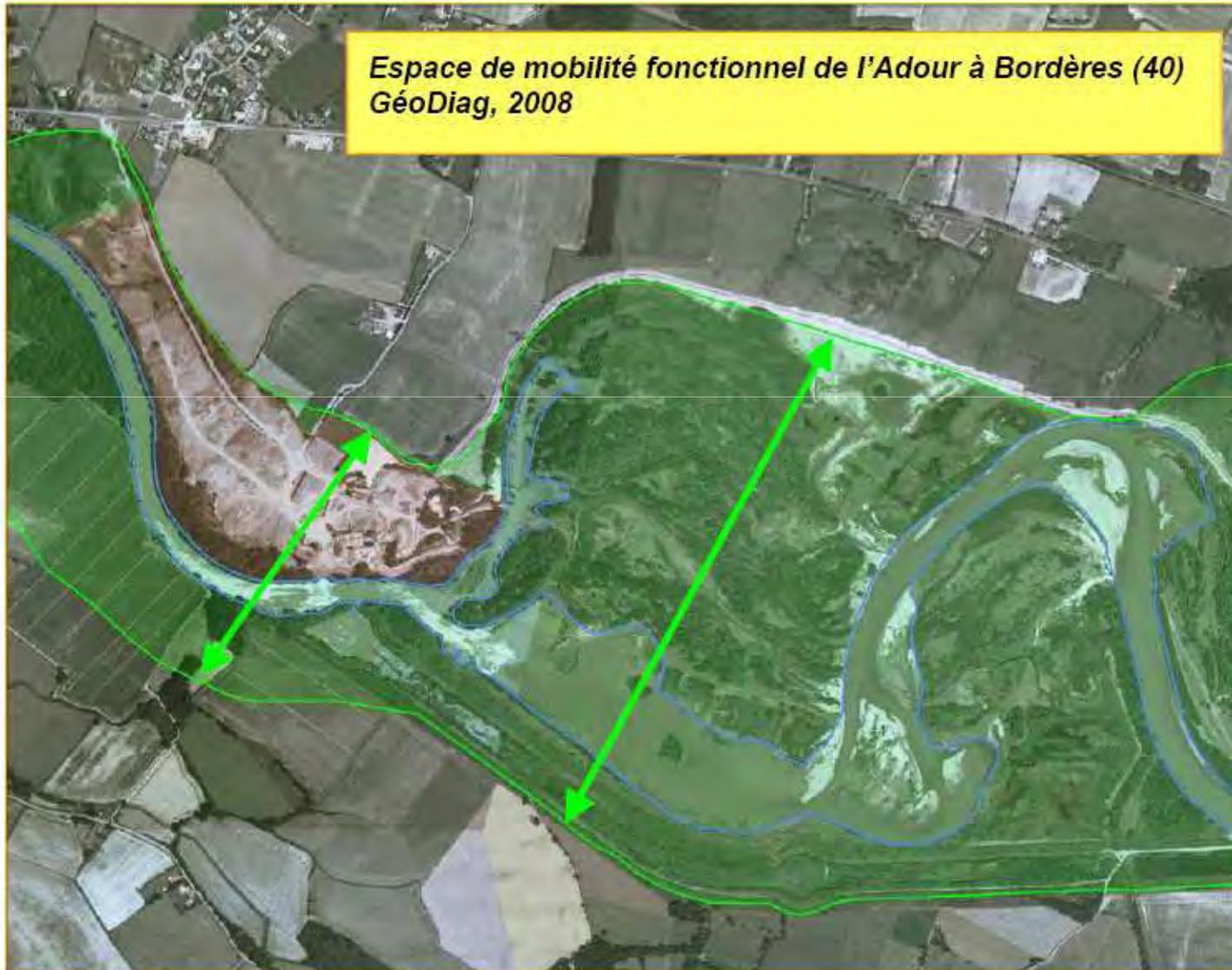
De façon identique, au niveau du point B, la berge rive gauche présente une érosion latérale active.

Au niveau du point C, les érosions de berge indiquent une dynamique plus modérée.



Lit mineur 2003 - Rive droite	Talus
Lit mineur 2003 - Rive gauche	Inflexion
Lit mineur 2008 berge	Point haut
Chenal secondaire	Point bas
Courant dominant	Gouttière en lit majeur
Erosion de berge	Remblais
Banc alluvionnaire 2008	Zone en déblais
Digue	Enrochement
	Epis déflecteurs

## II – Le diagnostic environnemental



Une proposition de **délimitation de l'espace de mobilité fonctionnel de l'Adour à Bordères** peut être schématisée comme le montre la carte précédente ; Cela correspond à la zone au sein de laquelle les migrations et les divagations de l'Adour se produisent déjà ou sont susceptibles de se produire au cours des prochaines années, en fonction des crues morphogènes à venir.

La restauration des zones où la mobilité fluviale peut s'exprimer, constitue un moyen de prévention efficace pour les zones à enjeux déjà existantes (ouvrage transversal, zone urbaine etc.). En jouant le rôle d'espace tampon, elles permettent la dissipation d'une partie significative de l'énergie liée aux crues morphogènes.

### 2.4.4 L'urbanisation, les risques et les réseaux

#### 2.4.4.1 Urbanisation

Lors du dernier recensement INSEE 2009, la Communauté de communes du Pays Grenadois comptait 7813 habitants dont 355 pour la Commune de Bordères-Lamensans et 1165 pour la Commune de Cazères-sur-Adour. La commune de Renung compte, quant à elle, 467 habitants et la Communauté de communes d'Aire-sur-Adour 11629 habitants.

Les seuls bâtiments construits à proximité du site sont :

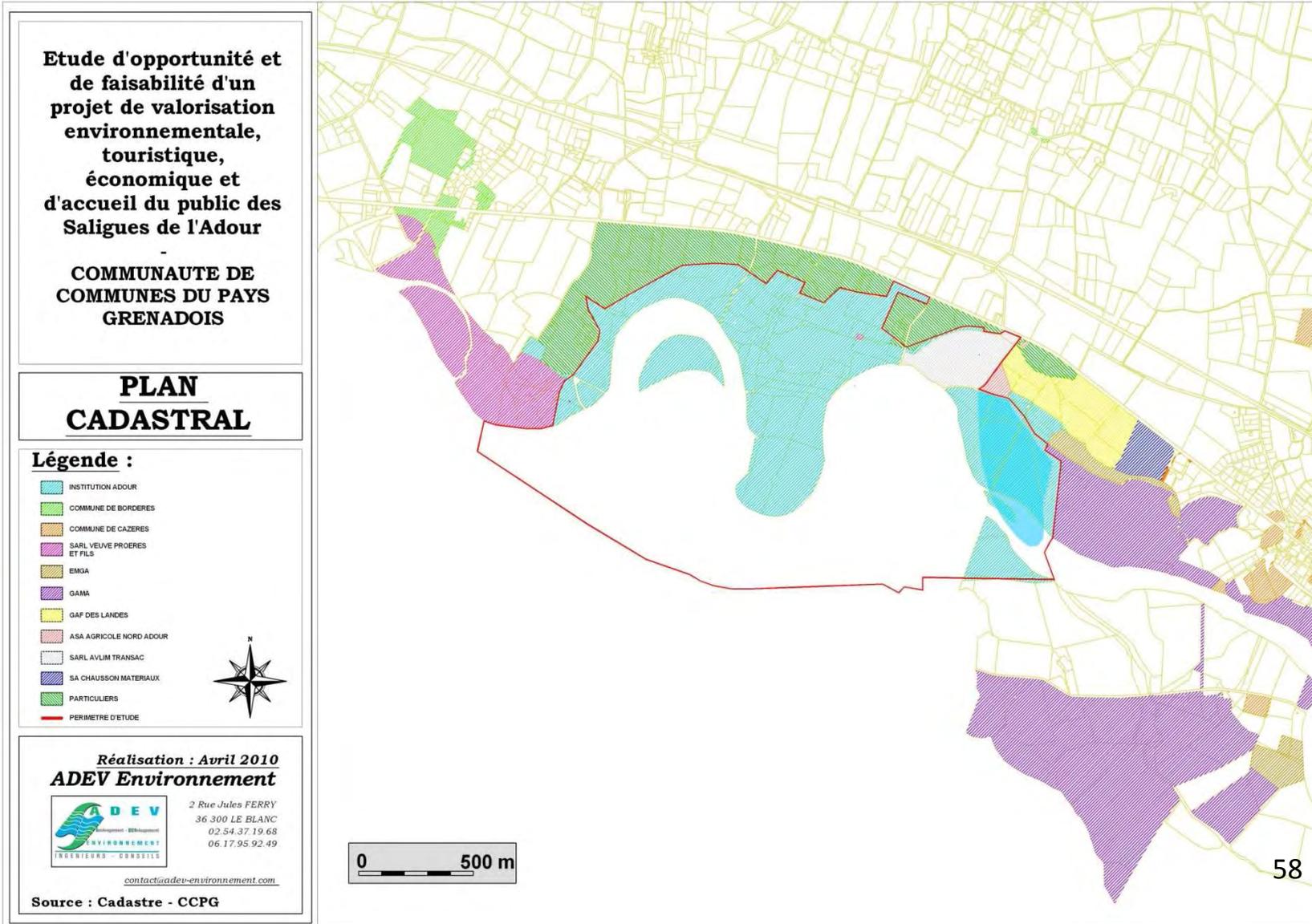
- la **ferme de Titotte**, située au Nord du périmètre d'étude et très proche de l'Adour,
- les **bâtiments de Jouanlanne**, au Nord-Est, actuellement à l'abandon,
- les **entrepôts de la société Gama** à l'Ouest,
- quelques résidences de particuliers en bordure de route RN 124, au Nord.

Le PLU de la communes de Bordères-et-Lamensans est sur le point d'aboutir et les statuts concernant le zonage agricole et naturel vont être dévoilés au mois d'avril 2010. La zone de saligue est néanmoins pressentie pour le classement en zone N (Etude environnementale, PLU Bordères-et-Lamensans).

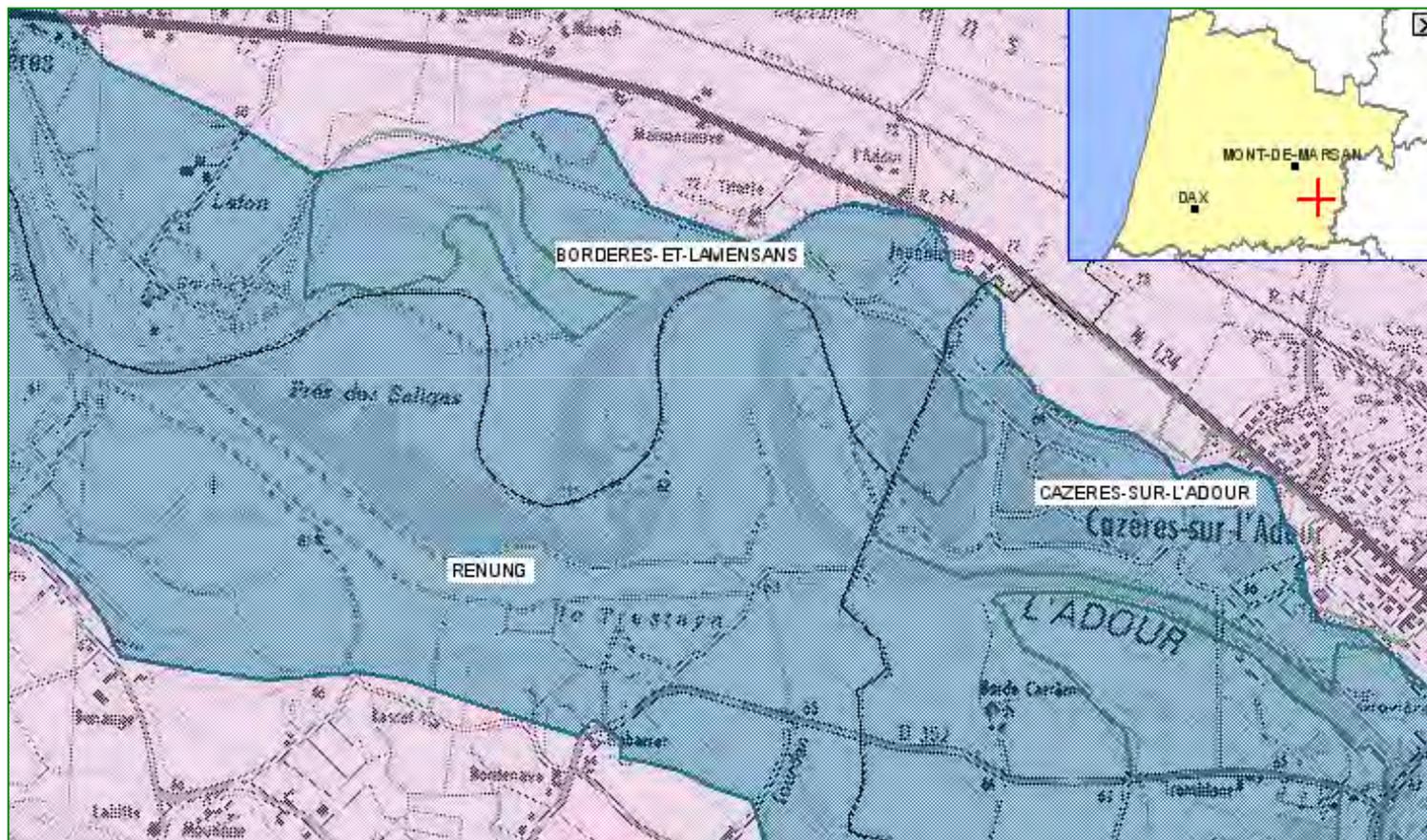
Le PLU de Cazères-sur-Adour est, quant à lui, beaucoup moins avancé et en phase d'élaboration.

**La carte suivante (Plan cadastral) présente les principaux propriétaires au niveau de la zone d'étude, pour les communes de Cazères-sur-Adour et de Bordères-et-Lamensans..**

## II – Le diagnostic environnemental



## II – Le diagnostic environnemental



Cartographie des risques d'inondation au niveau des communes de Cazères-sur-Adour, Bordères-et-Lamensans et Renung (Source: Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire)



### 2.4.4.2 Risques

Les risques répertoriés pour les communes de Cazères-sur-Adour et Bordères-et-Lamensans sont : risque d'inondation (Atlas des zones inondables, 2003), risque de feu de forêt et risque industriel.

Pour la commune de Renung, les risques sont les suivants : risque d'inondation (Atlas des zones inondables, 2003) et risque de rupture de barrage.

### 2.4.4.3 Réseaux

Le site étudié est longé au Nord par la Route Nationale RN 124 (menant à Mont-de-Marsan vers l'Ouest et Aire-sur-Adour vers l'Est). De cet axe, partent des chemins qui permettent l'accès à la saligue, par la commune de Cazères-sur-Adour d'une part, et par la commune de Bordères-et-Lamensans, d'autre part.

Parallèlement à la RN 124, se trouve au Nord une ligne de chemin de fer et une ligne électrique à haute-tension.

Au Sud, on trouve la RD 352, qui permet l'accès à la saligue et au chenal de dérivation par la commune de Renung.

#### Proximité du futur axe autoroutier A65 :

A l'horizon fin 2010, le nouvel axe A65 va permettre la liaison entre Pau et Langon. Le tracé de cette nouvelle autoroute va passer à l'Ouest d'Aire-sur-Adour.

L'aire d'éligibilité (validée par le Comité National de gestion du « 1% Paysage et Développement » le 20/05/2009) regroupe l'aire d'influence directe et l'aire de covisibilité du projet et elle concerne au total 94 communes, dont les **communes d'Aire-sur-Adour et de Cazères-sur-Adour**.

Les aires de visibilité et de covisibilité sont définies comme « les territoires ou parties de territoires traversés par l'infrastructure, visibles de celle-ci ou desquels une des parties de l'infrastructure est visible ». L'aire d'influence directe vient compléter l'aire de covisibilité et se constitue des territoires communaux traversés par l'autoroute ou concernés par l'aire de covisibilité.

Au titre de la politique du « 1% Paysage et Développement », la commune de Cazères-sur-Adour peut prétendre à bénéficier de financements dans le cadre de mise en valeur du territoire (au niveau paysager, environnemental etc.), mais également dans le cadre de projets de développement touristique, économique etc.

Dès lors, il faudra prendre contact avec les institutions et les structures faisant autorité et développant les projets au titre du « 1% Paysage et Développement ».



## II – Le diagnostic environnemental



**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU  
PAYS GRENAOIS**

**ETUDE D'OPPORTUNITE  
ET DE FAISABILITE D'UN  
PROJET DE VALORISATION  
ENVIRONNEMENTALE,  
TOURISTIQUE, ECONOMIQUE  
ET D'ACCUEIL DU PUBLIC DES  
SALIGUES DE L'ADOUR**

**CARTE DES CONTRAINTES  
RESEAUX**

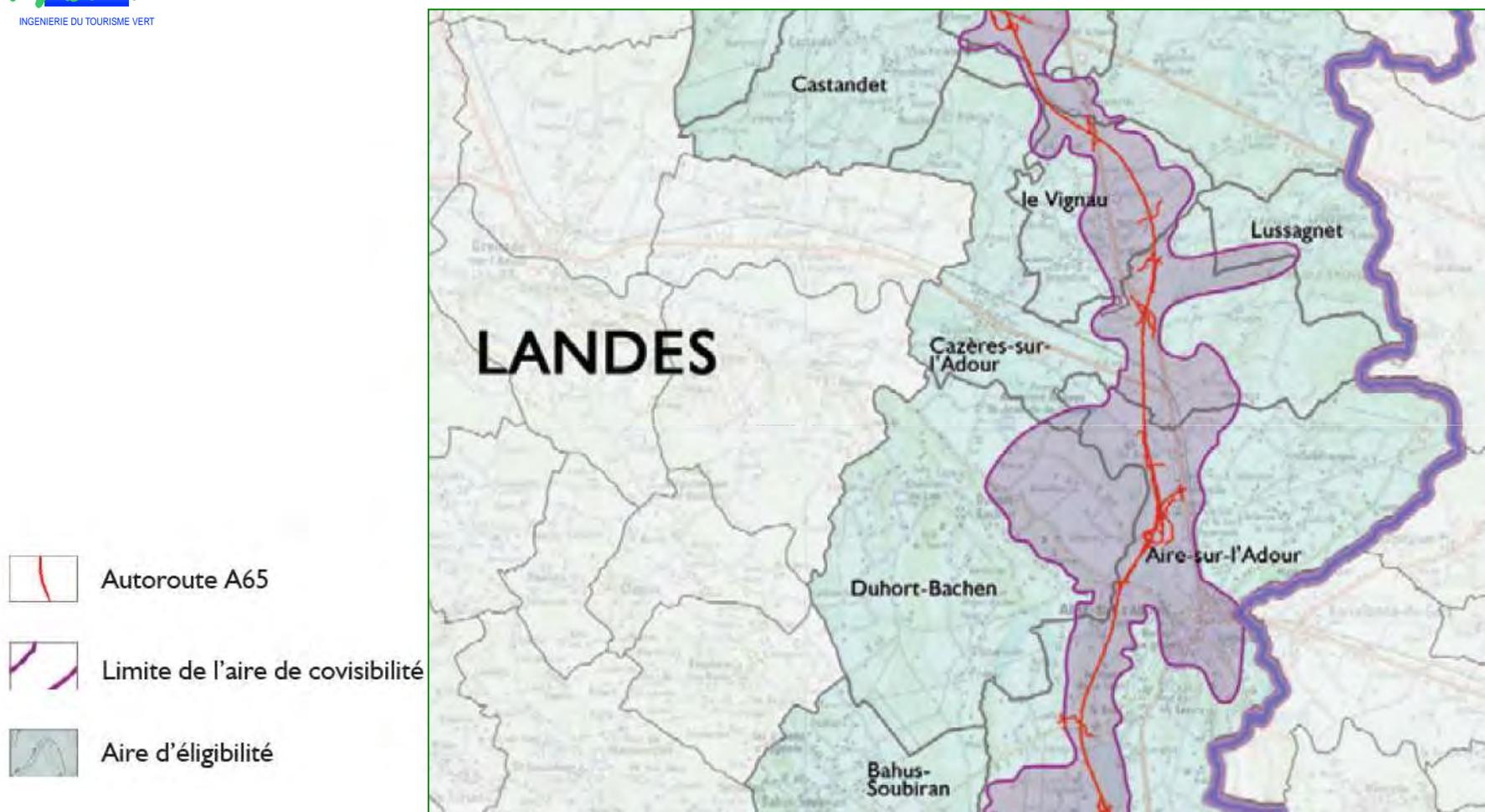
### Légende

-  zone d'etude
-  Alimentation en eau potable
-  Réseau hydrographique
-  Routes et chemins

Source: Orthophoto IGN - CCPG  
Réseaux - CCPG

REALISATION DU DOSSIER :  
ADEV Environnement  
2 Rue Jules Ferry  
36 300 LE BLANC  
Tel : 02.54.37.19.68  
Fax : 02.54.37.99.27  
contact@adev-environnement.com

## II – Le diagnostic environnemental



**Figure 7 :** Cartographie des aires d'éligibilité et de covisibilité concernant l'A65 au niveau des communes d'Aire-sur-Adour et de Cazères-sur-Adour  
(Source : Dossier d'Axe A65 Langon-Pau « 1% Paysage et Développement », Direction Régionale de l'Équipement Aquitaine, octobre 2009)



### 2.4.5 Le paysage

Le lit majeur de l'Adour peut être considéré comme une seule entité paysagère qui est bien délimité par son talus qui est plus régulier en rive gauche, qu'en rive droite.

Le **talus du lit majeur** est généralement une limite forte dans le paysage par sa dénivellation et par la végétation arborescente qui marque sa pente. Cette limite topographique et végétale confère une notion homogène de fond de vallée boisée.

#### **L'Adour et ses berges constituent la sous unité principale.**

Son tracé, plus ou moins sinueux, ses nombreux bancs de graviers et ses limites arborescentes irrégulières omniprésentes forment un espace linéaire vivant très particulier, notamment en raison de ses grandes variations saisonnières.

Les **bras secondaires** apportent une diversité notable dans le cadre arboré du lit majeur : il s'agit de bras avec un écoulement intermittent qui présentent des couloirs recouverts de galets et des bras morts en forme de plan d'eau linéaire avec des stades divers de colonisation végétale.

Les **gravières** représentent une mutilation profonde des caractéristiques paysagères de la saligue. Cet effet négatif sur le paysage s'atténue par l'effet de la colonisation végétale après la phase de travaux. La qualité de l'intégration de la gravière dans le paysage dépendra fortement de la forme donnée à l'extraction.

## II – Le diagnostic environnemental

---



*Panorama sur l'Adour et ses berges (source : Adev)*



*Exemple de bras mort en forme de plan d'eau linéaire (source : Adev)*



*Exploitation de la Société Gama à proximité du site (source : Adev)*

### 2. Le diagnostic environnemental

- 2.1 Approche environnementale
- 2.2 Localisation de la Saligue de Bordères-Cazères-Renung
- 2.3 Historique du site
- 2.4 Le milieu physique
- 2.5 Les milieux naturels**
- 2.6 Les activités existantes sur le site
- 2.7 Synthèse des atouts et des contraintes

#### 2.5.1 Réglementation du patrimoine naturel

Le site naturel des Saligues de Bordères-Cazères-Renung est couvert par différents zonages écologiques.



#### 2.5.1.1 - « L'Adour », site d'importance communautaire Natura 2000

En effet, le lit mineur de l'Adour ainsi que ses dépendances hydrauliques ont été désignés comme Site d'Importance Communautaire (SIC) au titre de la Directive européenne « Habitats » (cf. **Carte 4** suivante, source Portail Natura 2000).

Ce site, « L'Adour » code 7200724, couvre 2100 ha et se justifie principalement par la présence de poissons migrateurs (98 % de la composition du site : eaux stagnantes et courantes).

Les espèces d'intérêt communautaire présentes sur ce site Natura 2000 sont les suivantes:

- **Mammifères** : Vison d'Europe *Mustela lutreola*
- **Plantes** : Angélique à fruits variables *Angelica heterocarpa*
- **Poissons** : Alose feinte *Alosa fallax*  
Grande Alose *Alosa alosa*  
Lamproie de Planer *Lampetra planeri*  
Lamproie marine *Lampetra marinus*  
Lamproie de rivière *Lampetra fluviatilis*  
Saumon atlantique *Salmo salar*  
Toxostome *Chondrostoma toxostoma*

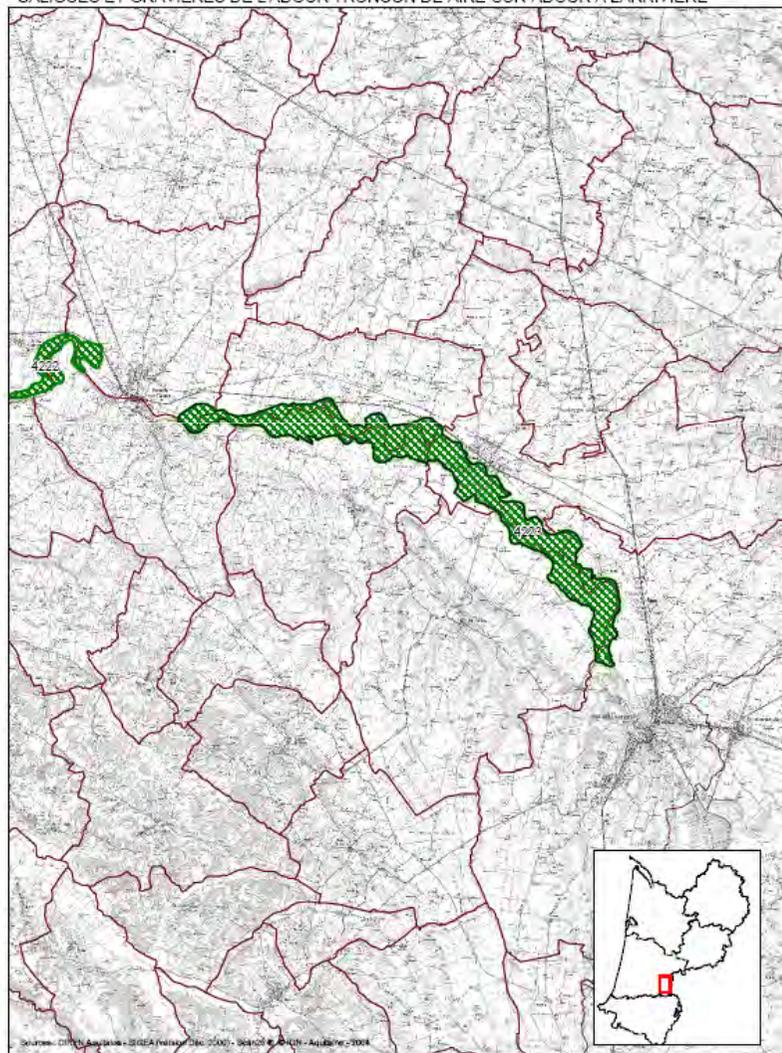
L'habitat naturel principal est constitué par les Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin.

Tout projet d'aménagement à l'intérieur et en bordure du site Natura 2000 devra obligatoirement garantir la conservation des habitats naturels et des espèces figurant dans les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats ».



## II – Le diagnostic environnemental

Intitulé de la ZNIEFF2 : SALIGUES ET GRAVIERES DE L'ADOUR TRONCON DE AIRE-SUR-ADOUR A LARRIVIERE  
Numéro de zone: 4223



DIREN Aquitaine

Date d'impression : 17/01/2005

0 2.5 5 km

Numéro de la planche : 1 sur 1

### 2.5.1.2 La ZNIEFF de type II n°4223 « Saligues et Gravières de l'Adour tronçon de Aire-sur-Adour à Larrivière »

Les Saligues du Moyen Adour figurent dans l'inventaire des Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), au titre de la ZNIEFF de type II n°4223 (cf. **Carte 5** suivante).

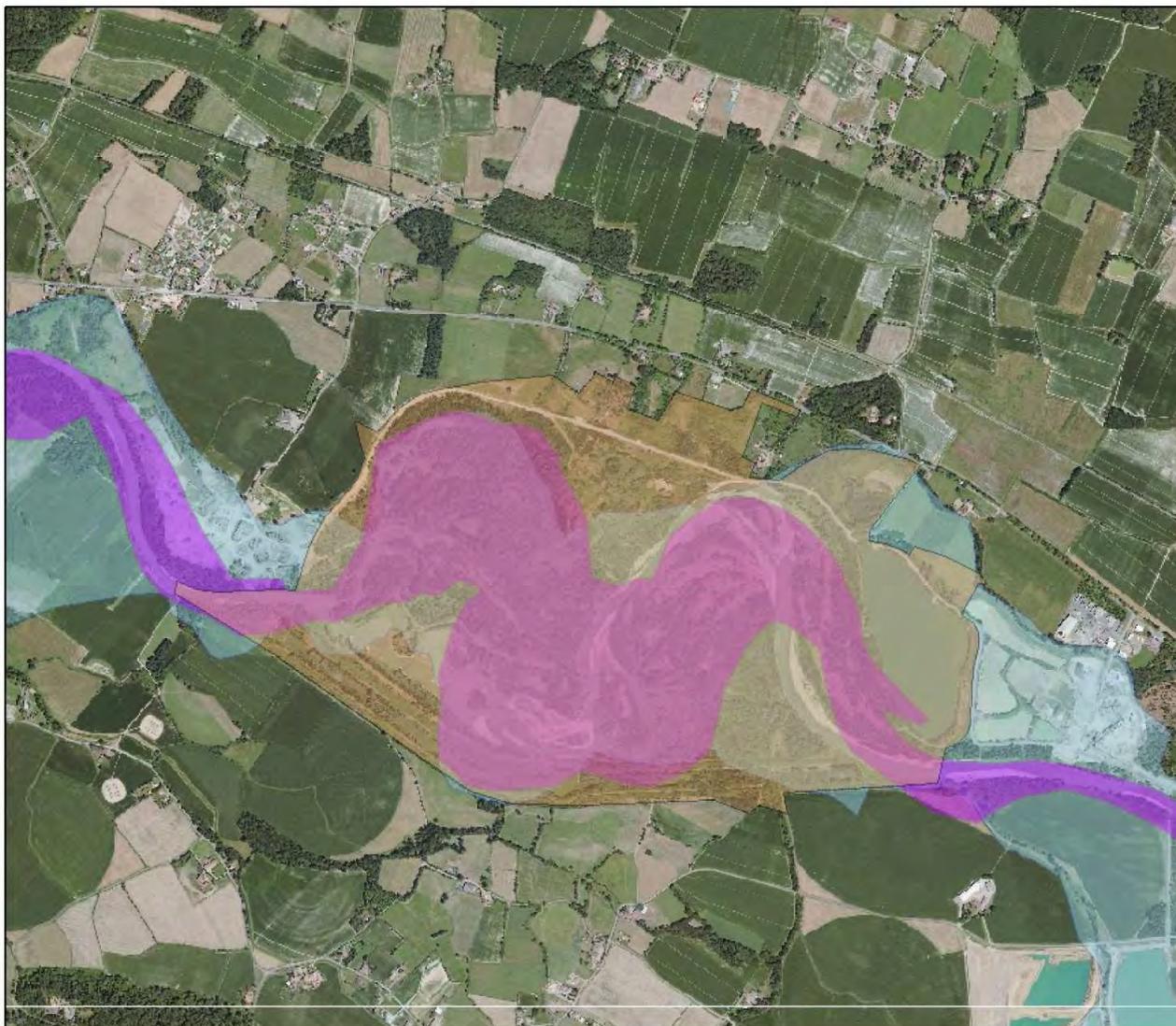
Le niveau d'intérêt de ce zonage réside dans l'originalité régionale du milieu liée à la présence d'un substrat de graviers et à l'association de boisements diversifiés et de prairies humides.

### 2.5.1.3 Espaces Naturels Sensibles et Réseau Aquitaine Nature

Le site est également répertorié sur des listes d'espaces naturels sensibles et/ou remarquables, telles que :

- Le réseau de sites naturels remarquables « **Aquitaine Nature** », qui, à l'échelle régionale, constitue un patrimoine naturel riche et sensible, avec plus de 75 sites.
- Au niveau départemental, une politique des **Espaces Naturels Sensibles** a été élaborée par le Conseil Général. S'appuyant sur la Loi du 18 juillet 1985 puis sur l'Article L142-1 du code de l'urbanisme, le département des Landes a décidé de s'investir dans l'acquisition, la gestion et l'aménagement de milieux naturels. En ce qui concerne la Saligue de Bordères-Cazères-Renung, le Conseil Général est en charge du plan de gestion du site, ainsi que des animations pour le public par des Gardes Nature.

## II – Le diagnostic environnemental



**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU  
PAYS GRENAOIS**

**ETUDE D'OPPORTUNITE  
ET DE FAISABILITE D'UN  
PROJET DE VALORISATION  
ENVIRONNEMENTALE,  
TOURISTIQUE, ECONOMIQUE  
ET D'ACCUEIL DU PUBLIC DES  
SALIGUES DE L'ADOUR**

**CARTE DES CONTRAINTES  
ZONAGES REGLEMENTAIRES**

### Légende

-  zone d'étude
-  znieff2
-  SIC

Source: Orthophoto IGN - CCPG  
Zonages - CCPG

REALISATION DU DOSSIER :  
ADEV Environnement  
2 Rue Jules Ferry  
36 300 LE BLANC  
Tel : 02.54.37.19.68  
Fax : 02.54.37.00.77



### 2.5.2 Les unités écologiques et les habitats naturels

On peut distinguer quatre unités écologiques, dont deux se situent en dehors du lit majeur du fleuve, chacune étant constituée de plusieurs habitats naturels :

- **Les terrasses moyennes** : principalement localisées au Nord entre "Titôte" et la route nationale 124, elles sont occupées aujourd'hui par :
  - des **prairies mésophiles à Fétuque faux-roseau** (*Festuca arundinacea*),
  - des **fourrés de Prunellier sauvage des terrasses alluviales** (alliance phytosociologique du *Ligustro vulgaris* – *Prunio spinosae*) qui évoluent lentement vers une chênaie ou une chênaie frênaie,
  - des **boisements feuillus** qui sont constitués de chênaies à Chêne pédonculé.
- **Le chenal de dérivation**, traversé en partie par le Lourden. Des zones d'eau stagnantes sont présentes avec des herbiers de Jussie (plante invasive), des prairies à Jonc épars, des saulaies à Saule acuminé et de rares aulnaies à Aulne glutineux.
- **Le plan d'eau dit « de Cazères »**, issu de l'ancienne extraction de granulats en rive droite (profondeur d'environ 5m et superficie de 15 ha). Il est en contact avec l'Adour par l'intermédiaire de la nappe alluviale.
- **Le lit majeur de l'Adour** qui comprend :
  - les **eaux courantes** du fleuve constituant l'élément déterminant des saligues pour leur faculté de divagation et donc de renouvellement des milieux naturels existants ;
  - les **herbiers des eaux courantes** : alliance phytosociologique du *Ranunculion fluitantis*, abritant des Callitriches, des Potamots, des Renoncles ;
  - la **frayère à Grande alose** : plage de graviers affleurants délimitée à l'amont par une zone d'eau calme et à l'aval par une zone peu profonde à courant rapide ;
  - les **eaux stagnantes eutrophes** qui occupent les bras-morts et les anciennes zones d'extraction de granulats (herbiers de Potamots, Utriculaires...) ;
  - les **bancs de graviers et galets** qui peuvent accueillir des formations végétales de la classe des *Bidentetea tripartitae* ;
  - Les **friches sur graviers et galets** qui s'installent rapidement sur les dépôts récents de la rivière ;
  - les **pelouses acidiphiles sur graviers et galets**, très sèches en période estivale puis lessivées par les pluies, accueillent des groupements végétaux de la classe des *Tuberarietea guttatae* ;
  - les **petites saulaies riveraines à Saule pourpre** *Salix purpurea*, en bordure de fleuve et sous forme de fourrés linéaires, supportent aisément le recouvrement par les crues et participent à la fixation des limons (alliance du *Salicion trandrae*). Après une dizaine d'années, elles laissent place à des haies de Peuplier noir ;
  - les **petites roselières à Baldingère, à Léerzie faux-riz**, se trouvent au niveau des zones de vases et de limons, fréquemment recouvertes par les crues ;
  - les **fourrés de Ronces** sont très fréquents sur la majorité des milieux du site, entraînant la disparition de nombreuses zones ouvertes ;

## II – Le diagnostic environnemental

- les **forêts-galerie de Saule blanc et de Peuplier noir**, occupent des niveaux topographiques soumis aux crues et à la présence proche de la nappe alluviale (alliance du *Salicion albae*) ;
- les **terrains en friche** se situent au niveau des zones remaniées dans le cadre d'extraction de granulats ;
- les **prairies naturelles mésophiles eutrophes**, dominées par des Graminées vivaces très compétitives ;
- les **mégaphorbiaies à Angélique sylvestre**, localisées dans les forêts-galeries ;
- les **groupements annuels des vases alluviales** ;
- les **ourlets nitrophiles à Ortie dioïque**.

Ces unités écologiques regroupent au total 27 habitats, dont certains figurent dans la codification CORINE biotope (cf. Tableau et Cartes pages suivantes, source: Plan de gestion 2006-2009, Institution Adour et Conseil Général des Landes ).

Cette description des milieux naturels rencontrés sur le site démontre la richesse et la complexité de cette zone soumise à la divagation et aux crues de l'Adour.

La dynamique de l'Adour permet un « rajeunissement » et un renouvellement quasi-permanent des saligues et assure ainsi l'hétérogénéité de cet écosystème. Sans cela, on assisterait à l'aboutissement de toutes les séquences végétales jusqu'à leur stade ultime.

Face à la diversité de ces habitats, il convient de dégager l'intérêt patrimonial que chacun d'entre eux peut susciter afin de procéder au diagnostic environnemental du site.



Exemple de zone à eaux stagnantes eutrophes rencontrée sur le site de la Saligue de Bordères-Cazères-Renung (source : Adev).



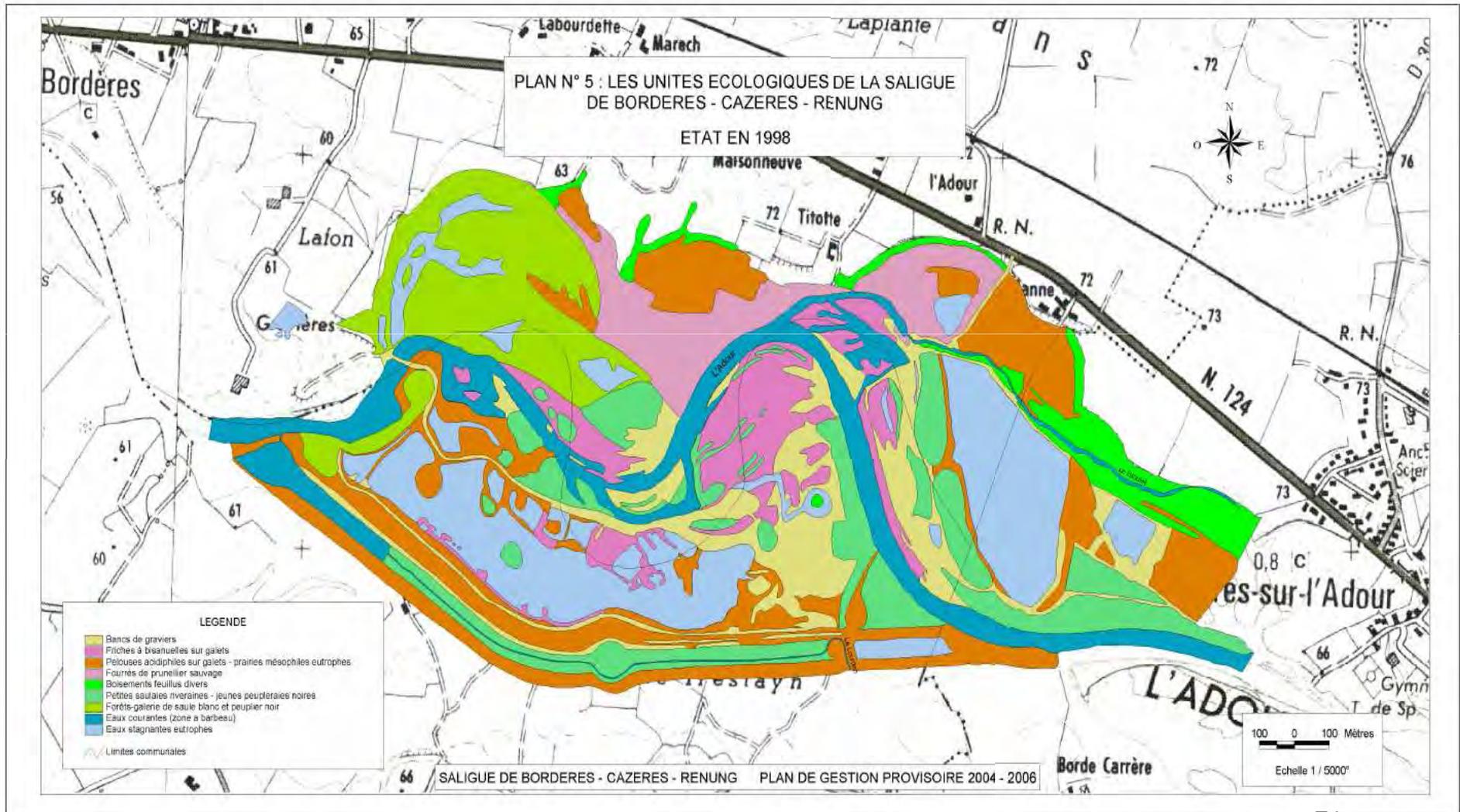
Exemple de petites saulaies riveraines à Saule pourpre sur le site de la Saligue de Bordères-Cazères-Renung (source : Adev).



## II – Le diagnostic environnemental

TYPE D'HABITATS	CODE CORINE	DESCRIPTION
Eaux courantes (zone à Barbeau)	24.14	Cours moyen des fleuves de plémont
Eaux stagnantes eutrophes	22.13	Bras-mort, dépressions et anciennes extractions de graviers
Herbiers des eaux courantes	24.4	Herbiers à <i>Ranunculus</i> , <i>Ceratophyllum</i> et <i>Potamogeton</i>
Colonies d'Utricularies	22.414	Stations d' <i>Utricularia vulgaris</i> des dépressions inondées
Herbiers de Potamoets des eaux stagnantes	22.42 et 22.43	Herbiers de <i>Potamogeton polygonifolius</i> des eaux stagnantes
Herbiers de Jussie	-	Herbiers aquatiques, parfois sur vases de <i>Jussia grandiflora</i>
Grouperments annuels des vases alluviales	24.52	Formations à <i>Bidens frondosa</i> , <i>Rottippa sylvestris</i> des bords de fleuve
Bancs de graviers et galets	24.21	Bancs de graviers sans végétation des cours moyens des rivières
Pelouses acidiphiles sur graviers et galets	35.21	Pelouses thérophytiques et pelouses vivaces acidiphiles
Friches sur graviers et galets	-	Formations de bisannuelles subnitrophiles sur graviers et galets
Prairies à Jonc épars	37.217	Jonçals hygrophiles à mésohygrophiles sur limons
Prairies naturelles mésophiles eutrophes	37.2	Prairies soumises à inondation hivernale et/ou printanière
Ceinture à Renouée poivre-d'eau	-	Formation
Petites rosellères à Leersie	53.4	Rosellères à <i>Leersia oryzoides</i> des dépressions et vasières
Petites rosellères à Baldingère	53.4	Rosellère à <i>Phalaris arundinacea</i> des bords du fleuve et bras-mort
Mégaphorbiales à Angélique sylvestre	37.7	Formations des lisières et clairières des forêts galerie sur limons
Ourlets nitrophiles à Ortie dioïque	37.715	Voiles alluviaux à <i>Urtica dioica</i> , <i>Calystegia sepium</i> , <i>Eupatorium cannabinum</i> ,
Fourrés de Prunellier sauvage des terrasses alluviales	31.811	Fourrés de <i>Prunus spinosa</i> des terrasses moyennes et hautes
Fourrés de Ronces	31.831	Fourrés de <i>Rubus spp</i>
Petites saulaies riveraines à Saule pourpre	44.12	Saulaies à <i>Salix purpurea</i> des bords de courants sur galets
Saulaies à Saule acuminé	44.92	Formations pionnières denses de <i>Salix acuminata</i>
Chênales à Chêne pédonculé	41.5	Chênales à <i>Quercus robur</i> des terrasses moyennes et hautes
Frênales à Frêne élevé	44.332	Frênales à <i>Fraxinus excelsior</i> des levées alluvionnaires et terrasses
Forêts galerie à Saule blanc et Peuplier noir	44.13	Grandes saulaies à <i>Salix alba</i> et <i>Populus nigra</i> des levées alluvionnaires
Aulnaies à Aulne glutineux	44.91	Aulnaies à <i>Alnus glutinosa</i> des dépressions à faible battement de nappe
Hales de feuillus	84.2	Hales de <i>Quercus robur</i> , <i>Prunus spinosa</i> , <i>Cornus sanguinea</i>
Terrains en friche	87.1	Zones artificielles d'exploitation de granulats (pistes, dépôts de terre, ...)

## II – Le diagnostic environnemental



## II – Le diagnostic environnemental

Site naturel des Saigues de Bordères,  
Cazères et Renung.  
Cartographie des habitats des zones ouvertes  
Printemps 2008



### LEGENDE

#### Formation

- Bancs de graviers ( et graviers remaniés )
- Pédouses acidiphiles sur galets et graviers à végétation annuelle
- Pédouses acidiphiles sur galets et graviers à végétation vivace
- Prunus mesochrysanthes à hygrophiles
- Prunus mesochrysanthes
- Landes à joncs à balais ( Cytisus scoparius ) et Ajoncs d'Europe ( Ulex europaeus )
- Fourrés de ronce ( Rubus sp )
- Fourrés d'aulépines ( Crataegus pinnatifida )
- Fourrés d'églantiers ( Rosa canina )
- Brûlis divers
- Eaux courantes et stagnantes
- Fourrés divers
- Mires sèches

#### Environnements

- Environnement d'Aulépines ( Crataegus pinnatifida )
- Environnement d'églantiers ( Rosa canina )
- Environnement de Galets à balais ( Cytisus scoparius ) et Ajoncs d'Europe ( Ulex europaeus )
- Environnement de Pruniers sauvages ( Prunus spinosa )
- Environnement divers

0 100 200 300 400 500 Mètres



### 2.5.3 La flore

Comme on l'a vu dans le paragraphe précédent, les différentes formations végétales qui composent l'aire d'étude sont répartis en fonction de la topographie du lit majeur et de leur degré d'hydrophilie.

Au niveau géographique, la flore est cependant soumise à deux influences distinctes liées à :

- la proximité du massif pyrénéen et l'axe d'irradiation que constitue la vallée de l'Adour, rivière montagnarde,
- la proximité de la zone d'influence méditerranéenne et l'apport de quelques plantes de cette affinité sur les stations bien exposées.

Sur le site d'étude, les inventaires ont permis l'identification de **345 espèces** (source: Plan de gestion 2006-2009, Conseil Général des Landes et Institution Adour).

Parmi ces 345 espèces, **17 sont remarquables**, c'est-à-dire qu'elles suscitent un intérêt patrimonial et qu'elles figurent sur des listes rouges publiées nationalement, régionalement ou à l'échelle d'un département ;

- **Adénocarpe à feuilles pliées** *Adenocarpus complicatus ssp. complicatus* dont la répartition en France est limitée au Sud-Ouest (Landes, Gers, Pyrénées, Haute-Garonne, Massif central). Cette espèce protégée au niveau régional est localisée et abondante sur le site du fait de son installation rapide sur les pelouses et les friches.

- **Andryale à feuilles entières** *Andryala integrifolia*, assez commune dans les 2/3 sud du territoire français. Assez disséminée sur le site, on trouve cette espèce sur des milieux acidiphiles et méso-xérophiles.

- **Œillet velu** *Dianthus armeria*, présent sur l'ensemble du territoire français mais en voie de raréfaction. Disséminée sur le site, cette espèce colonise les sables et graviers ensoleillés.

- **Gesse de Nissole** *Lathyrus nissolia*, présente en France sur l'ensemble du territoire. Elle recherche les zones méso-xérophiles à mésophiles. Peu commune sur le site.

- **Lupin à feuilles étroites** *Lupinus angustifolius ssp. reticulatus*, disséminé sur le site et recherchant les zones herbacées méso-xérophiles à xérophiles. Il s'agit d'une espèce d'origine méditerranéenne.

- **Salicaire à feuilles d'hyssope** *Lythrum hyssopifolia*, peu abondante sur le site, inféodée aux zones hygrophiles à méso-hygrophiles (prairies, dépressions, bords de ruisseaux et fossés).

- **Potentille argentée** *Potentilla argentea*, assez rare sur le site et fréquentant les milieux secs, siliceux et ensoleillés.

- **Renoncule flottante** *Ranunculus fluitans*, recherche les eaux courantes, commune en France et assez fréquente sur le site.

- **Renoncule de Lenormand** *Ranunculus omyophyllus*, mal connue en France, s'établit dans les marais, fossés et ruisseaux peu profonds et se rencontre sur le site de façon irrégulière.

- **Saule pourpre** *Salix purpurea*, héliophile et mésohygrophile, il se fixe sur des terrains riches en bases et azote en bord de cours d'eau. Commun en France, il est abondant sur le site sur les levées alluvionnaires, les lisières et les fourrés.

- **Scrofulaire des chiens** *Scrofularia canina*, présent dans les lieux secs, sableux ou pierreux. Commune en France, cette espèce est rare sur le site.

- **Orpin rougeâtre** *Sedum rubens*, s'établit sur les sols nus ouverts. Peu commun en France, il est présent sur le site mais peu abondant.



## II – Le diagnostic environnemental

• **Orpin des rochers** *Sedum rupestre*, assez commun en France, s'installe sur des sols caillouteux. Peu abondante sur le site.

• **Trèfle d'eau** *Marsilea quadrifolia*, assez rare dans le Sud-Ouest de la France, protégé au niveau national et européen (Annexe II de la Directive Habitats). Stations peu nombreuses sur le site mais espèce assez abondante.

• **Tordyle élevé** *Tordylium maximum*, que l'on rencontre sur les pelouses ouvertes et friches sur galets. Peu commun dans le Sud-Ouest de la France, cette Apiacée est très rare sur le site.

• **Epiaire des marais** *Stachys palustris*, commune en France et rencontrée sur les bords de plan d'eau et les dépressions inondées. Peu commune sur le site.

• **Pulicaire vulgaire** *Pulicaria vulgaris*, considérée en France comme une espèce rare à très rare, elle figure sur la liste des plantes protégées. Peu abondante sur le site, elle fréquente les prairies humides, les bords de fossés et de rivières.

Parmi ces 17 espèces remarquables, l'intérêt patrimonial (déterminé en fonction de la rareté, la vulnérabilité, la protection au niveau régional, national et européen) porte particulièrement sur :

- le **Trèfle d'eau** *Marsilea quadrifolia*
- le **Tordyle élevé** *Tordylium maximum*
- la **Pulicaire vulgaire** *Pulicaria vulgaris*
- la **Potentille argentée** *Potentilla argentea*
- l' **Andryale à feuilles entières** *Andryala integrifolia*
- l' **Adénocarpe à feuilles pliées** *Adenocarpus complicatus* ssp. *complicatus*



**Andryale à feuilles entières**  
*Andryala integrifolia*



**Adénocarpe à feuilles pliées**  
*Adenocarpus complicatus* ssp. *complicatus*



**Trèfle d'eau** *Marsilea quadrifolia*



**Potentille argentée**  
*Potentilla argentea*



**Tordyle élevé** *Tordylium maximum*



**Pulicaire vulgaire** *Pulicaria vulgaris*



## II – Le diagnostic environnemental

### 2.5.4 La faune

En ce qui concerne la faune, de nombreux inventaires ont été réalisés en application des mesures élaborées par le Plan de gestion transitoire 2006 – 2009 (Conseil Général des Landes et Institution Adour).

Les résultats des inventaires, figurant dans le Bilan du Plan de gestion 2006 – 2009, viennent confirmer ou non la présence et la fréquentation du site par les espèces indiquées par le Plan de gestion transitoire.

Ainsi, dans le cadre de ce diagnostic environnemental, nous allons établir une synthèse actualisée pour chaque groupe taxonomique faunistique.

#### 2.5.4.1 L'entomofaune

➤ **Ordre des Orthoptères** (grillons, sauterelles et criquets) : 31 espèces ont été inventoriées dont 5 remarquables, à savoir :

- **Decticelle d'Aquitaine** *Zeuneriana abbreviata*. Absence de contact lors des derniers inventaires.
- **Conocéphale des roseaux** *Conocephalus dorsalis*.
- **Phanéoptère liliacé** *Tylopsis lilifolia*.
- **Oedipode aigue-marine** *Sphingonotus caeruleans*.
- **Oedipode soufrée** *Oedaleus decorus*.

Les inventaires réalisés au cours du Plan de gestion ont donné lieu à 12 espèces contactées et pas de nouvelle espèce.

➤ **Ordre des Lépidoptères Rhopalocères** (papillons de jour) : On compte, parmi les 42 espèces contactées, 5 espèces remarquables :

- **Cuivré des marais** *Thersamolycaena dispar ssp. burdigalensis*, espèce rare, protégée (niveau national et Directive Habitats Annexes II et IV) et en danger (niveau national). Recensé lors des derniers inventaires avec de faibles effectifs.

- **Piéride de l'Ibérie** *Pieris manii*. Recensé lors des derniers inventaires avec de faibles effectifs.

- **Damier de la Succise** *Euphydryas aurinia*, espèce protégée (niveau national et Directive Habitats Annexe II), en régression et en danger (niveau national).

- **Azuré de la Luzerne** *Leptotes pirithous*.

- **Petit Mars changeant** *Apatura ilia*.

Les inventaires réalisés au cours du Plan de gestion ont donné lieu à 41 espèces recensées dont 8 nouvelles espèces découvertes.

➤ **Ordre des Odonates** (Libellules au sens large) : 31 espèces ont été contactées dont 5 remarquables:

- **Agrion nain** *Ischnura pumilio*.

- **Cordulie à corps fin** *Oxygastra curtisii*, espèce figurant à l'annexe II et IV (Directive Habitats), protégée en France et considérée comme espèce vulnérable (Livres rouges). Recensé deux fois lors des derniers inventaires.

- **Agrion de mercure** *Coenagrion mercuriale*, considéré comme espèce en danger (Livre rouge de la Faune menacée de France), protégée en France et figurant sur l'Annexe II (Directive Habitats). Abondant sur le site.

- **Caloptérix méditerranéen** *Caleopteryx haemorrhodalis*.

- **Libellule fauve** *Libellula fulva*, contactée à deux reprises sur le site.



Les inventaires réalisés au cours du Plan de gestion ont mis en évidence 27 espèces dont 2 nouvelles espèces découvertes: le *Trithemis annelé* et le *Gomphe de Graslin* (rare dans le département).

➤ **Ordre des Coléoptères** :Le Bureau d'études Biotope a réalisé une étude sur les coléoptères coprophages et saproxyliques; 231 espèces ont été recensées sur le site dont:

- 6 espèces saproxyliques bio indicatrices d'intérêt patrimonial pour le site, notamment le **Grand Bupestre du Chêne** et le **Grand Capricorne du Chêne** (inscrit à l'Annexe II et IV Directive Habitat).

- 4 espèces de **Carabidés** présentant un intérêt patrimonial pour le site, notamment *Cylindera germanica*.

#### 2.5.4.2 Les Invertébrés aquatiques, Mollusques et Bivalves

Le recensement de 41 espèces d'Invertébrés aquatiques a été réalisé par le Bureau d'études Aquabio. On note une nette domination des Trichoptères, des Éphéméroptères, des Coléoptères et des Diptères.

Plusieurs Gastéropodes, Bivalves et Planaires caractéristiques de ces habitats aquatiques sont également présents.

#### 2.5.4.3 Les Crustacés

Quatre taxons ont été identifiés et appartiennent aux familles des Cambaridés, Gammaridés et Asellidés.

On retrouve les deux espèces introduites et nuisibles : Écrevisse rouge de Louisiane et Écrevisse américaine.

#### 2.5.4.4 Les Poissons

Parmi les 21 espèces répertoriées sur le site, les cinq représentant un intérêt patrimonial sont protégées au niveau national et classé Vulnérable sur le Livre rouge de la Faune menacée de France :

- L'**Anguille d'Europe** *Anguilla anguilla*.

- La **Grande Alose** *Alosa alosa*, figurant sur les Annexes II et IV de la Directive Habitats, n'est actuellement plus en mesure de remonter l'Adour en amont de la passe à poissons du barrage de Saint Maurice. Des visites répétées ont montré l'irrégularité du fonctionnement de cet ouvrage pendant la période de migration de la Grande Alose. Par conséquent, aucun suivi n'a été réalisé concernant ce taxon.

- La **Lamproie marine** *Petromizon marinus*, susceptible de se reproduire sur le site, figure à l'Annexe II de la Directive Habitats.

- La **Lamproie de rivière** *Lampetra fluviatilis* figure à l'Annexe II de la Directive Habitats.

- Le **Brochet** *Esox lucius*, peu commun sur le site.

#### 2.5.4.5 Les Amphibiens

Parmi les sept espèces inventoriées, toutes protégées au niveau national, cinq sont considérées comme remarquables et figurent à l'Annexe IV de la Directive Habitats :

- L'**Alyte accoucheur** *Alytes obstetricans*, recensé lors d'inventaires en 2008 et 2009.

- Le **Crapaud calamite** *Bufo calamita* qui semble se maintenir sur le site, au vu des suivis réalisés récemment.

- La **Rainette verte** *Hyla arborea*, non contactée lors des suivis au cours du Plan de Gestion et relativement commune en dehors de la zone d'étude.



- La **Rainette méridionale** *Hyla meridionalis*, bien représentée sur le site.

- La **Grenouille agile** *Rana dalmatina*, peu commune sur le site.

On peut noter lors des inventaires récents, plusieurs données concernant la **Grenouille de Pérez** *Pelophylax perezii* (fort intérêt patrimonial) et le **Triton palmé** *Triturus helveticus*.

### 2.5.4.6 Les Reptiles

Parmi les sept espèces recensées, quatre sont remarquables, protégées au niveau national et figurent à l'Annexe IV de la Directive Habitats :

- La **Cistude d'Europe** *Emys orbicularis*, rare sur le site et menacée par la présence de la Tortue de Floride *Strachemys scripta* (espèce introduite nuisible). Les derniers inventaires (piégeages avec l'Association Cistude Nature) permettent d'affirmer sa présence sur la quasi-totalité du site.

- La **Couleuvre verte et jaune** *Coluber viridiflavus*, largement présente sur le site.

- Le **Lézard vert** *Lacerta viridis*, présent sur plusieurs secteurs du site et ne semblant pas menacé.

- Le **Lézard des murailles** *Podarcis muralis*, abondant sur le site.

A noter également l'observation d'une Couleuvre d'Esculape, en juin 2008.

### 2.5.4.7 Les Oiseaux

Avec 38 familles et 108 espèces, ce groupe fait partie des mieux connus sur le site. Parmi les espèces considérées comme remarquables sur le site, huit figurent à l'Annexe I de la Directive Oiseaux :

- La **Grande Aigrette** *Egretta alba*, espèce vulnérable (Livre rouge de la Faune menacée de France) et protégée au niveau national, est observé régulièrement sur le site.

- Le **Balbuzard pêcheur** *Pandion haliaetus*, espèce vulnérable (Livre rouge de la Faune menacée de France) et protégée au niveau national, n'a été observé qu'en période de migration.

- Le **Busard des roseaux** *Circus aeruginosus*, protégé au niveau national, fréquente occasionnellement le site.

- Le **Busard Saint-Martin** *Circus cyaneus*, protégé au niveau national, fréquente occasionnellement le site.

- Le **Milan noir** *Milvus migrans*, protégé au niveau national, est une espèce nicheuse sur le site.

- La **Pie-grièche écorcheur** *Lanius collurio*, protégée au niveau national, est rare sur le site.

- Le **Héron pourpré** *Ardea purpurea*, protégé au niveau national, est observé annuellement lors de ses haltes migratoires.

- Le **Bihoreau gris** *Nycticorax nycticorax*, protégé au niveau national, utilise le site pour son alimentation.

A noter la présence du **Guépier d'Europe**, observé annuellement, du **Faucon hobereau** (nicheur sur le site), du **Petit Gravelot** (nicheur sur le site), et dernièrement de la **Cisticole des joncs** et du **Bruant des roseaux** (espèces d'intérêt patrimonial pour les Saligues).

### 2.5.4.8 Les Mammifères

Sur le site, neuf espèces appartenant à sept familles différentes ont recensées. Les espèces les plus fréquentes sont le **7** Chevreuil, le Ragondin, le Lapin de Garenne, le Putois et le Blaireau.

Les Micromammifères et les Chiroptères sont nombreux sur le site. Le Groupe Chiroptère Aquitaine a effectué un inventaire mettant en évidence 11 espèces, conférant au site un intérêt chiroptérologique majeur. Citons les trois espèces représentant un intérêt patrimonial:

- **Minioptère de Schreibers** *Miniopterus schreibersii*
- **Barbastelle d'Europe** *Barbastella barbastella*
- **Noctule de Leisler** *Nyctalus leisleri*

A noter également concernant les Mammifères, un contact visuel de **Loutre** *Lutra lutra* et l'absence du **Vison d'Europe** *Mustela lutreola* au profit du Vison d'Amérique (nuisible).

### 2.5.5 Synthèse de l'évaluation patrimoniale des habitats et des espèces

**L'importance du site est donc significative, aux niveaux national et européen, pour cinq habitats naturels, deux espèces animales et une espèce végétale. Ils présentent tous un caractère prioritaire dans le cadre d'une stratégie de protection et de conservation.**

Ces cinq habitats sont directement liés à la présence d'une rivière à régime semi-torrentiel sur alluvions acides ayant des facultés de divagation:

- les pelouses acidiphiles sur graviers et galets
- les herbiers des eaux courantes
- les petites roselières à Léersie faux-riz
- les petites saulaies riveraines à Saule pourpre
- les forêts-galeries à Saule blanc et Peuplier noir

HABITATS	INTERET PATRIMONIAL	ETAT DE CONSERVATION
Pelouses acidiphiles sur graviers et galets	* * *	BON
Herbiers des eaux courantes	* *	?
Petites roselières à Léersie	* *	MOYEN
Petites saulaies riveraines à Saule pourpre	* *	BON
Forêts-galeries à Saule blanc	* *	BON
Eaux courantes (zone à Barbeau)	*	MAUVAIS
Bancs de graviers et de galets	*	MOYEN
Forêts de Prunellier sauvage	*	MAUVAIS
Prairies naturelles mésophiles eutrophes	*	MOYEN
Groupements riverains nitrophiles à Ortie	*	BON
Frênaies à Frêne élevé	*	MAUVAIS

Intérêt patrimonial :

- \* modéré
- \* \* assez fort
- \* \* \* fort
- \* \* \* \* exceptionnel



## II – Le diagnostic environnemental

Les trois espèces retenues sont inféodées aux habitats aquatiques de cet écosystème : eaux courantes et lit mineur de l'Adour, dépressions inondées et bras morts créés par les divagations du fleuve.

- la Grande Alose
- le Crapaud calamite
- le Trèfle d'eau

Des objectifs prioritaires concernant le site de la Saligue de Bordères - Cazères - Renung ont été fixés par le Plan de gestion 2006-2009 de l'Institution Adour et du Conseil Général, à savoir :

### **La conservation du patrimoine naturel :**

- Conserver les cinq habitats naturels remarquables décrits précédemment
- Sauvegarder les stations de Trèfle d'eau
- Sauvegarder les populations de Crapaud calamite et de Grande Alose

### **Les activités de loisirs :**

- Organiser des activités de loisirs et d'accueil du public dans le respect des objectifs de conservation du patrimoine naturel
- Maintenir et organiser les activités de pêche et de chasse

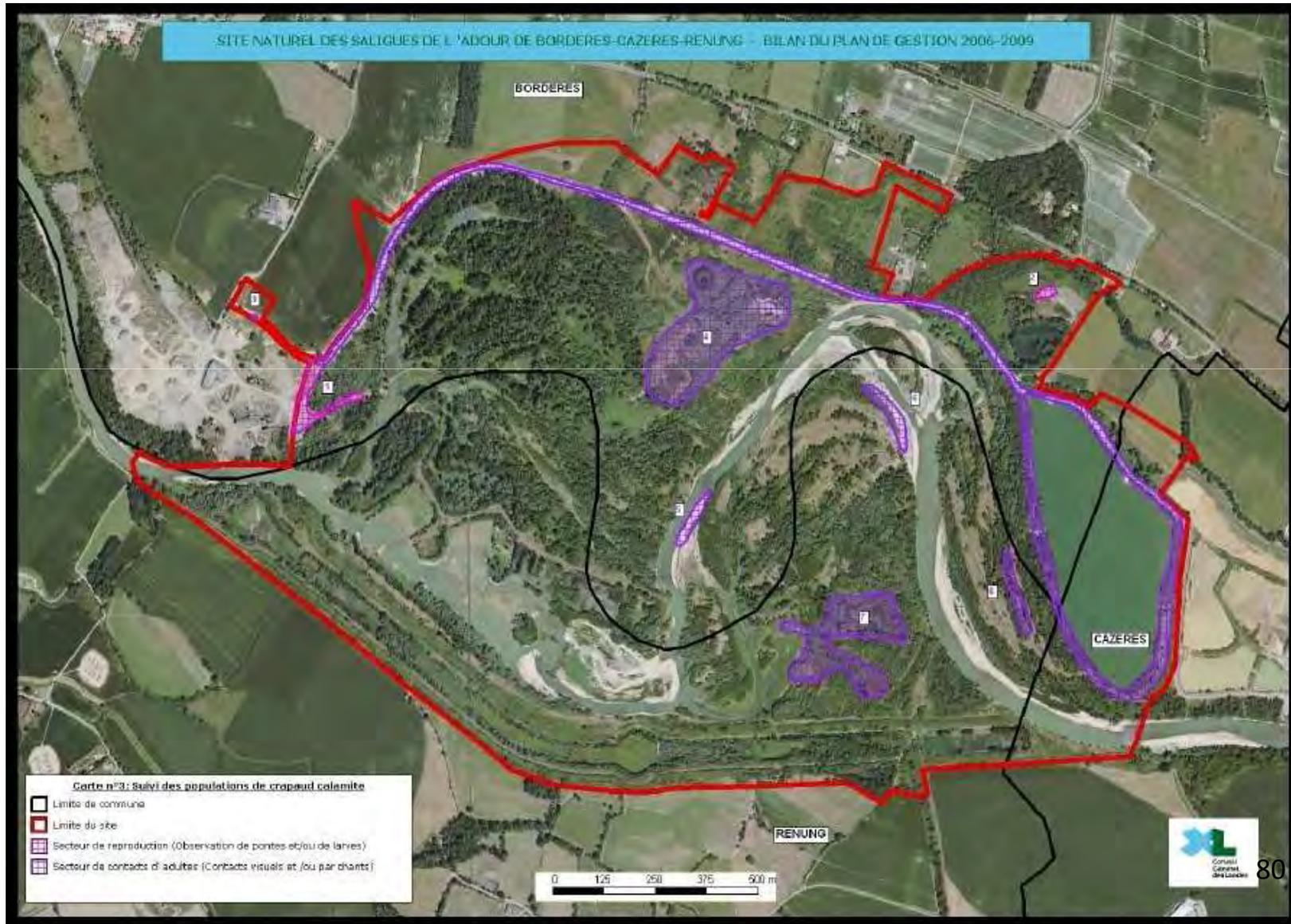
Les cartes suivantes sont issues du Bilan du Plan de gestion 2006-2009 (source : Institution Adour et Conseil Général des Landes) et traduisent les résultats de différentes mesures ;

- Suivis des populations du Crapaud calamite, de la Cistude d'Europe et d'espèces entomologiques patrimoniales,

- Inventaires des Chiroptères, des Passereaux, des Coléoptères et des nouvelles espèces faunistiques.

ESPECES	INTERET PATRIMONIAL	ETAT DE CONSERVATION
Grande Alose <i>Alosa alosa</i>	* * *	MAUVAIS
Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>	* *	MAUVAIS
Trèfle d'eau <i>Marsilea quadrifolia</i>	* *	MAUVAIS
Decticelle d'Aquitaine <i>Zeuneriana abbreviata</i>	*	BON
Cuivré des marais <i>Thersamolycaena dispar ssp. burdigalensis</i>	*	BON
Piéride de l'Ibérie <i>Pieris manii</i>	*	MOYEN
Agrion nain <i>Ischnura pumilio</i>	*	MOYEN
Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	*	BON
Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	*	MAUVAIS
Rainette verte <i>Hyla arborea</i>	*	MAUVAIS
Grande Aigrette <i>Egretta alba</i>	*	BON
Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	*	MOYEN
Adénocarpe à feuilles pliées <i>Adenocarpus complicatus ssp. complicatus</i>	*	MOYEN
Tordyle élevé <i>Tordylium maximum</i>	*	MAUVAIS
Potentille argentée <i>Potentilla argentea</i>	*	MAUVAIS

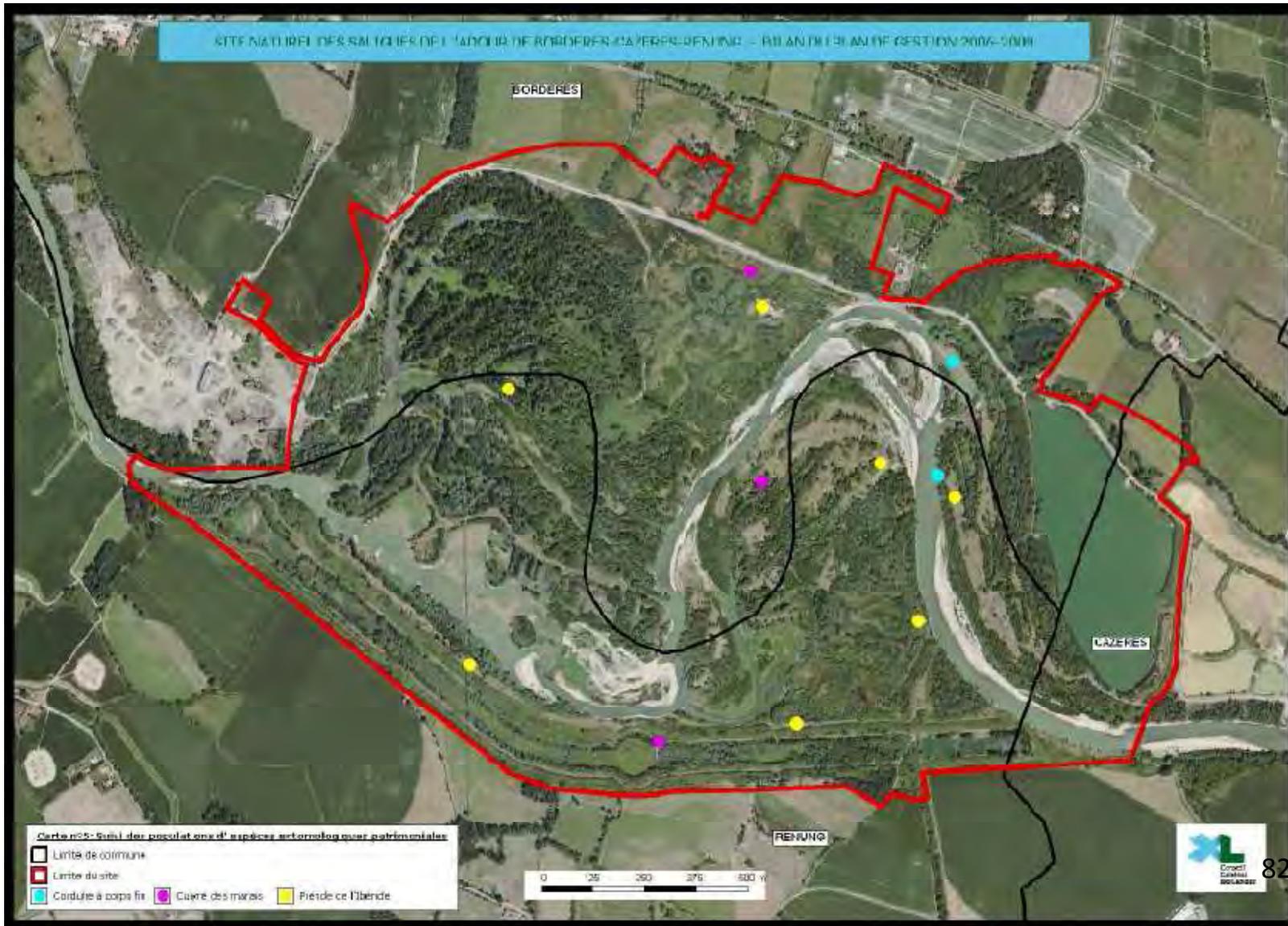
## II – Le diagnostic environnemental



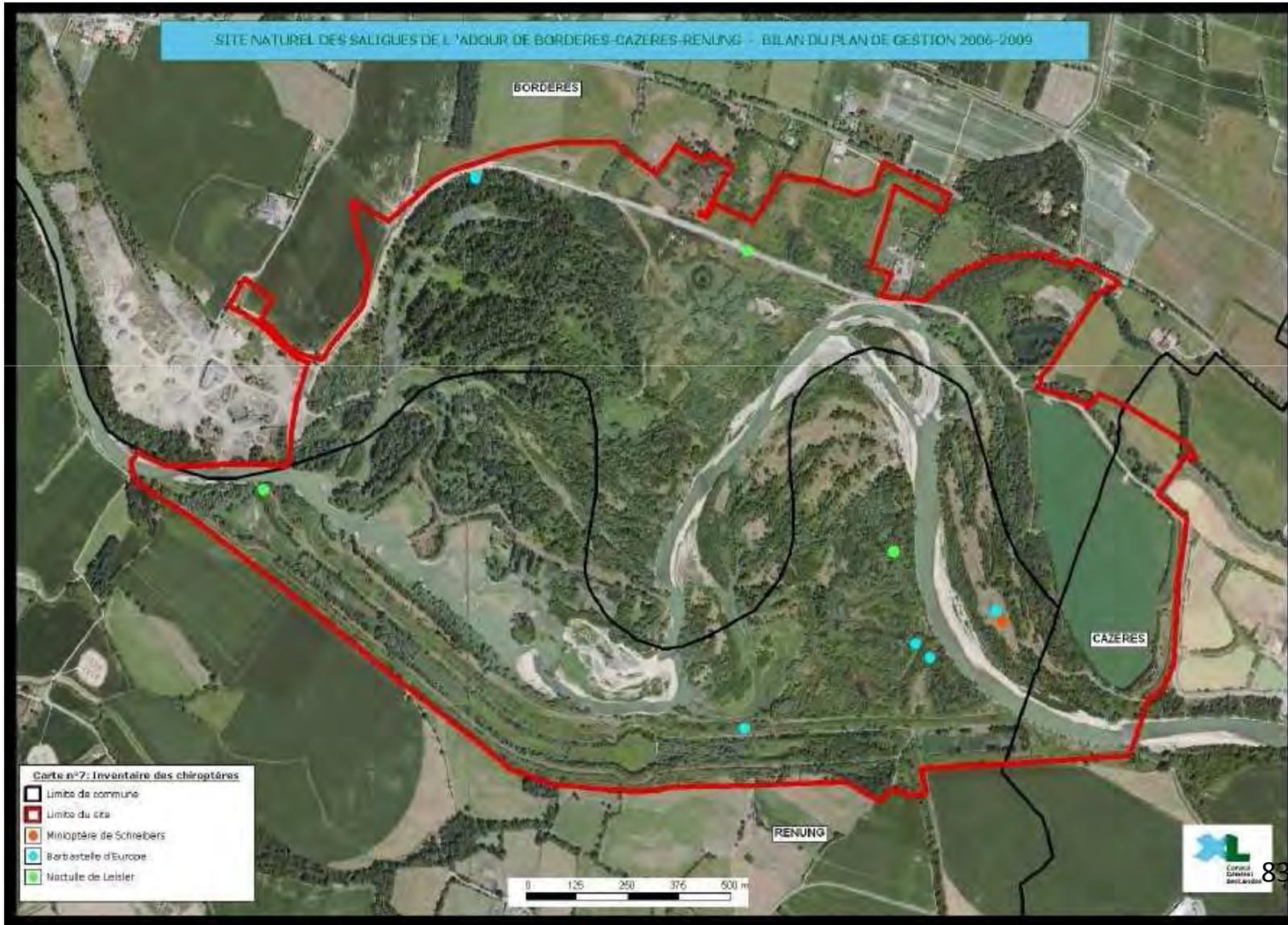
## II – Le diagnostic environnemental



## II – Le diagnostic environnemental



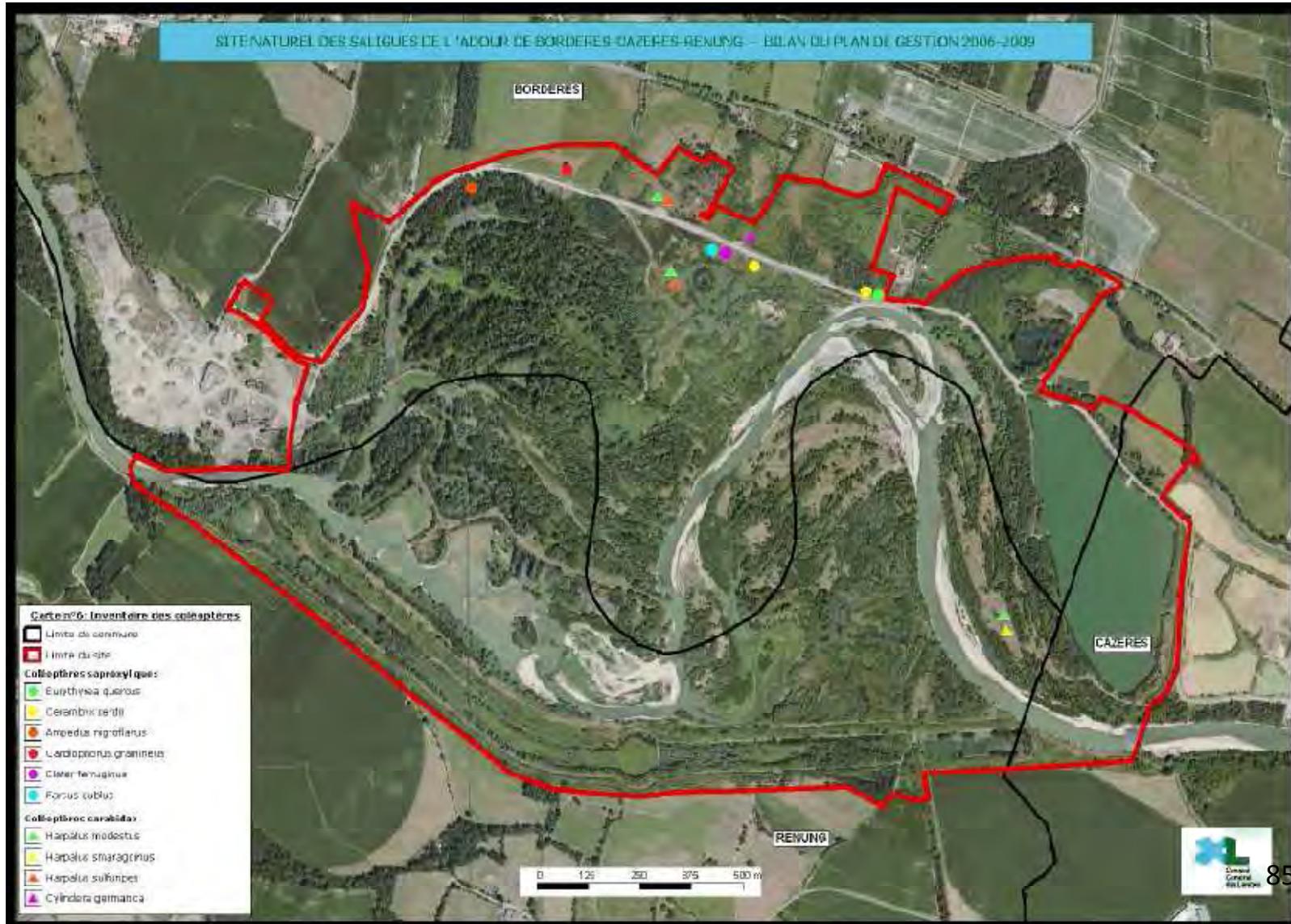
## II – Le diagnostic environnemental



## II – Le diagnostic environnemental



## II – Le diagnostic environnemental



## II – Le diagnostic environnemental



## II – Le diagnostic environnemental



Cuivré des marais *Thersamolycaena*  
*dispar ssp. burdigalensis*



Agrion de Mercure  
*Coenagrion mercuriale*



Grand Capricorne du Chêne  
*Cerambyx cerdo*



Grande Alose  
*Alosa alosa*



Crapaud calamite  
*Bufo calamita*



Cistude d'Europe  
*Emys orbicularis*



Balbuzard pêcheur  
*Pandion haliaetus*



Minioptère de Schreibers  
*Miniopterus schreibersii*



## II – Le diagnostic environnemental

### 2. Le diagnostic environnemental

- 2.1 Approche environnementale
- 2.2 Localisation de la Saligue de Bordères-Cazères-Renung
- 2.3 Historique du site
- 2.4 Le milieu physique
- 2.5 Les milieux naturels
- 2.6 Les activités existantes sur le site
- 2.7 Synthèse des atouts et des contraintes

➤ **L'extraction de granulats (Société GAMA)** : la seule activité économique sur le site fut l'extraction de granulats par la société Gama, jusqu'en 2002. La réhabilitation du site a donc été entreprise en 2006 et 2007. Elle exploite aujourd'hui les granulats sur les communes de Cazères et Renung. Toutes ses installations techniques ont été déplacées sur son site de Cazères.

En résumé, le site des Saligues de Bordères-Cazères-Renung est entouré à l'Ouest par des surfaces de stockage de granulats, à l'Est et au Sud-Est par l'exploitation et l'extraction de granulats par la société Gama, d'où une forte pression de cette activité sur le site et sur le cours de l'Adour.

➤ **Les activités agricoles** : elles se résument à des pompages pour l'irrigation des champs de maïs qui bordent le site au Nord.

➤ **La pêche et la chasse** : ces activités étant pratiquées sur le site, la réflexion du comité de pilotage de gestion du site a abouti au consensus suivant ;

La création d'une **zone de quiétude réglementaire** (par arrêté municipal) d'environ 100 ha qui a permis :

- la délimitation d'une Réserve de chasse,
- la délimitation d'une Réserve de pêche,
- l'accès interdit au public et à la circulation motorisée dans un objectif de conservation et de sauvegarde du patrimoine naturel (d'où un programme de surveillance),
- l'organisation de visites guidées et accompagnées par les Gardes-Nature (entre 2006 et 2009, 31 visites ont été réalisées sur différents thèmes avec un total de 412 personnes).

➤ **Les activités de loisirs** : En plus des visites guidées, le plan de gestion 2006-2009 a permis l'établissement d'aménagements de découverte, sur les zones d'accueil du public, hors zone de quiétude.

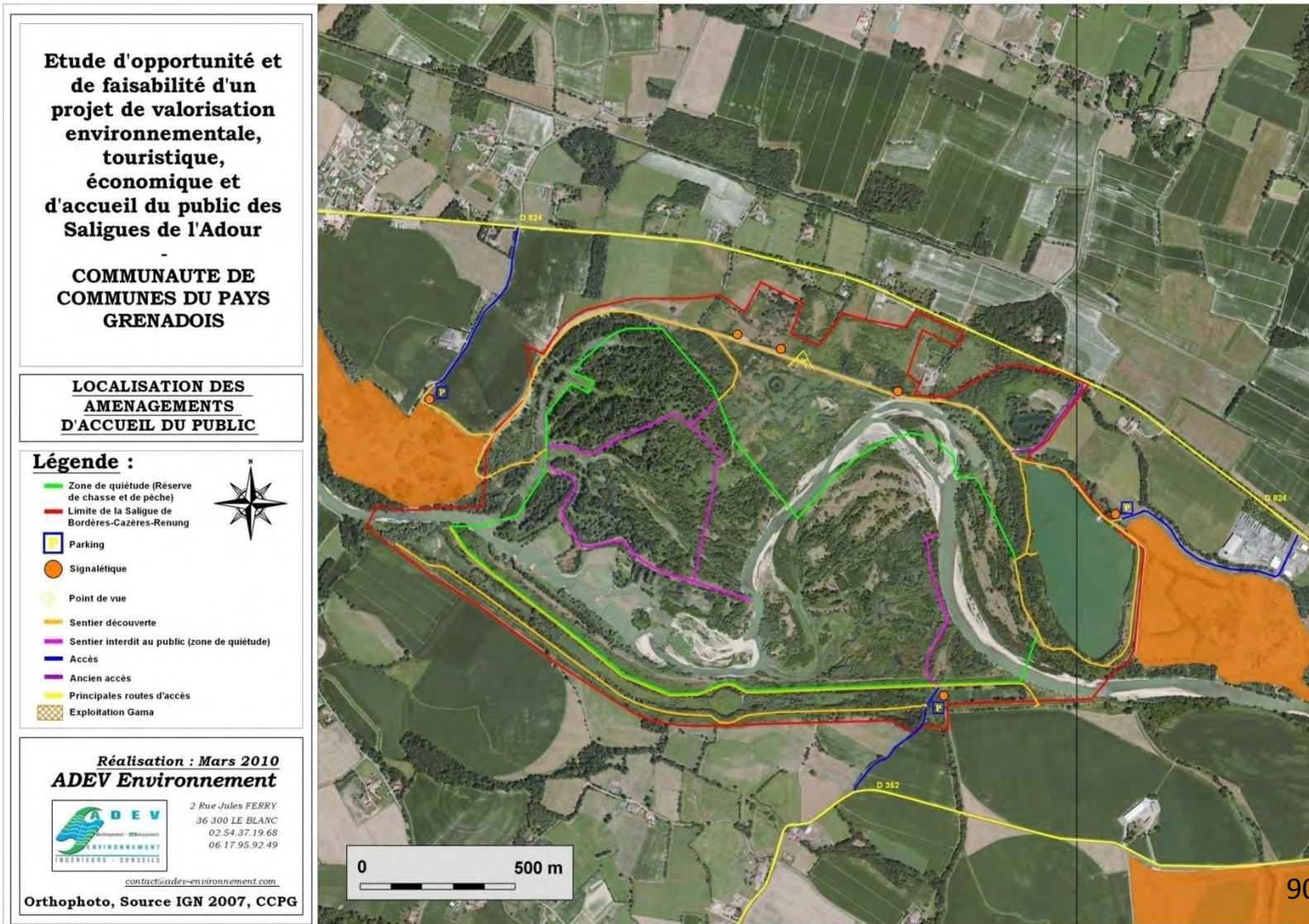
En effet, pour les trois communes concernées, des parkings, panneaux pédagogiques et voies d'accès pour la promenade ont été réalisés. Ces aménagements sont entretenus régulièrement.

De plus, le canoë-kayak est pratiqué sur l'Adour et doit être pris en compte, par rapport à la traversée du site. Elle est aujourd'hui autorisée mais les arrêts dans la zone de quiétude sont interdits.

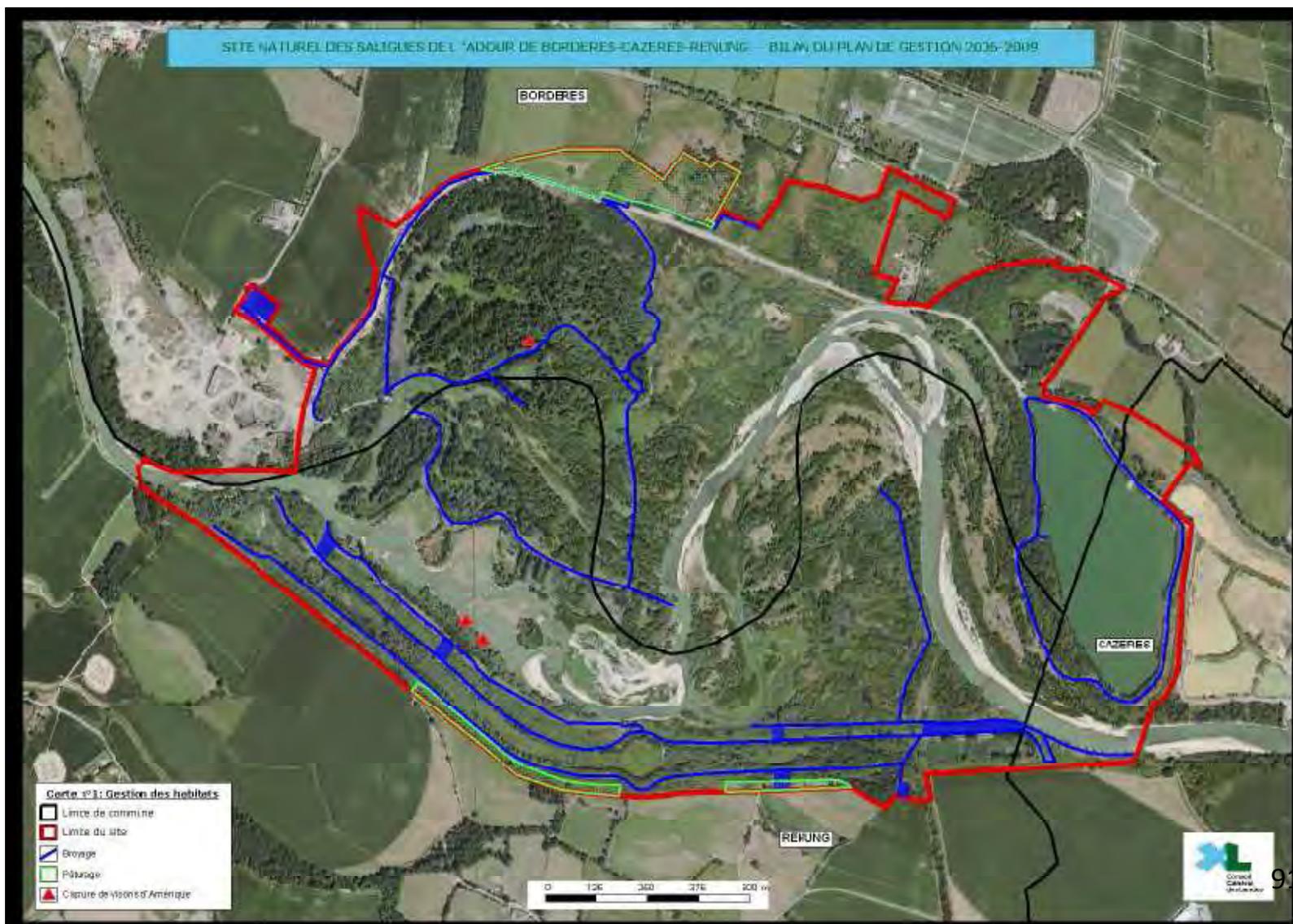
➤ **Le tourisme** : la présente étude vise à développer un projet de valorisation touristique sur le site. A l'heure actuelle, seuls les aménagements issus du Plan de Gestion du Conseil Général et de l'Institution Adour permettent l'accueil du public. Il faut cependant prendre en compte la Politique « Tourisme et Culture » de la Communauté de communes du Pays Grenadois (24/02/2010) et le Schéma communautaire de développement tourisme et culture.



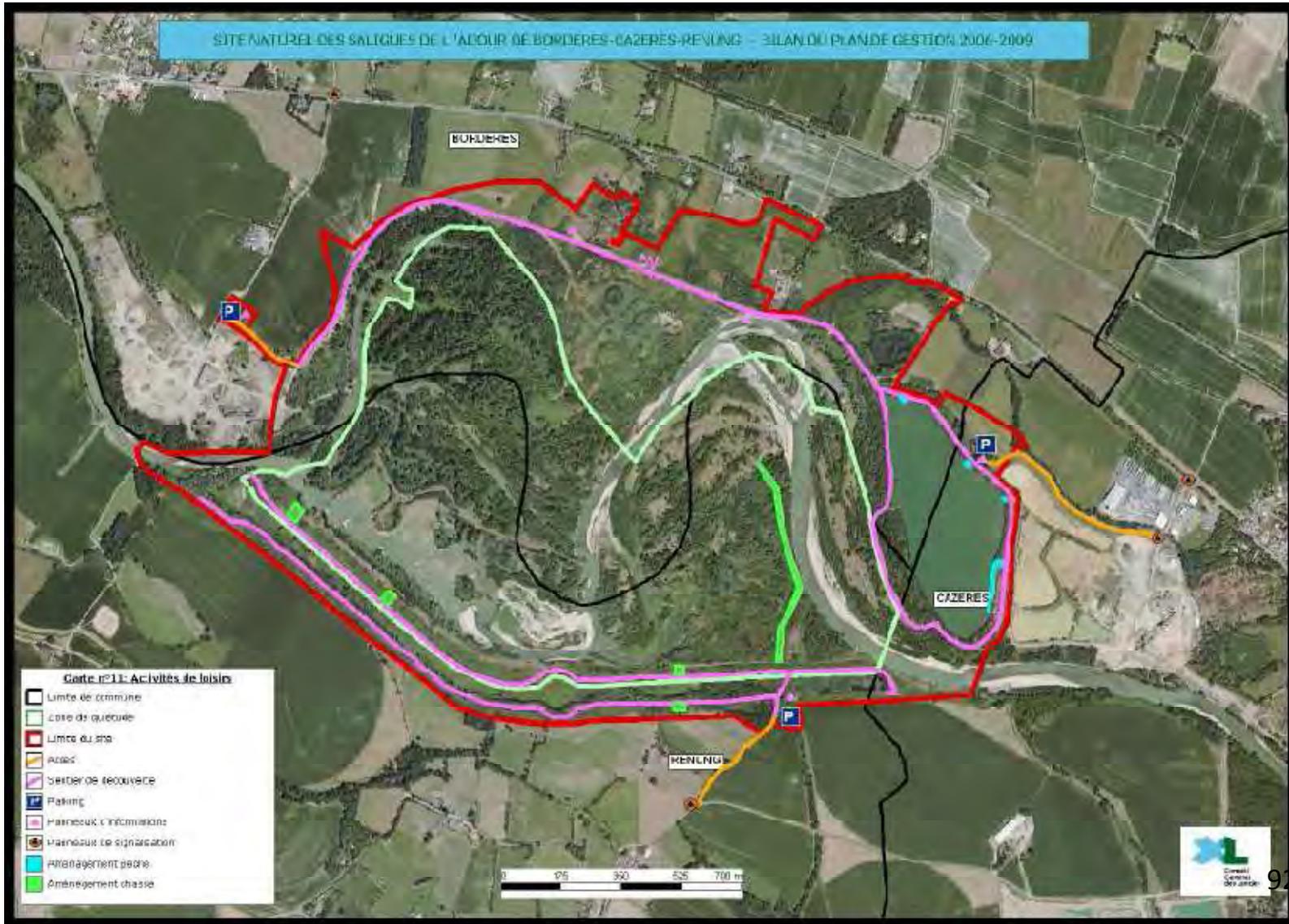
## II – Le diagnostic environnemental



## II – Le diagnostic environnemental



## II – Le diagnostic environnemental





### 2. Le diagnostic environnemental

- 2.1 Approche environnementale
- 2.2 Localisation de la Saligue de Bordères-Cazères-Renung
- 2.3 Historique du site
- 2.4 Le milieu physique
- 2.5 Les milieux naturels
- 2.6 Les activités existantes sur les site
- 2.7 Synthèse des atouts et des contraintes

#### CONTRAINTES

- Zone de quiétude réglementaire (également Réserve de Chasse et de Pêche) avec accès interdit au public.
- Inondation de la saligue du mois de novembre au mois de mai.
- Implantation importante de la société GAMA (carrières de graviers) autour du site et le long de l'Adour.
- Une richesse écologique à préserver (Site NATURA 2000, ENS)
- Un plan de gestion est en cours par l'Institution Adour et le Conseil Général des Landes.
- La multiplicité des acteurs impliquant la nécessité d'une concertation afin d'arriver à une gestion environnementale cohérente de l'ensemble du site.
- Un réel travail paysager à envisager notamment du point de vue des accès.

#### ATOUPS

- La richesse et la diversité du patrimoine naturel.
- Le caractère de divagation de la rivière Adour permet d'offrir un endroit et des paysages atypiques : les Saligues (zone humide aux multiples habitats naturels).
- La situation du site proche de la nouvelle autoroute A65 reliant Langon à Pau, favorisant ainsi son accès d'un point de vue touristique.
- Une volonté de la part de la Communauté de communes du Pays Grenadois de redynamiser le site d'un point de vue environnemental, touristique et économique.
- Financements éventuels dans le cadre de la politique « 1% Paysage et Développement » concernant l'Autoroute A65 Langon-Pau.
- Un site adapté et propice à la pratique d'activités de loisirs et sportives diverses pour des publics variés en cohérence avec des politiques de développement durable et de tourisme vert.
- Un exemple à part entière de réhabilitation de carrière de graviers où la recolonisation par la nature sur l'action de l'homme a permis de mettre en valeur une réelle diversité écologique.

### SYNTHESE DES CONTRAINTES

<b>Historique</b>	Exploité de façon importante pour l'extraction de matériaux dans le passé, le site est actuellement une zone de divagation du fleuve Adour. L'objectif est aujourd'hui la valorisation écologique et hydraulique de la Saligue.
<b>Climat</b>	Précipitations importantes et douceur relative.
<b>Géologie</b>	Il s'agit de formations superficielles, datant du Quaternaire, correspondant à des épandages fluviaux élaborés et transportés par l'Adour et ses affluents. Il existe des contraintes liées aux caractéristiques géologiques du site, qui sont en relation étroite avec les caractéristiques hydrologiques de cette zone de divagation. En effet, dans une optique d'aménagement, il conviendra d'être vigilant à l'égard de ces deux critères.
<b>Hydrologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilité du lit mineur de l'Adour</li> <li>- Inondabilité du site</li> <li>- Forte érosion des berges par le régime de l'Adour</li> </ul>
<b>Urbanisation, risques et réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Cazères-sur-Adour proche du site.</li> <li>- Accès par la RN 124 et bientôt l'A 65.</li> </ul>
<b>Paysage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intérêt paysager de la Saligue (diversité des habitats) malgré une mutilation profonde du site par l'exploitation des gravières par le passé.</li> <li>- Accès actuels peu attractifs d'où un travail important de réhabilitation paysagère à envisager.</li> </ul>
<b>Réglementation du patrimoine naturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site d'Importance Communautaire SIC – Natura 2000 « L'Adour »</li> <li>- ZNIEFF de type II n°4223 « Saligues et Gravières de l'Adour tronçon de Aire-sur-Adour à Larrivière »</li> <li>- Espace Naturel Sensible ENS, Réseau Aquitaine Nature</li> <li>- Zone de quiétude réglementaire (Réserve de chasse et de pêche, interdite au public)</li> </ul>
<b>Unités écologiques et habitats naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quatre unités écologiques regroupant au total 27 habitats naturels</li> <li>- Richesse, complexité et hétérogénéité de cet écosystème, dues à la divagation et aux crues de l'Adour</li> <li>- Cinq habitats prioritaires dans le cadre d'une stratégie de protection et de conservation</li> </ul>
<b>Flore et Faune</b>	- Nombreuses espèces floristiques et faunistiques d'intérêt patrimonial et/ou communautaire, également protégées au niveau national. Exemples: Crapaud calamite, Grande Alose, Cistude d'Europe, Trèfle d'eau...
<b>Activités existantes sur le site</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte pression de l'activité d'extraction de granulats autour du site (Société Gama)</li> <li>- Activités de loisirs: pêche, chasse, randonnée, sorties pédagogiques (Conseil Général des Landes)</li> </ul>

## III – Le diagnostic d'aménagement

### 3. Le diagnostic urbanistique

- 3.1 Présentation générale du site
- 3.2 Le PLU
- 3.3 Le site GAMA
- 3.4 La ferme Jouanlaine
- 3.5 Le foyer municipal de Bordères
- 3.6 Le chenal de Renung
- 3.7 La friche GAMA
- 3.8 L'aire d'éligibilité de l'A65



Étang de Cazères



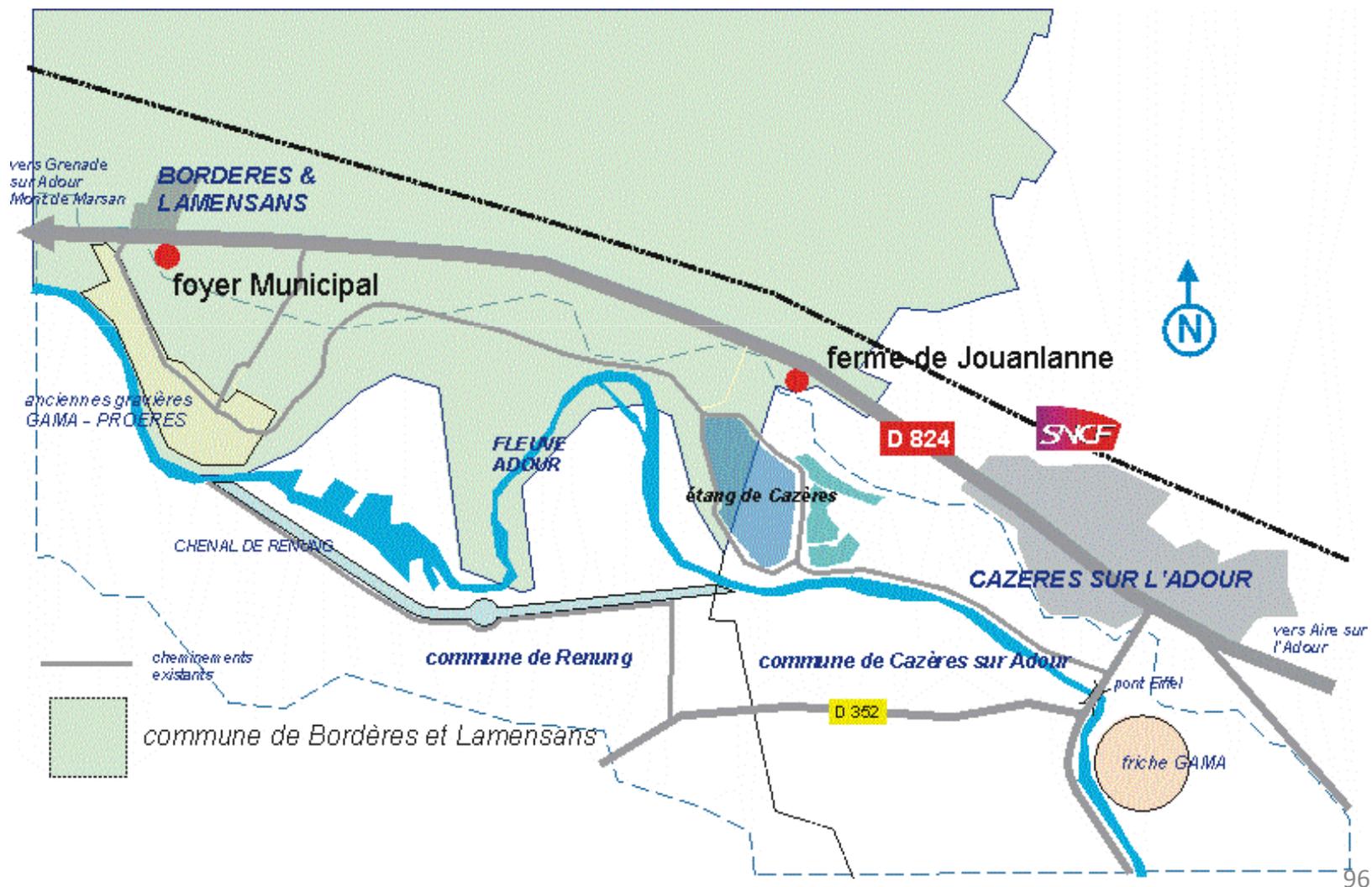
Saligues de l'Adour





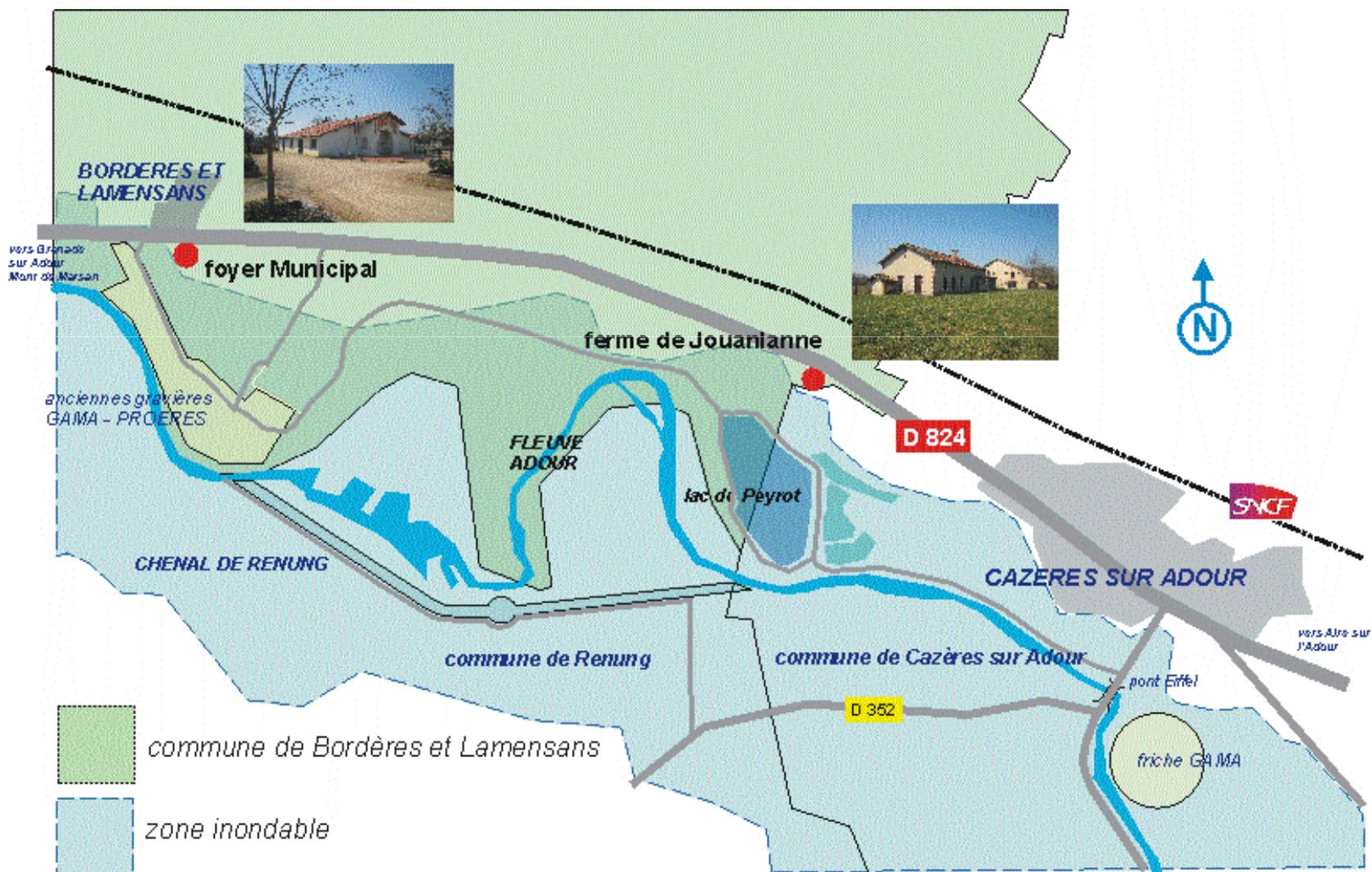
### III – Le diagnostic d'aménagement

#### 3.1a . Plan général du site



### III – Le diagnostic d'aménagement

#### 3.1b. Plan général du site : la zone inondable



## III – Le diagnostic d'aménagement

### 3.1c. Le site des Saligues de l' Adour





## III – Le diagnostic d'aménagement

### 3. Le diagnostic urbanistique

#### 3.1 Présentation générale du site

#### 3.2 Le PLU

#### 3.3 Le site GAMA

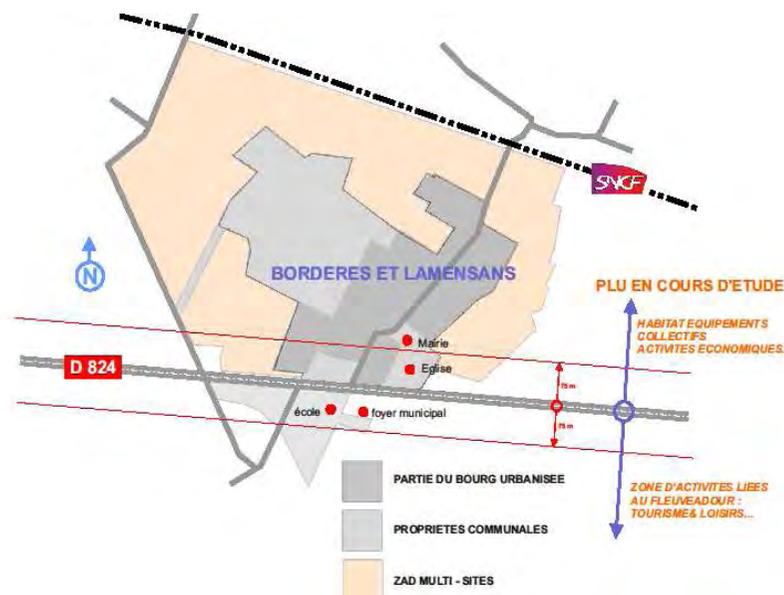
#### 3.4 La ferme Jouanlanne

#### 3.5 Le foyer municipal de Bordères

#### 3.6 Le chenal de Renung

#### 3.7 La friche GAMA

#### 3.8 L'aire d'éligibilité de l'A65



### 3.2. Le PLU

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bordères et Lamensans est actuellement en cours d'élaboration . Il est étudié au niveau communal et intercommunal (Bordères et Lamensans, Cazères sur l'Adour, et Renung) en intégrant, entre autres, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ainsi que le Schéma de Développement économique et d'Aménagement Durable du Pays Grenadois. Ces dispositions vont permettre à la collectivité de projeter son développement local en termes économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 2020 ou de 2030 .

A priori , et selon les renseignements obtenus , le futur PLU devrait orienter son schéma de développement en affectant schématiquement , d'une part au Nord de la D 824 un secteur dédié aux activités économiques et au Sud de la D 824 un secteur dédié au développement d'un tourisme de loisirs et de découverte liés à l'eau et orienté vers une mise en valeur des atouts écologiques du site des Saligues de l'Adour et de ses abords.

#### 3.2a. La ZAD de Bordères et Lamensans (24/04/08)

La création de cette zone permet à la commune de Bordères et Lamensans de prévoir la constitution, au Nord de la D 824, de réserves foncières dans la perspective d'une expansion ou d'une rénovation urbaine du bourg (habitat, extension économique, mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti, urbanisme...)

#### 3.2b. L'Amendement Dupont (02/02/95)

L'application de cet amendement , qui est pour la commune un outil préventif de sauvegarde, doit lui assurer un urbanisme de qualité en bordure de la D 824, en interdisant de nouvelles constructions dans une bande de 75 à 100m autour de cette voie.

Cette interdiction peut cependant être modulée lorsque le PLU prévoit d'autres règles sur la bande précitée incluant , par exemple, un volet paysager.

### 3. Le diagnostic urbanistique

- 3.1 Présentation générale du site
- 3.2 Le PLU
- 3.3 Le site GAMA**
- 3.4 La ferme Jouanlanne
- 3.5 Le foyer municipal de Bordères
- 3.6 Le chenal de Renung
- 3.7 La friche GAMA
- 3.8 L'aire d'éligibilité de l'A65

### 3.3. Le site GAMA

L'institution Adour est propriétaire des Saligues de l'Adour (voir plan 3.1b) intégrant les communes de Bordères et Lamensans, Cazères sur l'Adour et Renung. Elle a mis en œuvre en collaboration avec le concours du Conseil Général des Landes, et dans le cadre de la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS), un plan de valorisation patrimoniale et environnementale des milieux humides et de la préservation de la divagation de l'Adour ainsi que des zones d'expansion du fleuve (2006).

Dans ce cadre, le site des anciennes installations de la gravière GAMA-PROERES (22 ha de friche), situé en zone inondable, et dans l'espace de mobilité de l'Adour ne devrait comporter aucun obstacle à l'écoulement hydraulique du fleuve, ni d'aucun type de protection des équipements existants.

L'institution Adour, le Conseil Général et la commune de Bordères et Lamensans ont préconisé, du fait de la situation du site en aval immédiat de la propriété de l'institution, de préserver l'espace de divagation du fleuve et d'étendre l'extension du périmètre soumis au plan de gestion, après réhabilitation du site par GAMA : nettoyage des terrains après évacuation des gravats stockés, démolition des installations et bâtis existants imposant, dans ce cas, l'éviction de l'entreprise LANNEPOUDENX de l'espace qu'elle occupe pour y exercer son activité. Cette entreprise utilise actuellement une part de cet espace pour entreposer ses véhicules et occupe d'anciens hangars pour y loger ses bureaux.

Ce projet impliquerait donc, pour les partenaires concernés :

- Le rachat de la totalité du terrain GAMA après sa réhabilitation,
- L'éviction de LANNEPOUDENX de l'espace qu'elle occupe (relogement?)



### 3.3a. Synthèse :

❖ **Points forts** : vaste espace de 22 ha pouvant participer, sous certaines conditions, au développement futur du site des Saligues, sa situation en zone inondable permettant la création d'une zone naturelle complémentaire .

❖ **Points faibles** : problèmes de transfert de propriété non réglés à ce jour par les différents partenaires (Commune de Bordères, GAMA et Lannepoudenx), statut quo présent difficilement envisageable compte tenu des pollutions sonores et visuelles dues à l'exploitation actuelle du site dans son état, situation à priori inconciliable avec la proximité d'un espace naturel protégé (zone de quiétude des Saligues de l'Adour...), paysagement.

D'autre part mise en évidence d'une situation juridico foncière délicate dans la mesure où :

- suite à une courrier de l'entreprise GAMA, l'Institution Adour a décliné l'offre d'achat du terrain en date de Février 2010.
  - Par voie de conséquence, l'entreprise GAMA et l'entreprise Lannepoudenx sont en cours de signature d'un compromis de vente d'une partie du site.
- Enfin, la présence d'une exploitation agricole porcine à proximité du site pose des problèmes de nuisances olfactives ( vents d'ouest dominants ) et visuelles.

## III – Le diagnostic d'aménagement

### 3. Le diagnostic urbanistique

- 3.1 Présentation générale du site
- 3.2 Le PLU
- 3.3 Le site GAMA
- 3.4 La ferme Jouanlanne**
- 3.5 Le foyer municipal de Bordères
- 3.6 Le chenal de Renung
- 3.7 La friche GAMA
- 3.8 L'aire d'éligibilité de l'A65

### 3.4. La ferme Jouanlanne

#### 3.4a. La localisation du terrain :

Situé en bordure de la D 824 et accessible par un chemin rural depuis la départementale, ce terrain fait partie d'une propriété privée dont la Communauté de Communes du Pays Grenadois pourrait acquérir une fraction de 4 parcelles (n° 166, 167, 168 et 169) d'une superficie totale de 9.850 m<sup>2</sup> env..

#### 3.4b. Le bâti existant (les surfaces ne sont données qu'à titre indicatif)

- 1 – chemin rural d'accès
- 2 – ancien poulailler à l'entrée du site,
- 3 – habitation et dépendances (RdC & grenier : 400 m<sup>2</sup> env.) ,
- 4 – grange sur 2 niveaux ( 310 m<sup>2</sup> env. au sol),
- 5 – annexe grange (130 m<sup>2</sup> env.),
- 6 – dépendance (160 m<sup>2</sup> env.),
- 7 – hangar agricole.

PS : les surfaces ne sont données qu'à titre indicatif

#### 3.4c. L'architecture du bâti :

Exemple intéressant de l'architecture traditionnelle d'une ferme en Pays d'Adour (volumétrie simple, toiture à 2 versants, couverture en tuile canal, mur pignon au levant avec avancée de toiture en forme d'auvent, encadrements de baies avec assemblage de brique et pierre ...) cet ensemble bâti pourrait devenir, s'il est acquis, un cas de réhabilitation exemplaire allant dans le sens de la politique de protection du patrimoine rural (Charte Paysagère du Pays d'Adour, Chalosse et Tursan, CAUE des Landes etc....)





## III – Le diagnostic d'aménagement

---

### 3.4d. Synthèse :

❖ **Points forts** : acquisition possible du site pour un coût estimé à 150 000 €, facilité d'accès et ensemble repérable depuis la RD824, hors de la zone inondable, facilité d'accès à l'étang de Cazères et à la zone naturelle protégée, patrimoine bâti de qualité, surfaces importante des bâtis , vaste espace environnant aménageable.

Site éligible au 1% paysage et développement de l'A65 (voir chap. 3.8).

❖ **Points faibles** : accès à la RD824 à aménager, nuisances sonores et visuelles engendrées par la RD, accès à la zone naturelle à créer, par le chemin communal apparaissant sur le cadastre mais disparu sur le terrain, raccord aux réseaux , coût important de la rénovation du bâti (HQE & HPE)

### 3. Le diagnostic urbanistique

- 3.1 Présentation générale du site
- 3.2 Le PLU
- 3.3 Le site GAMA
- 3.4 La ferme Jouanlanne
- 3.5 Le foyer municipal de Bordères**
- 3.6 Le chenal de Renung
- 3.7 La friche GAMA
- 3.8 L'aire d'éligibilité de l'A65



### 3.5. Le foyer municipal de Bordères

#### 3.5a. La localisation du foyer municipal :

Situé en bordure Sud de la D824, ce bâti est proche du centre bourg .

#### 3.5b. Le bâti existant :

Abritant actuellement la salle des fêtes de Bordères et Lamensans, d'une surface intérieure totale de 300 m<sup>2</sup> environ, ce bâti est composé actuellement d'une grande salle d'animation et d'une cuisine la jouxtant.

#### 3.5c. L'architecture du bâti :

Facture architecturale néo-landaise héritée du courant régionaliste : pignon avec faux pans de bois et briques apparentes en épis dites « feuilles de fougères »...

#### 3.5d. Synthèse :

**Points forts :** projet de délocalisation de la fonction actuelle du bâti au Nord de la D824 côté bourg libérant l'ensemble de l'espace, situation en bordure de la départementale permettant un accès facile au site, abords permettant le stationnement de 25 à 30 véhicules, bon état général du bâti , pourrait être intégré au volet paysager du futur PLU de la commune.

**Points faibles :** réhabilitation du bâti selon HQE, restructuration des espaces intérieurs , paysagement des abords, relatif éloignement du site des Saligues de l'Adour (900 m env. à vol d'oiseau et 1.500m env. en empruntant la D824 pour accéder au cheminement menant au parking près du site GAMA-Lannepoudenx ) proximité du site GAMA-Lannepoudenx (pollution sonore et visuelle dues aux passages et au stationnement des véhicules de l'entreprise) obligeant un traitement paysager conséquent (voir 3.3 site GAMA)

## III – Le diagnostic d'aménagement

### 3. Le diagnostic urbanistique

- 3.1 Présentation générale du site
- 3.2 Le PLU
- 3.3 Le site GAMA
- 3.4 La ferme Jouanlanne
- 3.5 Le foyer municipal de Bordères
- 3.6 Le chenal de Renung**
- 3.7 La friche GAMA
- 3.8 L'aire d'éligibilité de l'A65

### 3.6. Le chenal de Renung

Le chenal de Renung est un ouvrage artificiel, réalisé entre 1992 et 1993 mais dont l'usage n'a jamais été mis en fonctionnement. D'une longueur de 2.500 m environ, il est bordé par 2 digues, et traversé dans sa longueur par le ruisseau du Lourden.

Afin d'éviter, lors des crues importantes, que le fleuve ne pénètre et ne communique avec le Lourden dans la partie amont du chenal, des épis de protection ont été aménagés sur la rive gauche du fleuve Adour.

Actuellement, le chenal est envahi par une importante végétation faisant que son tracé est difficilement perceptible à l'œil du visiteur. Cependant, l'aménagement d'un circuit de découverte du site du chenal en visite libre (panneaux d'observation et d'interprétation, espace de stationnement) a été mis en place par l'Institution Adour sur les 2 rives du chenal.

Des visites accompagnées (gardes Nature) permettent aux visiteurs (piétons, cyclistes, équestres) la découverte du site situé en bordure Sud de la zone de quiétude des Saligues de l'Adour, zone soumise à des restrictions de visite (ZNIEFF)

#### 3.6a. Synthèse :

**Points forts :** accès au site et sentier aménagés et équipés de signalétique de découverte et d'observation, ne nécessitant en renfort que l'ajout de quelques mobiliers signalétiques complémentaires.

**Points faibles :** raccord du sentier de découverte à l'extrémité aval du chenal avec la zone Nord des Saligues nécessitant la création d'un passage traversant le fleuve Adour (modalités à étudier dans la phase suivante de notre étude, voir scénarios 1, 2 & 3)



### 3. Le diagnostic urbanistique

- 3.1 Présentation générale du site
- 3.2 Le PLU
- 3.3 Le site GAMA
- 3.4 La ferme Jouanlanne
- 3.5 Le foyer municipal de Bordères
- 3.6 Le chenal de Renung
- 3.7 La friche GAMA / Saligues de Pourcaté**
- 3.8 L'aire d'éligibilité de l'A65

### 3.7. La friche GAMA (les Saligues de Pourcaté) :

Le site de l'ancienne gravière exploitée par GAMA, est situé sur une parcelle d'une superficie de 1 ha environ jouxtant le pont Eiffel traversant l'Adour. Ce site est actuellement utilisé comme dépôt de graviers.

#### 3.7a. Synthèse :

**Points forts :** situation proche du bourg de Cazères sur l'Adour en bordure du fleuve, raccord possible du site avec le sentier de découverte devant être aménagé en aval droit du fleuve en raccord avec les autres sentiers desservant l'étang de Cazères et des Saligues de l'Adour (voir scénario 2 de notre étude), possibilité d'aménagement du site en zone naturelle de recolonisation de l'ensemble par la végétation propre aux Saligues, et création d'un sentier de découverte des milieux humides.

**Points faibles :** nettoyage du terrain et évacuation des graviers actuellement stockés, site situé en zone inondable, et de ce fait équipement signalétique de découverte léger et démontable, aménagement du franchissement de la D852 pour raccord au futur sentier de découverte et à la zone naturelle aménagée, proximité du site d'extraction GAMA en activité (passage aérien des tapis de transport de gravier au dessus du futur sentier de découverte), paysagement et aménagement des bordures (clôtures) du sentier au droit des installations GAMA situées sur la rive droite du fleuve.





## III – Le diagnostic d'aménagement

### 3. Le diagnostic urbanistique

- 3.1 Présentation générale du site
- 3.2 Le PLU
- 3.3 Le site GAMA
- 3.4 La ferme Jouanlanne
- 3.5 Le foyer municipal de Bordères
- 3.6 Le chenal de Renung
- 3.7 La friche GAMA / Saligues de Pourcaté
- 3.8 L'aire d'éligibilité de l'A65**



### 3.8. L'aire d'éligibilité de l'A65

Dans le cadre de la création d'une infrastructure autoroutière la politique du « 1% paysage et développement » précise que les études et actions éligibles doivent se situer dans des zones traversées par cette infrastructure, visibles de celle-ci (aire de visibilité) et ou desquelles une de ses parties est visible (aire de covisibilité). Cette politique consiste à consacrer une fraction du montant des travaux d'une voie à grande circulation à des actions de mises en valeur du territoire hors des emprises routières. Chaque action de mise en œuvre au titre du « 1% » doit faire l'objet d'un cofinancement par l'état de 1% du montant des travaux de l'infrastructure.

L'addition de l'aire de visibilité et de l'aire de covisibilité ainsi définies, offre un cadre cohérent pour l'application de la démarche « 1% paysage et développement », elle constitue l'Aire d'éligibilité.

Le site des Saligues de l'Adour ainsi que celui de la ferme de Jouanlanne pourraient être inscrits, à priori, dans l'aire d'éligibilité de l'A65.

#### 3.8a. Principe d'actions du 1% pouvant entrer dans le cadre de notre étude :

- aménagement de circulations douces entre la ferme de Jouanlanne et les sites de l'étang de Cazères et celui des Saligues : chemins piétons, pistes cyclables, signalétique de découverte, mobiliers divers...
- mise en valeur paysagère des abords et des bâtis de la ferme de Jouanlanne, rénovation du bâti (bâtiments à énergie positive)...
- création ou aménagement de cheminements piétons et cyclistes le long de l'Adour, mise en valeur de la friche GAMA de Cazères, signalétique de découverte, mobiliers divers, etc...

Ce principe d'actions reste à être confirmé et certainement étoffé au travers du projet de définition en conformité avec les critères d'éligibilité du dossier d'Axe de l'A65.

### 4. L’approche analogique

#### 4.1 Les plans d’eau de loisirs

#### 4.2 Les réhabilitations de gravières

#### 4.3 les maisons thématiques

#### 4.1. Les plans d’eau de découverte et de loisirs

Trois sites naturels ont été retenus à titre analogique dans le département des Landes :

##### Les Barthes de l’Adour de Pontonx :

Sur plus de 90 hectares, les Barthes constituent un vaste espace naturel protégé, délimité par une des boucles de l’Adour. On y trouve une dizaine de petits lacs et étangs (certains sont ouverts à la pêche), un arboterum riche de nombreuses variétés d’arbres et un observatoire (près d’un des plus grands lacs) pour découvrir la faune sauvage (avec de nombreuses espèces d’oiseaux). Tout cet espace est parcouru par divers sentiers balisés, de deux à une douzaine de kilomètres pour le plus long

Réserve de la Fondation départementale des chasseurs de l’Adour. Il s’agit d’un cadre idéal de détente et d’observation de la nature (variétés botaniques, multiples oiseaux).

L’idée d’une mise en réseau avec ce site pourrait être travaillée. Un animateur-Environnement assure des visites toute l’année et dépend de la Mairie de Pontonx-sur-l’Adour (Eric CASTETS 06 07 98 66 01).



### Patrimoine naturel



*Vous cherchez à vous détendre,  
découvrez la beauté de nos sites naturels et savourez la tranquillité...*

- **Les Barthes de l’Adour à Pontonx-sur-l’Adour** - rue des Barthes  
Cet espace aménagé de 93 ha est le rendez-vous privilégié des pêcheurs et des promeneurs. Vous y trouverez une zone de loisirs, des étangs piscicoles, un sentier de découverte de la faune et de la flore et une réserve aménagée avec un observatoire de faune sauvage : aigrettes, hérons, rapaces prédateurs, cigognes ...  
*Visites guidées par un animateur nature sur demande au 06 07 98 66 01 (jumelles fournies).*



### Les Barthes de l'Adour de Seignanx :

Les Barthes (réserve naturelle de Lesgau ) représentent une étape migratoire importante pour une multitude d'oiseaux d'eau. On peut les découvrir par des sentiers de promenades balisés par le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE ) : 250 stagiaires par an.

La réserve de Lesgau (94 ha dont 30 ha en plans d'eau) et sa zone périphérique (292 ha) à St Martin de Seignanx sont aménagées et gérées par la Fédération de Chasse des Landes. La réserve a été mise en place par arrêté de protection de biotope ce qui permet de protéger les biotopes nécessaires à la survie des nombreuses espèces protégées qui s'y retrouvent.

Visites individuelles et libres en permanence.

Selon les données du CDT, l'ensemble des Saligues de l'Adour totaliserait 15 000 visiteurs.

### Étang de Ste Foy ( Lamarque ) :

2 étangs dont on peut faire le tour sur un bon chemin (1/2h).

Nombreuses tables de pique-nique, y compris un barbecue et évier à libre disposition, le tout dans un état de propreté remarquable, ainsi que des jeux d'enfant.

Une maison de réunion incluant bar, panneaux faune et flore bien intégrée sur le site.

Une flore avec des touradons de Laïche paniculée (*Carex paniculata*) bien développés, signe de l'ancienneté de cet étang, ainsi que des nénuphars jaunes

Accessible par piste cyclable Mont de Marsan / Villeneuve





## IV – L'approche analogique

Données de fréquentation de sites naturels départementaux ( source CDT )

NOM SITE	COMMUNES	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<i>Sites naturels et villages pittoresques</i>							
VOYAGE AU PAYS DE NOS DAMES	AMOU						
SITE DEPARTEMENTAL D'ARJUZANX - LA PLAGE	ARJUZANX		40 000	30 000	30 000	25 000	30 000
RESERVE NATURELLE	ARJUZANX					1 743	1 786
SITE DE DETENTE DU GINX	ARUE	400	500	600	500	500	500
CIRCUITS DE DECOUVERTE	CASSEN						
ITINAIRES DECOUVERTE	HOSSEGOR						
RESERVE NATURELLE MARAIS D'ORX	LABENNE	20 000	18 000	19 000	21 000	1 332	1 422
CONFERENCE DU MERCREDI	LAGRANGE	2360	1 570	2 450	1 160	1 075	1 350
LES TOURBIERES DE L'ESTANQUE	NEES	271	125				
SITE DE LOISIRS DE MENASSE	MONT DE MARSAN						
SITE DE LA SAUCILLT	MUGRON					18 817	
BARTHES DE L'ADOUR à St Martin de Seignosse	PONTONX	12 500	12 000	15 300	14 970	13 300	14 950
CHEMIN DE ST JACQUES DE COMPOSTELLE	SANGUINET						
RESERVE NATURELLE DE L'ETANG NOIR	SEIGNOSSE	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 001
VISITE GUIDEE DUNE ET FORET	SEIGNOSSE	250	534	560	700	607	620



## IV – L'approche analogique

### Étude BKM sur la réhabilitation de la Saligue en amont de Cazères-sur-l'Adour (1994 – Institution Adour)

Le site d'étude concerne également une Saligue, en amont de Cazères-sur-Adour, sur une distance de 4 km.

L'objectif de cette étude est d'étudier l'intérêt environnemental du site et de définir les mesures nécessaires à son amélioration (propositions de mesures de protection, réhabilitation, gestion des milieux mais également un programme de suivi et d'entretien).

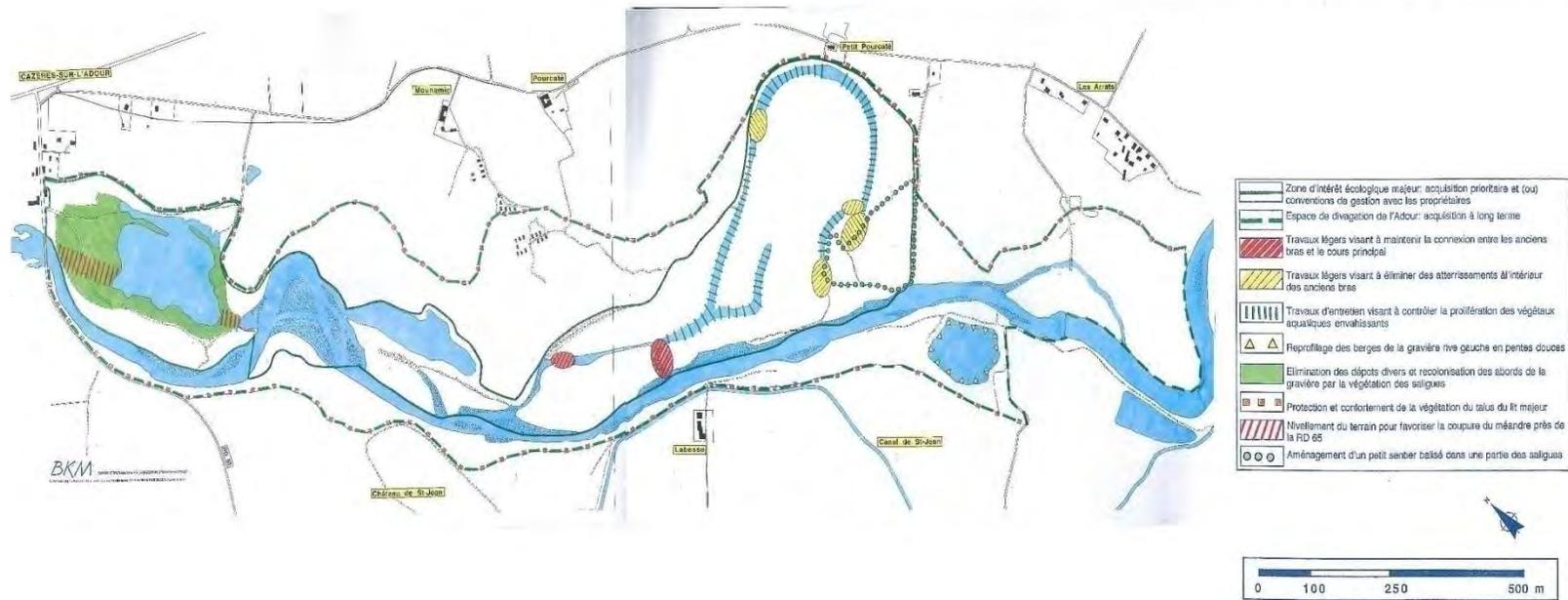
Les objectifs d'intervention définis par cette étude sont les suivants (cf. **Carte page suivante**):

- Protéger une entité écologique remarquable et caractéristique de la vallée de l'Adour Moyen, marquée par un vaste espace de divagation et des habitats naturels variés et complexes (aspects réglementaire et foncier, conventions de gestion etc.)
- Contenir certaines évolutions qui semblent mener à une perte de la diversité du milieu (aménagement du milieu et lutte contre les espèces invasives)
- Réhabiliter les anciennes gravières et les mettre en valeur (actions d'aménagement).
- Améliorer la découverte de cet espace (intérêt paysager) avec la création d'un sentier balisé.
- Établir un suivi scientifique du milieu, au niveau des paramètres hydrauliques, floristiques et faunistiques.



## IV – L'approche analogique

### PROPOSITIONS D'INTERVENTION



Propositions d'intervention dans le cadre de la réhabilitation de la Saligue en amont de Cazères-sur-Adour.  
Étude BKM pour l'Institution Adour. 1994

### 4. L'approche analogique

4.1 Les plans d'eau de loisirs

**4.2 Les réhabilitations de gravières**

4.3 les maisons thématiques

### 4.2. Les réhabilitations de gravières

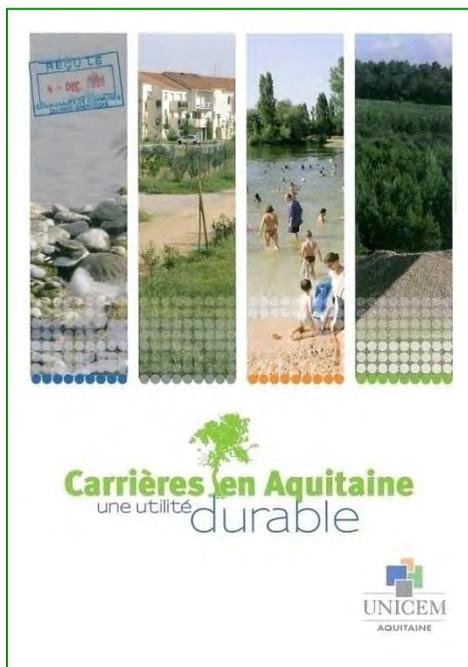
#### Exemples de réhabilitation de carrières réalisées – brochure UNICEM 2009

Cette brochure tend à montrer la diversité des possibilités de reconversion des carrières, après exploitation, à savoir dans le cas de notre étude, leur contribution à la préservation et à la restauration de la biodiversité dans certains cas ;

Dans les exemples cités, apparaît la Saligue de Bordères-Cazères-Renung : « Après l'exploitation des gravières sur ces Saligues, il a semblé nécessaire de revenir là à un site renaturé et d'en apprécier aujourd'hui toute sa richesse, toute sa diversité ».

Les orientations se montrent en faveur d'une revalorisation écologique et écotouristique. En effet, selon cette brochure, l'année 2008 fut un tournant majeur du site avec la révélation des lieux au grand public.

Avec des journées découverte, le site des Saligues devient une zone de sensibilisation à la question de la conservation des milieux naturels et à l'écotourisme.



## IV – L'approche analogique

Utiles à  
**l'environnement**

Bassin de l'Adour  
**Bordères-et-Lamensans (40)**

### La renaturation d'une zone humide particulièrement originale

*L'Adour est connue pour ses saules d'humours. Son lit peut changer et ses inondations sont spectaculaires. Ce caractère bien trempé a déteint sur le paysage. Ici, une flore et une faune particulières se sont développées et les hommes y ont trouvé finalement leur bonheur. Après l'exploitation des gravières sur ces saignées, il a semblé nécessaire de revenir là à un site renaturé et d'en apprécier aujourd'hui toute sa richesse, toute sa diversité. Un vrai trésor de nature.*

#### Les saignées renaissantes

Les saignées sont des zones semi-aquatiques colonisées par les saules, l'Adour tendant à y divaguer franchement et donc à y renouveler la flore, principalement les espèces pionnières. La maîtrise des débordements étant difficile, le fleuve fut et est toujours maître des lieux. Cette spécificité, pour différentes raisons géologiques, fut propice à l'implantation de gravières. Finalement, l'établissement public territorial du Bassin de l'Adour reconnut l'intérêt écologique majeur du site, notamment la diversité et la richesse des habitats liés aux milieux colonisant les anciennes gravières.

#### Les extracteurs sollicités pour accompagner la démarche

En concertation avec "l'Inatitution Adour", les exploitants ont participé à ce projet de renaturation par la réalisation d'aménagements spécifiques. Le plan de gestion tient en plusieurs points :

- Laisser libre cours à la dynamique fluviale.
- Conserver les milieux aquatiques qui accueillent des espèces animales remarquables.
- Lutter contre les espèces invasives et protéger les milieux terrestres (pelouses...)
- Conserver les chemins, indispensables à la migration humaine... et animale.
- Créer des zones de quiétude permettant le renouvellement de la faune.

#### De la pêche aux découvertes pédagogiques

L'année 2008 fut un tournant majeur du site avec la révélation des lieux au grand public. Des journées découverte réalisées en concertation avec les associations écologiques sont organisées et obtiennent un franc succès. Le site des saignées devient alors une zone de sensibilisation à la question de la conservation des milieux naturels et à l'écotourisme.

La préservation du site est maintenant acquise. Les objectifs écologiques portent désormais sur la conservation des habitats naturels (saignées, herbiers, roselières...), la sauvegarde de la grande alose et du crapsaud calamite et d'autres espèces remarquables comme la grande aigrette, la cistude...

#### Et demain

Il sera peut-être question de la valorisation sociale et touristique des saignées.

### Témoignage

Après plusieurs décennies d'exploitation, le site des gravières de BORDÈRES-CAZÈRES-RENING a retrouvé un cadre particulier qui s'est peu à peu "renaturé". Le site original des saignées a donc évolué et aujourd'hui, grâce à une gestion après exploitation judicieuse et adaptée, de nouveaux milieux riches et diversifiés se sont développés. Il montre qu'une valorisation écologique et écotouristique peut réellement s'envisager après exploitation.

**Bernard SUBSOL**  
Maire de Pontoux-les-Forges  
Vice-président de l'Institution Adour  
Vice-président du Conseil général des Landes.

### Valeurs ajoutées

- Les saignées et les gravières de l'Adour, deux composantes pour un ensemble spécifique, répertorié comme écologiquement remarquable.
- Après le temps des impacts, le temps de la compensation environnementale, sociale et écotouristique.
- La participation des carriers sur la base de la collaboration gestionnaire-exploitants.
- L'insertion du site dans le Réseau Aquitaine Nature.





## 4. L'approche analogique

### 4.1 Les plans d'eau de loisirs

### 4.2 Les réhabilitations de gravières

### 4.3 Les maisons thématiques



## 4.3. Les maisons thématiques

### *La Maison de l'eau – Pays Val d'Adour – Gers*

Informer sur les enjeux de l'eau est un des objectifs de cette «Maison» abritant deux salles parfaitement équipées pour tous types de réunions, manifestations thématiques, expositions à destination des publics les plus larges comme des plus spécifiques (scolaires, centres de loisirs, élus, techniciens). Cette Maison a en outre vocation à capitaliser et partager les expériences, à croiser les compétences sur la thématique de l'eau et de l'environnement tant au niveau local qu'au niveau européen, avec le réseau internet des Maisons de l'eau Aquafil. Pour la formation des élus et des techniciens rivières à la gestion des cours d'eau, cette Maison constitue également un outil donnant toute sa raison d'être à la réhabilitation réussie de ce site de «quiétude» en bord d'Adour.

Sur place : expositions et maquettes et sentiers pédagogiques pour les scolaires et enfants, initiation à l'environnement.

Ce site naturel de 80 ha est gratuit et accessible toute l'année, la Maison de l'eau est ouverte sur rendez-vous pour l'organisation de sorties thématiques à l'attention de groupes constitués.

En été, tous les mercredis, sortie accompagnée sur les bords de l'Adour à pied ou en Kayak proposée aux familles

Objectif : améliorer la coordination des acteurs de l'eau à l'échelle du territoire du Val d'Adour, en particulier en ce qui concerne :

- Les méthodes et outils de gestion des cours d'eau.
- La formation initiale et continue des techniciens de cours d'eau
- Les démarches de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
- La valorisation des patrimoines naturels et bâtis liés à l'eau

### 5. Les scénarios d'aménagement

#### 5.1 Scénario 1 de base

#### 5.2 Scénario 2 d'aménagement

#### 5.3 Scénario 3 de valorisation

#### 5.1. Scénario de base

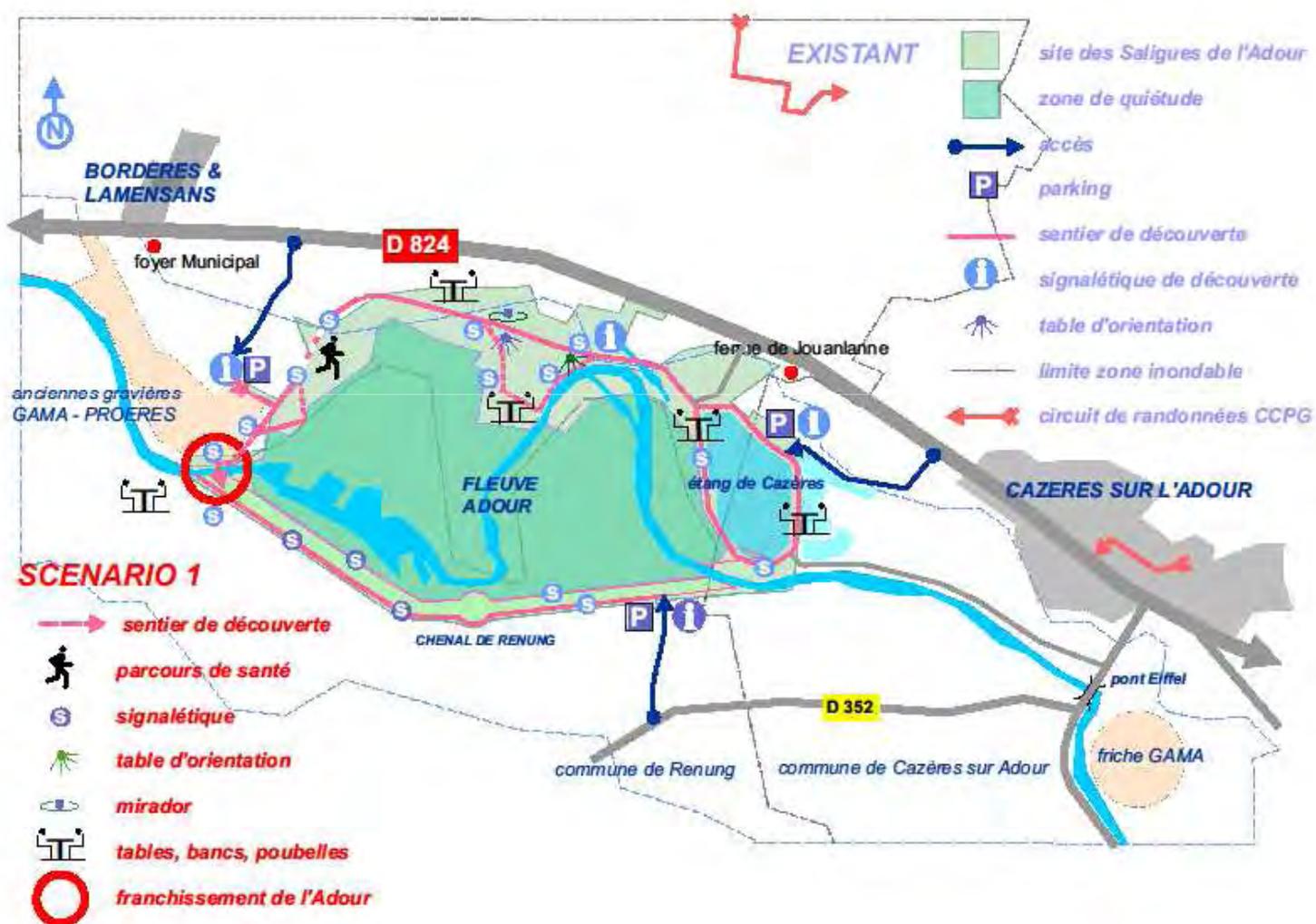
Le scénario de base consiste à apporter des aménagements complémentaires de confort au site existant pour en permettre une meilleure découverte.

Ce scénario ne constitue pas en soi la mise en place d'un produit touristique, mais une capacité de promenade pour la population locale ou une sortie accompagnée en partenariat avec l'Institution Adour pour les scolaires ou des groupes constitués

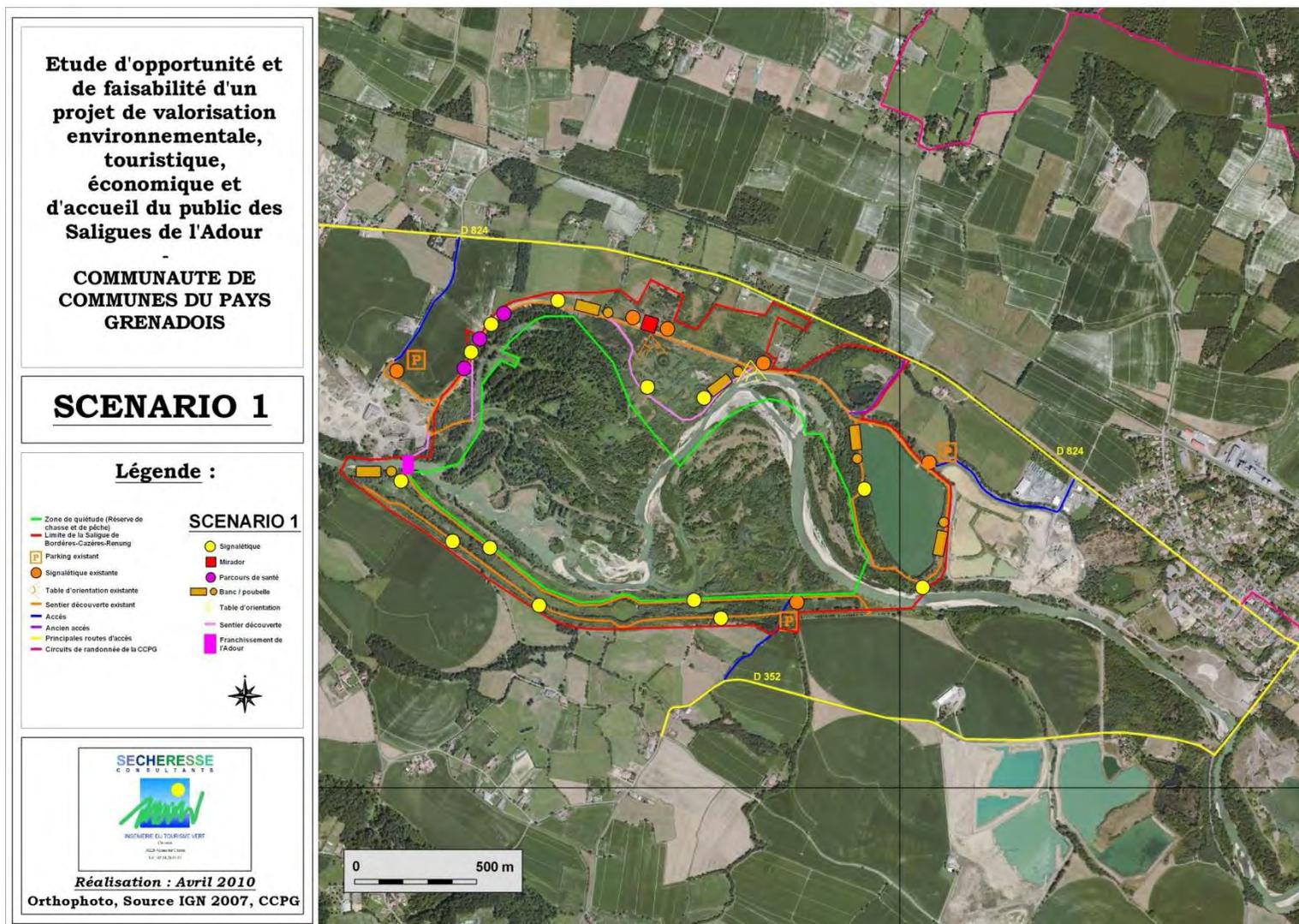
Composantes du scénario 1	Observations
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien des accès existants et amélioration de la signalétique routière d'approche</li> <li>▪ Amélioration des aires de parking</li> <li>▪ Développement d'un sentier de découverte sur la zone nord et la zone sud permettant l'accès des différents types de randonnée</li> <li>▪ Développement d'un sentier autour de l'étang de Cazères</li> <li>▪ Création d'un parcours de santé sur la commune de Bordères sur Adour</li> <li>▪ Mise en place et complément de signalétique de découverte sur le site</li> <li>▪ Mise en place d'une nouvelle table d'orientation</li> <li>▪ Mise en place d'un observatoire</li> <li>▪ Implantation de mobilier : tables, bancs, poubelles</li> <li>▪ Franchissement de l'Adour pour boucler le circuit.</li> </ul>	<p>Signalétique à implanter sur la RD 824</p> <p>Renforcement du revêtement</p> <p>Aménagement et extension des cheminements hors zone de quiétude</p> <p>Création d'un tour de bassin</p> <p>Développement d'une appropriation du site par la population locale</p> <p>Panneaux d'interprétation sur faune et flore en fonction des saisons</p> <p>En particulier sur la boucle de l'Adour</p> <p>Recherche d'une solution technique : pont de barques, etc.</p>

## V – Les scenarios d'aménagement

### 5.1. Scénario de base



### 5.1. Scénario de base



### 5. Les scénarios d'aménagement

#### 5.1 Scenario 1 de base

#### 5.2 Scenario 2 d'aménagement

#### 5.3 Scenario 3 de valorisation

### 5.2. Scénario d'aménagement

Ce scénario dit d'aménagement présente de multiples variantes à partir du scénario 1 permettant la mise en tourisme du site et le développement de retombées sur le territoire.

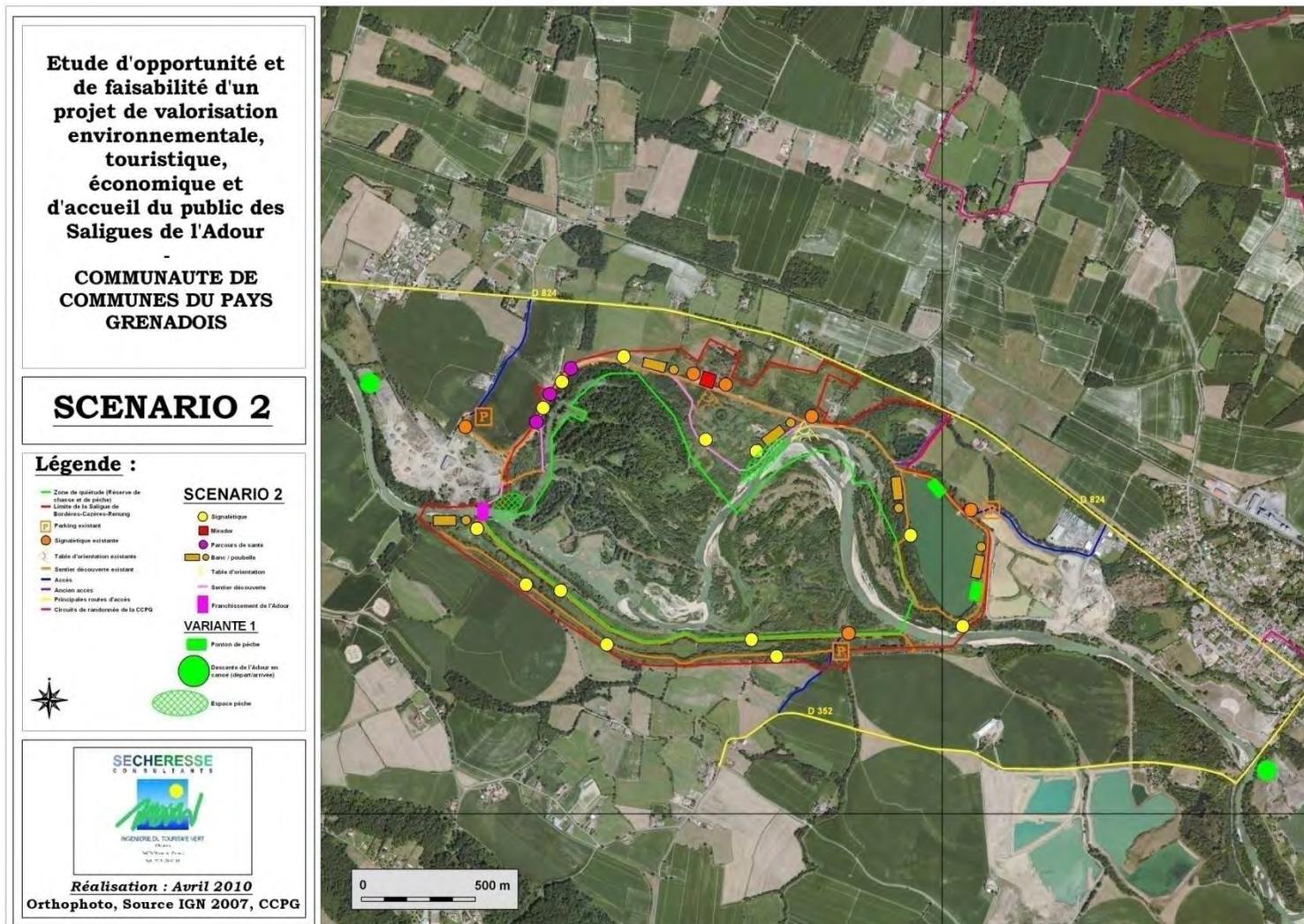
Composantes du scénario 2	Observations
<p><b>Variante 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagement de pontons de pêche sur les rives nord et est de l'étang de Cazères</li> <li>▪ Aménagement d'espaces accessibles aux pêcheurs sur l'Adour, hors zone de quiétude</li> <li>▪ Mise en place d'un parcours de découverte en canoë à partir du pont de Cazères jusqu'au site GAMA à l'ouest</li> <li>▪ Connexion des cheminements</li> </ul> <p><b>Variante 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagement des cheminements de découverte accessibles aux différentes pratiques et séparatifs : piétons, VTC, équestres</li> <li>▪ Connexion des cheminements du site avec les sentiers de randonnée initiés par le Pays : Cazères et Bordères</li> </ul> <p><b>Variante 3 :</b> Création d'une zone loisirs sur le bourg de Cazères, au lieu dit les Saligues de Pourcaté avec accessibilité le long du fleuve selon chemin de halage</p> <p><b>Variante 4 :</b> Création d'un plateau sportif ou d'un swingolf de 9 trous sur les 15 hectares de GAMA, restant après la cession d'une partie du terrain à la société Lannepoudenx</p> <p><b>Variante 5 :</b> construction d'un bâti sur pilotis sur l'étang de Cazères : accueil touristique et petite restauration bar, location de VTC, canoë et pêche.</p>	<p>À étudier avec la fédération départementale de pêche</p> <p>A étudier avec les APPMA</p> <p>En partenariat avec le club de canoë pour création d'un produit touristique avec sites d'embarquement et de débarquement</p> <p>Compte tenu de la largeur de certains cheminements;, aménagements séparatifs : équestres et piétons/VTC</p> <p>Aménagements de barreaux de liaison sécurisés</p> <p>A étudier avec GAMA et la commune de Cazères sur le site de stockage en aval du pont de Cazères : projet déjà identifié</p> <p>Négociation à mettre en œuvre avec GAMA pour l'aménagement de ce site, sous réserve que la Sté Lannepoudenx confirme la mise à disposition d'une bande de 50 m en bord de l'Adour pour se connecter avec les Saligues. Développement d'un point d'accueil et de services sous réserve d'autorisation d'une construction sur pilotis en zone inondable.</p>

## V – Les scénarios d'aménagement

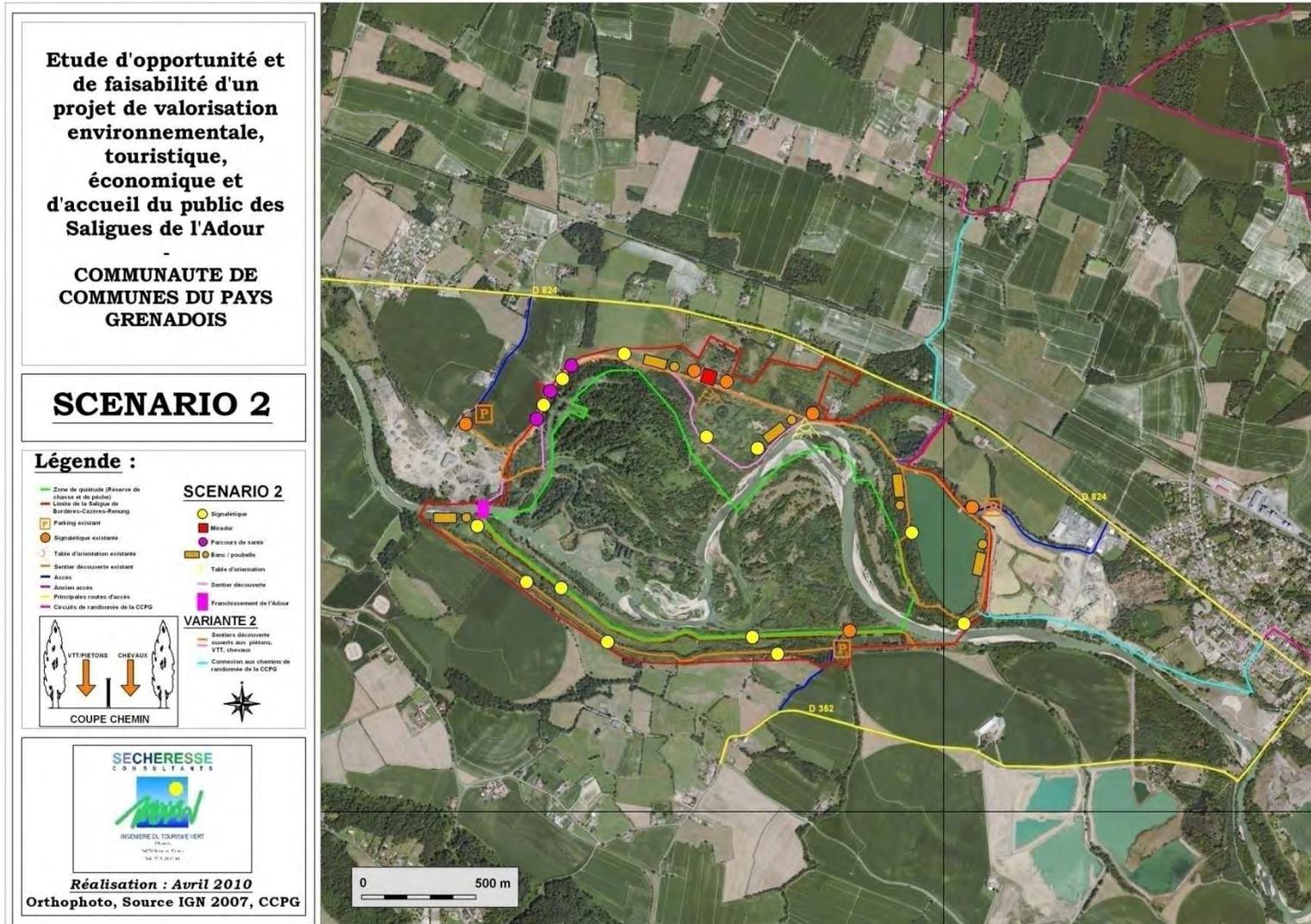
### 5.2. Scénario d'aménagement



### 5.2. Scénario d'aménagement : variante 1

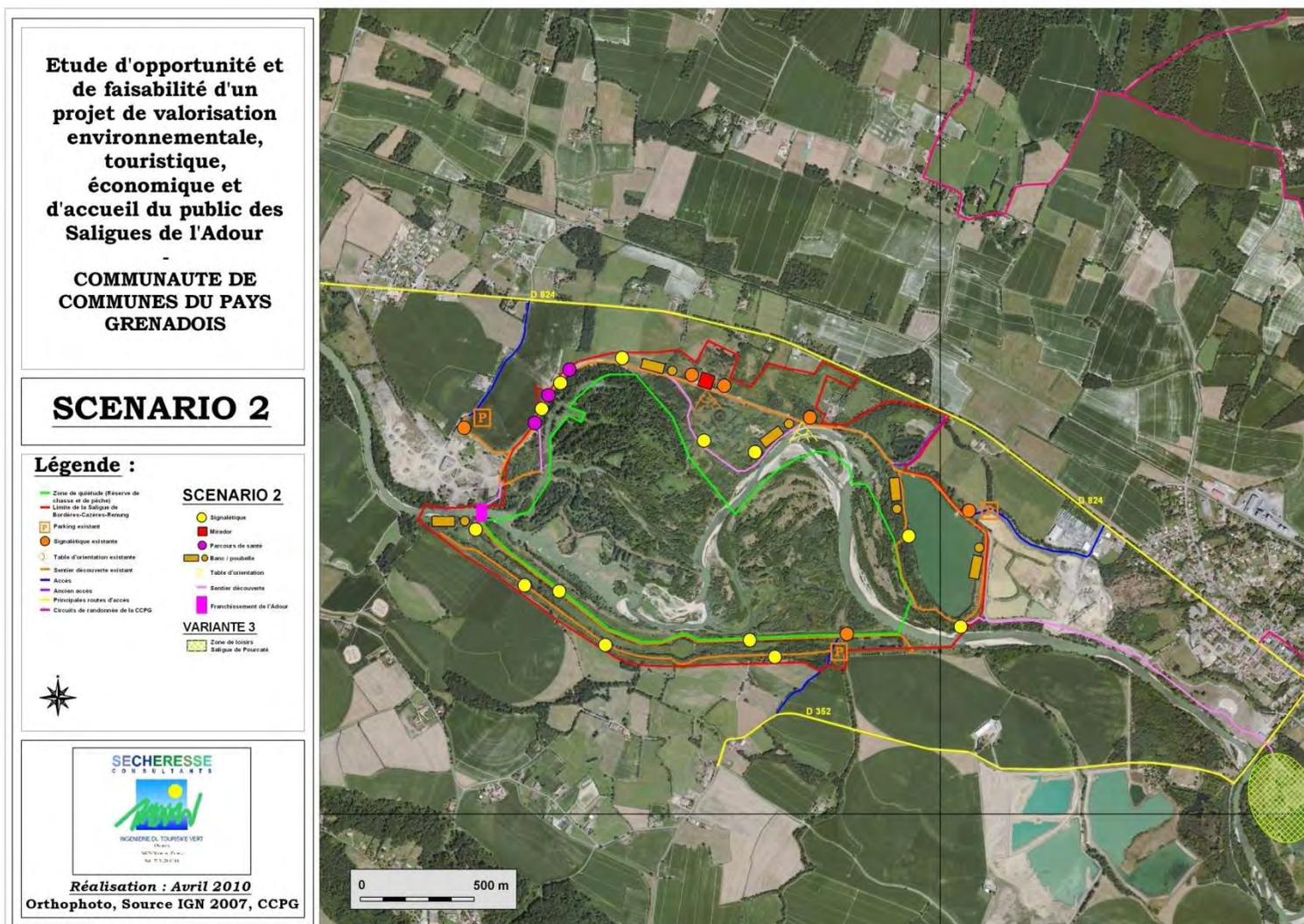


5.2. Scénario d'aménagement : variante 2

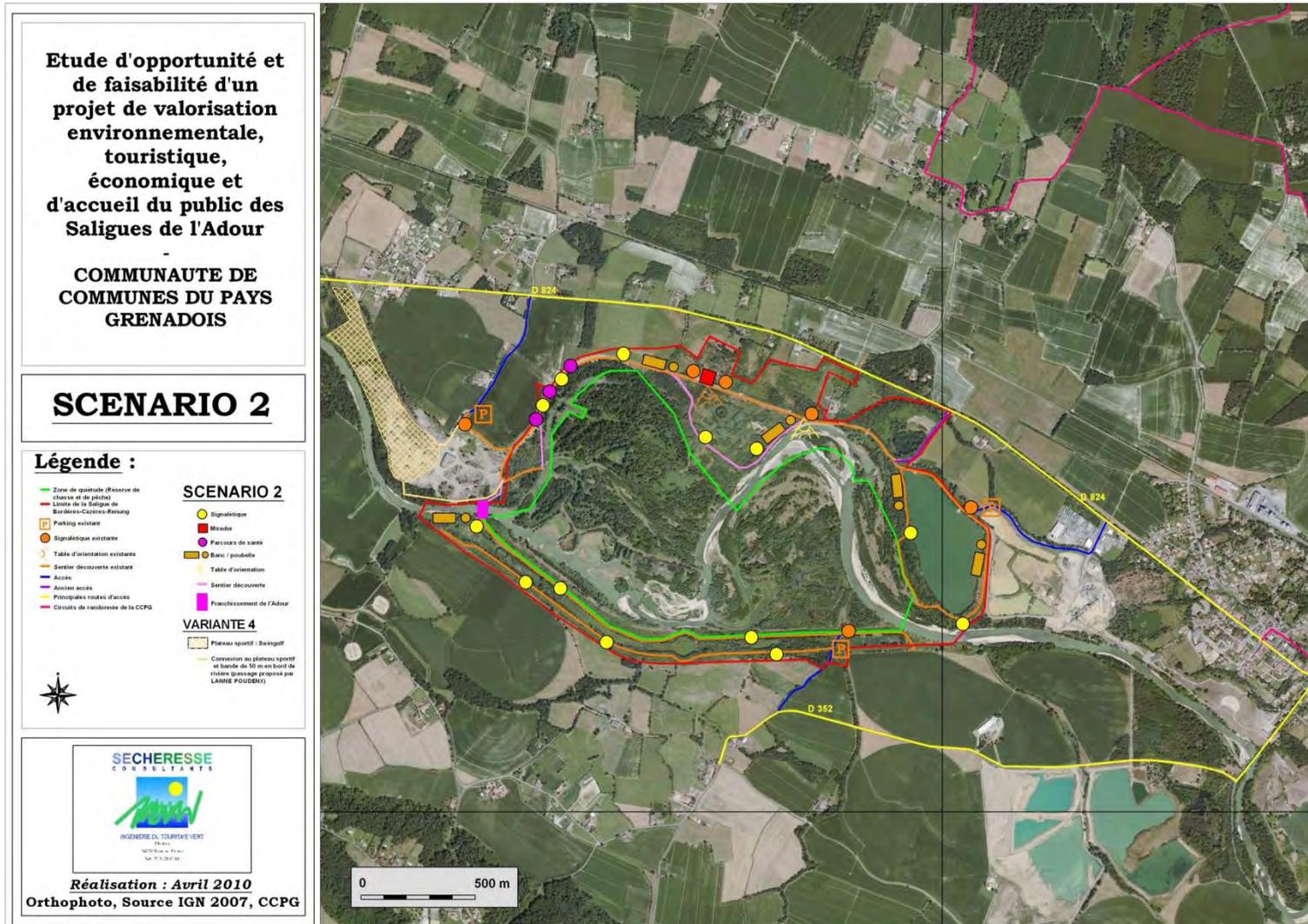




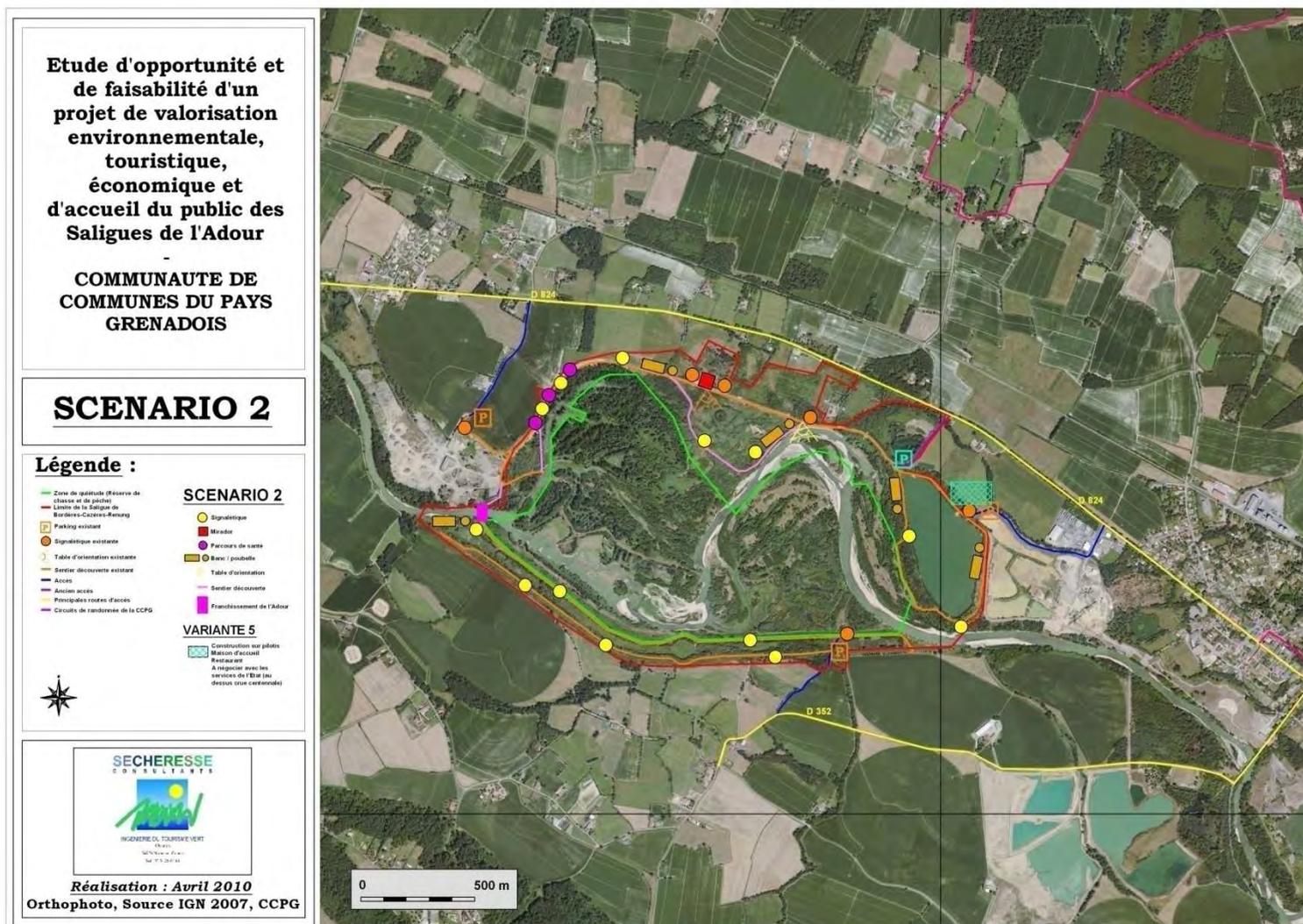
5.2. Scénario d'aménagement : variante 3



5.2. Scénario d'aménagement : variante 4



### 5.2. Scénario d'aménagement : variante 5



### 5. Les scénarios d'aménagement

#### 5.1 Scénario 1 de base

#### 5.2 Scénario 2 d'aménagement

#### 5.3 Scénario 3 de valorisation

### 5.3. Scénario de valorisation

Le scénario 3 dit de valorisation prend en compte la dimension touristique et pédagogique du site en proposant la réhabilitation de la ferme Jouanlanne pour en faire un site scénographié d'interprétation du fleuve Adour et un exemple de réhabilitation environnementale d'un site de gravières. Ce projet ne pourra être réalisé qu'avec un partenariat de l'ensemble des acteurs publics ( Conseil Général, Région, Institution Adour, etc. ) et des acteurs privés concernés ( GAMA, UNICEM )

Composantes du scénario 3	Observations
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien des variantes du scénario 2 pour tout ou partie</li> <li>▪ Suppression du bâti sur pilotis proposé en phase 2</li> <li>▪ Acquisition et aménagement de la ferme Jouanlanne pour la création d'un site d'interprétation des Saligues : réhabilitation de gravières, patrimoine matériel et immatériel de l'Adour.</li>   <li>▪ Raccord et réaménagement du chemin communal d'accès au fleuve depuis la ferme Jouanlanne</li> <li>▪ Possibilité de visite de tourisme industriel des Gravières GAMA à Cazères pour des groupes constitués et sur RV</li> <li>▪ Aménagement des carrefours routiers d'accès</li> </ul>	<p>Projet de programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ création de deux espaces scénographiés : Fleuve Adour et réhabilitation environnementale de gravières en partenariat avec UNICEM et GAMA</li> <li>▪ Accueil touristique ( OT ) et location de VTC et canoës</li> <li>▪ Espace petite restauration bar</li> <li>▪ Hébergement de groupe pour accueil de touristes et de classes transplantées</li> </ul>

## V – Les scenarios d'aménagement

### 5.3. Scénario de valorisation



5.3. Scénario de valorisation

